

RAPPORT DNCCGCP

SAISON
2019-20



**COMPTES DES CLUBS
PROFESSIONNELS**

AU 30 JUIN 2020

SOMMAIRE

3 PRÉSENTATION DE LA DNCCG DES CLUBS PROFESSIONNELS

5 BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DNCCGCP

6 MÉTHODOLOGIE & CLÉS D'ANALYSE

8 ÉDITO

10 RÉSULTATS SPORTIFS 2019/2020



11 COMPTES ANNUELS JEEP® ÉLITE

12 COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ DE LA JEEP® ÉLITE

14 SITUATION NETTE DE LA JEEP® ÉLITE

16 PRODUITS D'EXPLOITATION

22 CHARGES D'EXPLOITATION

25 RÉSULTATS FINANCIER ET EXCEPTIONNEL

26 CORRÉLATION ENTRE RÉSULTATS SPORTIFS ET GESTION FINANCIÈRE

28 ÉTUDE COMPARATIVE JEEP® ÉLITE / PRO B



29 COMPTES ANNUELS PRO B

30 COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ DE LA PRO B

32 SITUATION NETTE DE LA PRO B

33 PRODUITS D'EXPLOITATION

37 CHARGES D'EXPLOITATION

39 RÉSULTATS FINANCIER ET EXCEPTIONNEL

40 CORRÉLATION ENTRE RÉSULTATS SPORTIFS ET GESTION FINANCIÈRE

42 FOCUS SUR LES BUDGETS DES CLUBS POUR LA SAISON 2020/2021

43 À PROPOS DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKET

Présentation de la **DNCCG** des Clubs Professionnels

Qu'est-ce que la **DNCCG** des Clubs Professionnels ?

Conformément à l'article L.132-2 du Code du Sport, aux règlements de la Fédération Française de Basketball (FFBB), à la convention de délégation liant la FFBB et la Ligue Nationale de Basket (LNB) ainsi qu'aux règlements de la LNB (article 30), la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion des Clubs Professionnels (DNCCGCP) est chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des clubs affiliés à la LNB.

Les moyens mis en œuvre par la DNCCGCP sont notamment :

- L'indépendance, rappelée dans l'article du Code du Sport précité ;
- La compétence technique, primordiale compte tenu de la complexité des dossiers, facilitée par :
 - le choix de travailler avec un prestataire, cabinet d'expertise-comptable indépendant ;
 - une composition de Commission garantissant une connaissance fine du basket professionnel ;
- Un cadre réglementaire pertinent et adapté, qui doit évoluer régulièrement afin de s'adapter aux modifications du contexte.

Objectifs :

- Assurer la pérennité des associations et sociétés sportives qui sont membres de la LNB ou en sollicitent l'adhésion
- Favoriser le respect de l'équité sportive
- Contribuer à la régulation économique des compétitions
- Évaluer la santé financière actuelle et future des clubs

DIRECTION NATIONALE DU CONSEIL ET DU CONTRÔLE DE GESTION DES CLUBS PROFESSIONNELS (DNCCGCP)

Président : *Philippe AUSSEUR*



Composition des organes au 30 juin 2020 :

CONSEIL SUPÉRIEUR DE GESTION

5 membres indépendants des clubs désignés par le Comité Directeur de la LNB

Philippe AUSSEUR
Président de la DNCCG



Sabine FOUCHER



Bernard CORON



Jean-Christophe JONON



Jean-François MANDRÔUX

COMMISSION DE CONTRÔLE DE GESTION

3 membres désignés par le Comité Directeur de la LNB
issus d'un ou plusieurs cabinet(s) indépendant(s) d'expertise-comptable



Hervé DULAC



Patrick HIANASY



Pierre-Alain LIÉGEOIS

COMMISSION D'HOMOLOGATION ET DE QUALIFICATION

Philippe AUSSEUR
Président de la DNCCG

Pierre-Alain LIÉGEOIS
Membre de la Commission
de Contrôle de Gestion



Mathieu MAISONNEUVE
Membre de la Commission
Juridique et de Discipline



Julien MONDOU
Expert en droit du sport



Didier PRIMAULT
Expert en droit social

Effectif permanent de la DNCCGCP :

RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE GESTION ET DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE GESTION



Paul LAFONT
Responsable du pôle
Contrôle de Gestion

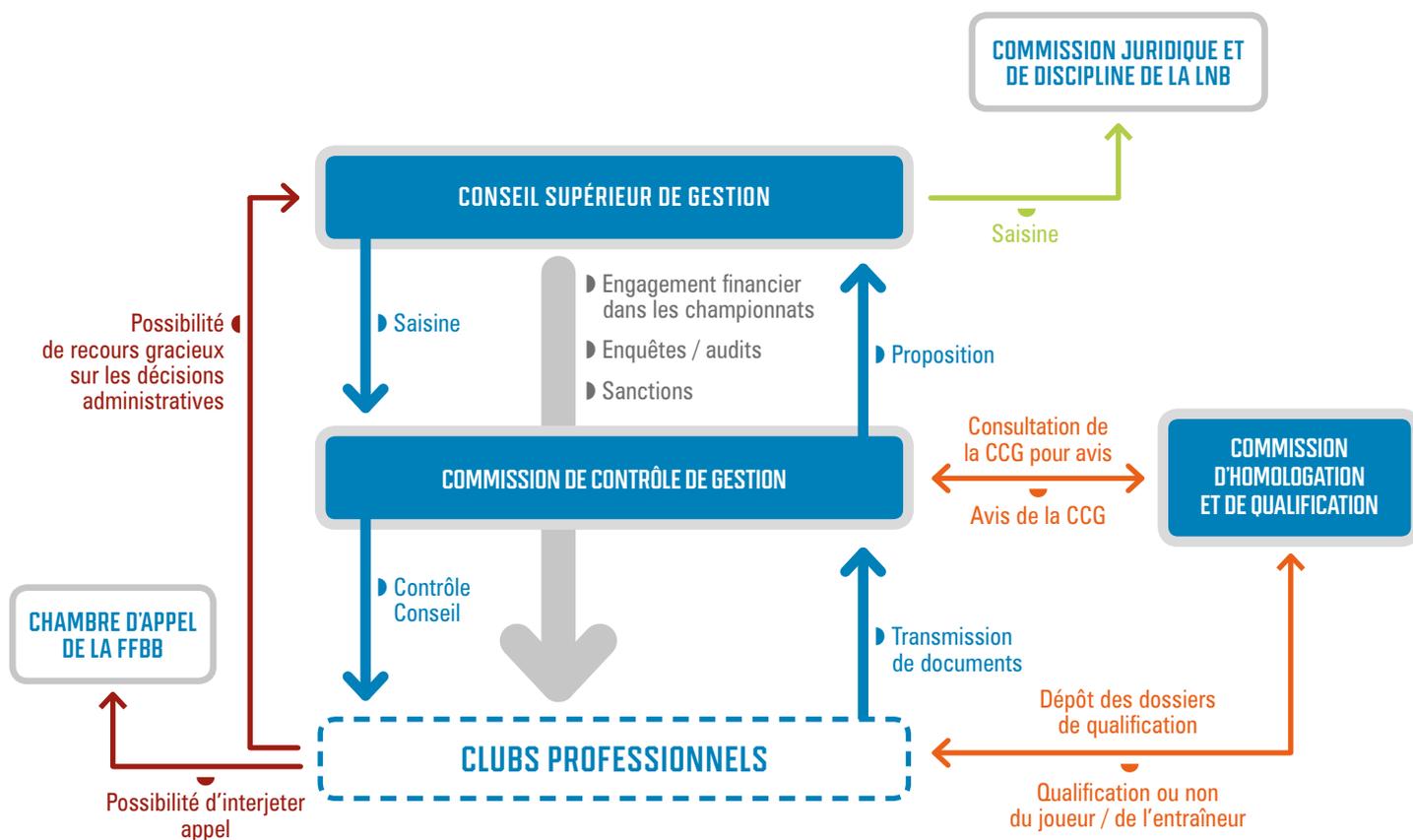


Benjamin BERNERON
Contrôleur de Gestion

RÉFÉRENT DE LA COMMISSION D'HOMOLOGATION ET DE QUALIFICATION



Mickaël CONTRERAS
Directeur Juridique



La répartition des rôles et des responsabilités entre les différentes instances de la DNCCG des Clubs Professionnels est précisée dans les règlements de la LNB :

1/ La Commission de Contrôle de Gestion analyse les dossiers des clubs professionnels. Elle :

- Assure une mission d'information et de contrôle du respect, par les clubs, des dispositions obligatoires relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production des documents prévus par les règlements
- Examine la situation financière des clubs

Chaque club professionnel (évoluant en Jeep® ÉLITE ou PRO B) est reçu au moins une fois par an à la fin du championnat en mai pour permettre à la Commission de Contrôle de Gestion d'apprécier la situation financière du groupement sportif de la saison en cours, comprendre les principes de construction budgétaire de la saison à venir et valider sa participation aux compétitions organisées par la LNB.

- Conduit des audits sur place et sur pièces
- Fournit les éléments permettant la production du bilan et du compte de résultat du Basket Professionnel
- Propose des évolutions des règlements et du plan comptable applicable au Basket Professionnel.

2/ Le Conseil Supérieur de Gestion :

- Est le garant des procédures telles que définies par le Comité Directeur de la LNB
- Assure une mission d'information et de contrôle en matière de gestion
- Est l'instance habilitée à diligenter des contrôles (y compris sur place et sur pièces) et à prononcer des sanctions

- Peut saisir toute Commission de Discipline compétente s'il a connaissance de faits ou d'éléments susceptibles de constituer un manquement aux règlements de la LNB ou de la FFBB

- Assure le contrôle et l'évaluation des projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaire des sociétés sportives.

Depuis sa création en 2003, la DNCCGCP a toujours souhaité délivrer une assistance et un conseil auprès des clubs professionnels, comme symbolisé par le premier « C » de son sigle. Cette mission se concrétise au quotidien par une assistance permanente sur les problématiques comptables, financières, sociales et fiscales ainsi que juridiques. Ce soutien quotidien est assuré grâce notamment à la présence au sein de la LNB des salariés permanents qui sont au contact des clubs et des membres de la Commission de Contrôle de Gestion.

3/ La Commission d'Homologation et de Qualification a pour missions :

- L'homologation des contrats de travail des joueurs et entraîneurs
- La qualification des joueurs et entraîneurs
- Le conseil juridique auprès des clubs pour la rédaction des contrats et / ou sur la résolution de problématiques liées aux contrats de travail
- L'interprétation des règlements
- Le contrôle relatif aux titres de séjours et immatriculation à la Sécurité Sociale des joueurs étrangers (hors UE et EEE)
- Le traitement des dossiers JFL (octroi du statut et traitement des demandes de dérogation)
- L'enregistrement des documents attestant de l'éligibilité d'un joueur à prendre part aux compétitions Espoirs organisées par la LNB.

LE BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DNCCGCP pour la saison 2019/2020

● Activité du Conseil Supérieur de Gestion et de la Commission de Contrôle de Gestion

- **4 réunions plénières** du Conseil Supérieur de Gestion
- **10 réunions à distance** (conférence téléphonique ou consultation par e-mail)
- **1 session de formation** destinée à l'ensemble des responsables administratifs et financiers des clubs de Jeep® ÉLITE et PRO B en mars 2020, portant sur des sujets juridiques, comptables, financiers et fiscaux (31 clubs représentés)
- **Audition** par la Commission de Contrôle de Gestion (ou par le Conseil Supérieur de Gestion pour les clubs faisant l'objet d'un changement de division) de tous les clubs évoluant en Jeep® ÉLITE et PRO B, pour présentation de l'estimé de leurs comptes au 30 juin 2020 et de leur budget prévisionnel 2020/2021



Ambiance des grands soirs pour le très attendu classico. ©LNB/IS/BELLENGER

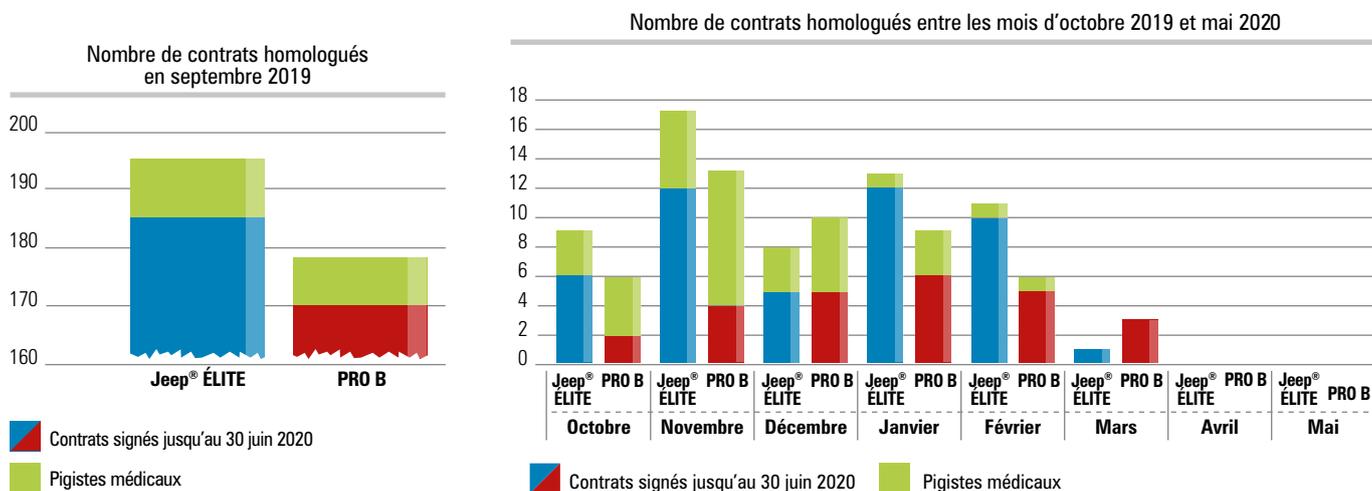
● Activité de la Commission d'Homologation et de Qualification

244 joueurs professionnels et 80 espoirs ont évolué en Jeep® ÉLITE

220 joueurs professionnels et 38 espoirs ont évolué en PRO B

Au total **464 joueurs professionnels et 118 espoirs** ont évolué dans les Championnats Jeep® ÉLITE et PRO B lors de la saison 2019/2020.

Homologation des contrats* de joueurs professionnels



Homologation des contrats* d'entraîneurs et de joueurs espoirs

Nombre de contrats homologués sur la saison

	Jeep® ÉLITE	PRO B
Joueurs espoirs	80	38
sous contrat aspirant	33	17
sous contrat stagiaire	47	21
Entraîneurs	58	42
sous contrat d'entraîneur principal	28	22
sous contrat d'entraîneur assistant	30	20

*Il s'agit des contrats (nouveaux recrutements ou prolongations) ; les nombres annoncés ne tiennent pas comptes des éventuels avenants, également homologués par la CHQ.

MÉTHODOLOGIE

Les données présentées dans ce rapport ont été établies à partir des informations comptables et financières fournies par les clubs professionnels qui évoluaient en Jeep® ÉLITE et PRO B sur la saison 2019/2020 (comptes clôturés validés par les Commissaires aux comptes au 15 septembre 2020 et saisis sur la plateforme en ligne SAP Analytics Cloud).

Conformément aux règlements de la LNB, ces comptes (bilans et comptes de résultat) ont été préparés selon les principes comptables généralement admis en France.

La présente publication fait état des comptes des groupements sportifs :

- Pour les groupements sportifs ayant créé une société pour gérer le secteur professionnel, seuls les comptes de la société sont pris en compte pour l'élaboration du présent rapport.

- Pour les autres, les comptes de l'association sont pris en compte dans leur intégralité.

Les holdings de contrôle sont exclues du périmètre de ce rapport.

Les bilans et comptes de résultats agrégés ont été obtenus par simple addition des états fournis par les clubs.

Les commentaires sur les principaux chiffres présentés le sont dans le cadre d'une analyse globale et ne sauraient donc être considérés comme systématiquement applicables à chacun des clubs composant les divisions professionnelles.

Afin de faciliter la compréhension du lecteur :

- Le poste « *subventions d'exploitation* » ne tient normalement pas compte des prestations payées par les collectivités qui sont classées dans le poste « *sponsoring* » ainsi que de l'achat de places qui est intégré dans le poste « *recettes de matchs* » ;
- La masse salariale tient uniquement compte de l'effectif professionnel. Toutefois, pour les clubs dont le centre de formation est rattaché à la structure professionnelle, la masse salariale tient également compte des joueurs sous contrat aspirant et stagiaire.

Il convient également de présenter quelques particularités liées aux effets de la Covid-19 sur la saison 2019/2020 :

Concernant les produits d'exploitation :

- Les postes « *recettes de matchs* » et « *sponsoring* » ont pu être impactés significativement en raison de l'arrêt anticipé des championnats. Les montants au 30 juin 2020 sur ces postes peuvent donc être nettement inférieurs aux saisons précédentes. Après négociations avec les partenaires et les abonnés, les clubs ont, dans certains cas, adopté une politique de remboursement ;
- Les clubs ont également comptabilisé des « *recettes de matchs* », liées aux rencontres afférentes à la saison 2019/2020 et non disputées, en produits constatés d'avance, diminuant ainsi les produits sur la saison 2019/2020, qui seront extournés dans les comptes de la saison 2020/2021 ;
- Pour la saison 2019/2020, le montant significatif du poste « *reprises sur amortissements et transferts de charges* » s'explique en partie par la présence des Indemnités de chômage partiel versées par l'Etat sur la période de mars à juin 2020. En effet, il a été demandé aux clubs de comptabiliser ces indemnités en transferts de charges lors de la clôture des comptes au 30 juin 2020.

Concernant les charges d'exploitation :

- Le poste « *masse salariale* » a pu être impacté par le dispositif d'activité partielle proposé par l'Etat et dont l'ensemble des clubs a bénéficié entre les mois de mars et juin 2020. En effet, la majorité des clubs n'a pas maintenu à 100% la rémunération de ses effectifs, ce qui a pour effet de minorer le montant des rémunérations versées sur la période de mars à juin 2020 ;
- Le poste « *charges sociales* » a également pu être impacté par le dispositif d'exonération partielle de charges patronales proposé par l'Etat sur la période de février à mai 2020.
- Enfin, face à l'incertitude du respect de la part des partenaires des règlements de certaines échéances, les clubs ont pu enregistrer dans le poste « *dotations aux amortissements et aux provisions* » de leurs comptes au 30 juin 2020 des provisions pour risques qui seront reprises sur la saison 2020-/2021 si le risque est dévalué ou devenu inexistant.

CLÉS D'ANALYSE

● Périmètre d'analyse pour la saison 2019/2020

Périmètre de la Jeep® ÉLITE : 18 clubs

Les variations du périmètre de la Jeep® ÉLITE font suite aux résultats sportifs de la saison 2018/2019 :

Clubs relégués en Pro B à l'issue de la saison 2018/2019

Antibes Sharks Fos Provence Basket

Clubs promus en Jeep® ÉLITE à l'issue de la saison 2018/2019

Chorale de Roanne Orléans Loiret Basket

Périmètre de la PRO B : 18 clubs

Les variations du périmètre de la Jeep® ÉLITE font suite aux résultats sportifs de la saison 2018/2019 :

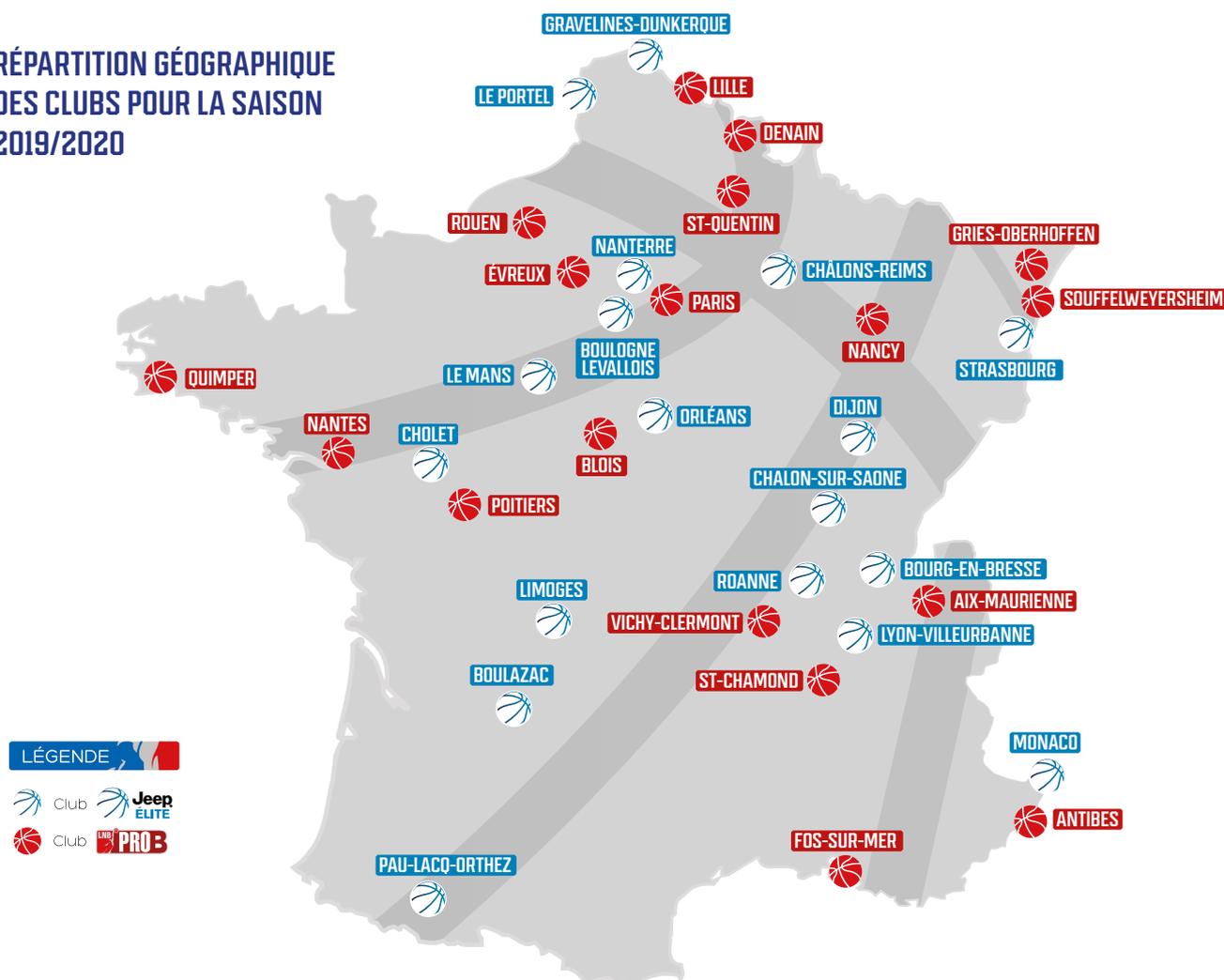
Clubs relégués en NMI à l'issue de la saison 2018/2019

Caen Basket Calvados C'Chartre Basket M

Clubs promus en Pro B à l'issue de la saison 2018/2019

BC Souffelweyersheim Saint-Quentin Basket-Ball

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CLUBS POUR LA SAISON 2019/2020



LÉGENDE



Données relatives aux centres de formation

	Centre de formation agréé sur la saison 2019/2020 ?		Centre de formation porté par la structure professionnelle du club ?	
	OUI	NON	OUI	NON
Boulazac Basket Dordogne	OUI		OUI	
JL Bourg Basket	OUI		OUI	
Elan Chalon	OUI		OUI	
Champagne Châlons Reims Basket	OUI		NON	
Cholet Basket	OUI		OUI	
JDA Dijon Basket	OUI		NON	
BCM Gravelines Dunkerque	OUI		NON	
LDLC ASVEL	OUI		NON	
Le Mans Sarthe Basket	OUI		OUI	
ESSM Le Portel	OUI		NON	
Limoges CSP	OUI		OUI	
Metropolitans 92	OUI		OUI	
AS Monaco Basket	OUI		NON	
Nanterre 92	OUI		NON	
Orléans Loiret Basket	OUI		OUI	
Elan Béarnais Pau Lacq Orthez	OUI		OUI	
Chorale Roanne Basket	OUI		NON	
SIG Strasbourg	OUI		OUI	
	Centre de formation agréé sur la saison 2019/2020 ?		Centre de formation porté par la structure professionnelle du club ?	
Aix Maurienne Savoie Basket	OUI		OUI	
Antibes Sharks	OUI		OUI	
ADA Blois Basket 41	OUI		OUI	
ASC Denain Voltaire PH	NON			
ALM Evreux Basket Eure	OUI		OUI	
Fos Provence Basket	OUI		OUI	
BC Gries Oberhoffen	NON*			
Lille Métropole Basket Club	OUI		OUI	
SLUC Nancy Basket	OUI		NON	
Nantes Basket Hermine	OUI		NON**	
Paris Basketball	OUI		NON	
Poitiers Basket 86	OUI		OUI	
UJAP Quimper 29	OUI		NON	
Rouen Métropole Basket	OUI		OUI	
Saint-Chamond Basket Vallée du Gier	NON			
Saint-Quentin Basket-Ball	NON			
BC Souffelweyersheim	NON			
JA Vichy-Clermont Métropole	OUI		OUI	

*Agrément pour la saison 2020/2021

**Contrats aspirants et stagiaires pris en charge financièrement par la structure professionnelle

POINT DE VUE

de la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion des Clubs Professionnels

La DNCCGCP de la Ligue Nationale de Basket s'efforce d'évoluer au rythme des modifications légales, mais également réglementaires liées aux spécificités de son sport. Sa mission première demeure le contrôle, avec un quadruple objectif :

- Assurer la pérennité des associations et sociétés sportives (s'assurer par exemple que les clubs soient tous en mesure de terminer la saison qu'ils ont commencée) ;
- Favoriser le respect de l'équité sportive des compétitions organisées par la LNB (éviter qu'un club engage un niveau de charges trop élevé sans justifier des ressources nécessaires pour le financer) ;
- Contribuer à la régulation économique des compétitions et veiller à l'équilibre financier ;
- Simuler des projections financières pour éclairer les décisions du Comité Directeur de la LNB.

La saison 2019/2020 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et a été par bien des égards hors normes, anxiogène et complexe.

Face à cette situation exceptionnelle, la mission principale de la DNCCGCP a été de protéger et conseiller les clubs afin qu'ils ne se retrouvent pas en trop grande difficulté financière. Les résultats nets cumulés de la saison 2019/2020 (488 K€ pour la Jeep® ÉLITE et 595 K€ pour la PRO B) doivent être considérés comme rassurants à court terme mais insuffisants pour donner des marges de manœuvre pour la suite de la crise. Ces résultats n'ont pu être réalisés que grâce à l'exonération partielle des charges patronales et aux indemnités versées par l'Etat Français dans le cadre du dispositif d'activité partielle.

Afin de mieux comprendre la portée de ces résultats, il convient de distinguer l'impact de la crise sanitaire et économique. La DNCCGCP, grâce à ses outils de modélisation financière, a pu simuler ce qu'auraient été les situations économiques des clubs de la LNB sans les aides :

- Le résultat net cumulé au 30 juin 2020 aurait représenté une perte de 4,7 millions d'euros pour la Jeep® ÉLITE ;



- Une perte de 2,3 millions d'euros pour la PRO B ;
- Soit une perte totale de 7 millions d'euros pour l'ensemble des clubs de la Ligue Nationale de Basket.

On estime par ailleurs qu'au moins un club en Jeep® ÉLITE et un club en PRO B auraient dû déposer le bilan. De plus, plusieurs clubs de Jeep® ÉLITE n'auraient pas répondu aux obligations financières imposées par la DNCCGCP pour pouvoir prétendre disputer la saison 2020/2021 sans mesure d'encadrement ou restriction.

Au final, la situation nette cumulée s'établit à 7,3 millions d'euros pour les clubs de Jeep® ÉLITE (soit +12%) et à 2,8 millions d'euros pour les clubs de PRO B (soit +10%). Depuis la création de la DNCCGCP en 2003, la situation nette des clubs ne cesse de franchir de nouveaux paliers et continue de croître. Cela confirme l'effort que mettent les clubs à maintenir une situation financière saine et garantir leur pérennité. De plus, pour la deuxième année consécutive, tous les clubs de Jeep® ÉLITE sont en situation nette positive.



Philippe Ausseur

Président de la DNCCGCP



Au-dessus des nuages, la tête au niveau du cercle, DJ Stephens a une fois de plus fait le show lors du Dunk Contest ©LNB/IS/BELLENGER

Outre l'aspect financier, la grande particularité cette année liée à la Covid-19 réside dans le déroulement de la saison. Cette dernière ayant dû être suspendue au mois de mars 2020, le nombre de matchs disputés a par conséquent significativement baissé. Il en résulte une baisse des recettes de match et des produits liés au sponsoring. La perte sur les produits d'exploitation reste malgré tout limitée grâce au soutien honorable d'un grand nombre de partenaires et d'abonnés qui, par amour pour le basket, ont continué de soutenir les clubs en décidant de maintenir leur engagement. Tous les membres du comité de direction se joignent à la Ligue Nationale de Basket pour leur faire part de nos remerciements les plus sincères.

Malheureusement, le contexte actuel risque de s'étendre dans le temps et d'impacter encore fortement la saison 2020/2021. Si grâce au soutien financier apporté par l'Etat et à la bonne gestion des clubs, la situation réelle des clubs est globalement satisfaisante, elle ne suffit néanmoins pas à couvrir les difficultés déjà actées sur l'exercice 2020/2021.

D'après les projections faites sur la saison en cours, les clubs des deux divisions vont connaître un retour en arrière considérable : la situation nette cumulée de la Jeep® ÉLITE sera similaire à celle présentée au 30 juin 2006 et celle de la PRO B sera similaire à la situation nette cumulée du 30 juin 2015. Ce bilan viendra inverser la tendance pour la première fois depuis 2003 et fragiliser la pérennité financière des clubs de Jeep® ÉLITE et de PRO B. Au moment d'examiner leur santé économique et financière, la DNCCGP devra adapter ses critères d'évaluation et les ratios économiques, pour apporter une analyse propre au contexte si particulier de la crise sanitaire. Si elle devra toujours être vigilante sur l'équité économique et savoir distinguer la part des pertes imputables à la crise de la Covid-19 de celles issues d'une gestion hasardeuse ou contestable, elle devra surtout accompagner les clubs pour absorber le mieux possible ce choc économique sans précédent.

RÉSULTATS SPORTIFS 2019/2020

La saison sportive 2019/2020 n'aura pas pu aller à son terme en raison de la pandémie liée à la Covid-19. Les derniers matchs officiels ont eu lieu le 10 mars 2020 en Jeep® ÉLITE et PRO B.

L'Assemblée Générale de la LNB du 27 mai 2020 a décidé que la saison 2019/2020 ne donnerait lieu à aucun palmarès et à aucun

titre de champion de France dans les deux divisions ainsi que pour le championnat Espoir, les championnats n'étant pas allés à leurs termes et les playoffs n'ayant pu être organisés. Un classement final a été arrêté pour chacune des divisions à l'issue de la dernière journée complète.

Le palmarès de la saison 2019/2020 est donc le suivant :

Champion de France Jeep® ÉLITE : non déterminé ;

Champion de France PRO B : non déterminé ;

Vainqueur de la Coupe de France : non déterminé ;

Vainqueur de la Disneyland® Paris Leaders Cup LNB : JDA Dijon Basket

Vainqueur de la Disneyland® Paris Leaders Cup PRO B : Nantes Basket Hermine

L'Assemblée Générale a également décidé que la saison 2019/2020 était figée, la saison 2020/2021 sera une nouvelle saison avec 18 équipes en Jeep® ELITE et 18 en PRO B sans promotion ni relégation.

Clubs engagés en Coupes d'Europe pour la saison 2019/2020 :

- en **Euroleague** : LDLC ASVEL
- en **Eurocup** : Limoges CSP, AS Monaco Basket, Nanterre 92
- en **Basketball Champions League** : JDA Dijon Basket, Elan Béarnais Pau Lacq Orthez, SIG Strasbourg



Eric Buckner, MVP du All Star Game 2019 aux côtés d'Alain Béral lors de la remise des prix ©LNB/IS/BELLENGER



COMPTES ANNUELS Jeep® ÉLITE

BOULAZAC BASKET DORDOGNE
JL BOURG BASKET
CHAMPAGNE CHÂLONS REIMS BASKET
ÉLAN CHALON
CHOLET BASKET
JDA DIJON BASKET
BCM GRAVELINES DUNKERQUE
LDLC ASVEL
LE MANS SARTHE BASKET
ESSM LE PORTEL
LIMOGES CSP

METROPOLITANS 92
AS MONACO BASKET
NANTERRE 92
ORLÉANS LOIRET BASKET
ELAN BÉARNAIS PAU LACQ ORTHEZ
CHORALE ROANNE BASKET
SIG STRASBOURG

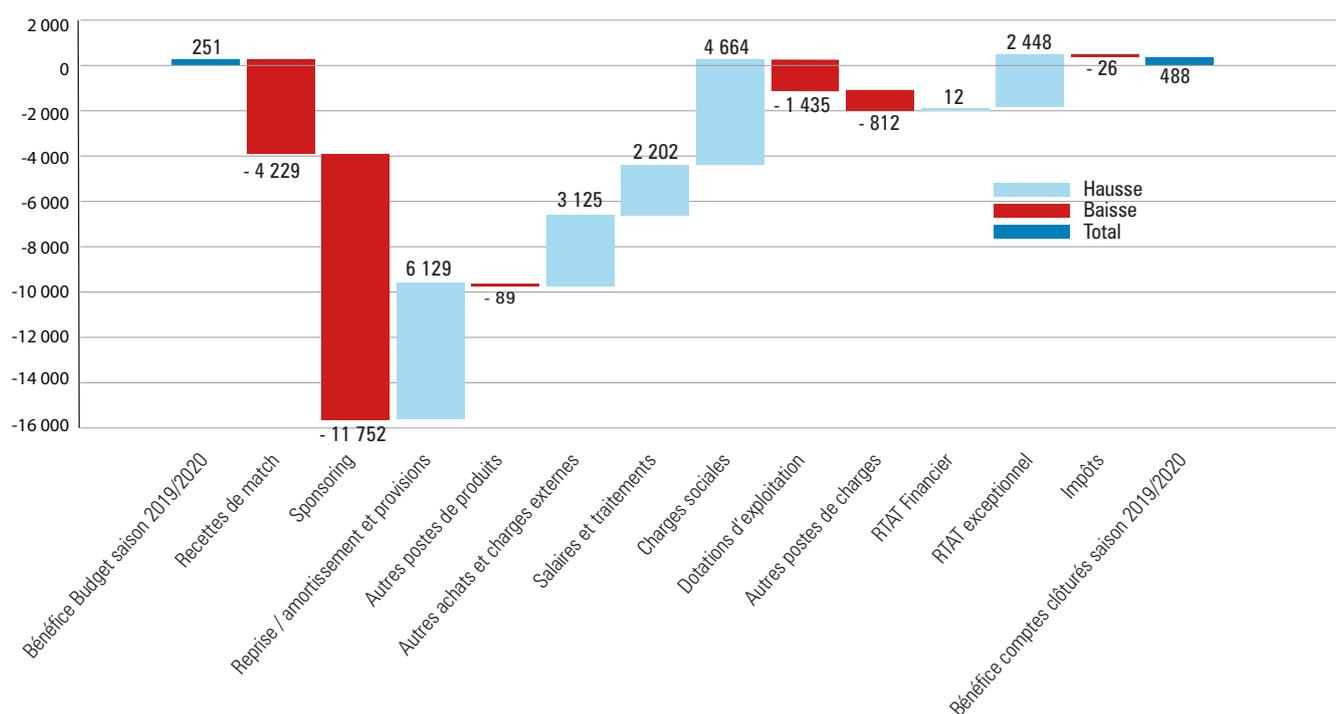


Compte de résultat cumulé de la Jeep® ELITE

Jeep® ÉLITE - (en milliers d'euros)	Réalisé 30 juin 2020	%	Réalisé 30 juin 2019	%	Évolution Globale	
Produits d'exploitation						
Recettes de matchs	13 945	15%	15 271	16%	-1 326	-9%
Droits TV	2 967	3%	3 843	4%	-876	-23%
Sponsoring	45 700	49%	48 048	50%	-2 348	-5%
<i>dont sponsors privés</i>	39 203	42%	41 852	43%	-2 649	-6%
<i>dont sponsors publics</i>	6 497	7%	6 196	6%	301	5%
Subventions	18 223	19%	19 710	20%	-1 487	-8%
Reprise sur amortissements / transferts de charges	8 690	9%	4 121	4%	4 569	111%
Autres produits	4 412	5%	5 289	5%	-877	-17%
Total produits d'exploitation	93 937	100%	96 282	100%	-2 345	-2%
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	35 212	36%	39 384	39%	-4 172	-11%
Impôts et taxes	2 648	3%	2 014	2%	635	31%
Masse salariale	42 214	44%	41 950	41%	264	1%
Charges sociales	13 389	14%	16 469	16%	-3 080	-19%
Autres charges	921	1%	563	1%	358	64%
Dotations aux amortissements et provisions	2 504	3%	1 433	1%	1 071	75%
Total charges d'exploitation	96 888	100%	101 813	100%	-4 925	-5%
Résultat d'exploitation	-2 950		-5 531		2 581	
Résultat financier	-114		-220		106	
Résultat exceptionnel	3 594		812		2 782	
- Impôts sur les bénéfices	41		-46		87	
Bénéfices ou pertes	488		-4 894		5 382	

Impact de la Covid-19 sur l'équilibre budgétaire des clubs de Jeep® ÉLITE

🌐 **Impact de la Covid-19 sur l'équilibre budgétaire de la Jeep® ELITE (comparaison entre les budgets de la saison 2019/2020 et les comptes clôturés au 30 juin 2020)**



La saison 2019/2020 a été marquée par la pandémie mondiale liée à la Covid-19 entraînant des conséquences financières importantes pour les clubs professionnels.

Afin d'étudier les principaux effets de la Covid-19 et de souligner la singularité de cette saison, il convient d'analyser l'évolution des principaux postes entre les budgets 2019/2020 (transmis au mois de septembre 2019 à la DNCCGCP), ne tenant compte d'aucun effet de la Covid-19, et les comptes clôturés au 30 juin 2020 impactés par les effets de la Covid-19 :

- Recettes de matchs : Ce poste affiche une baisse de 4,2 millions d'euros entre les recettes prévues en début de saison et les recettes constatées en fin de saison. Cette baisse s'explique logiquement par l'arrêt prématuré des compétitions dès le mois de mars 2020, privant ainsi les clubs d'une partie importante de ces recettes relatives à la fin de saison régulière et à de potentiels playoffs (ainsi que des recettes liées aux compétitions européennes pour les clubs engagés dans ces compétitions) ;

- Sponsoring : La baisse très significative de 11,2 millions d'euros de ce poste s'explique également par l'arrêt prématuré de la saison sportive. En effet, la majorité des prestations prévues dans les contrats de sponsoring est liée à l'organisation des matchs, notamment à travers des prestations d'hospitalité ou de visibilité. Cette baisse peut néanmoins être relativisée par l'importance du montant global du sponsoring de la division et permet de souligner le soutien des partenaires privés des clubs qui n'ont pas systématiquement demandé de remboursement ou d'avoir pour les prestations non délivrées ;

- Transferts de charges : La hausse de 6,1 millions d'euros du poste de transferts de charges est en grande partie justifiée par les indemnités versées par l'Etat Français dans le cadre du dispositif d'activité partielle renforcé à partir du mois de mars 2020 ;

- Autres achats et charges externes : Les économies réalisées sur ce poste de charges, à hauteur de 3,1 millions d'euros, sont directement liées à l'arrêt prématuré de la saison sportive qui a entraîné une baisse des frais d'organisation de match à domicile et de déplacement pour les matchs à l'extérieur ;

- Masse salariale : Ce dispositif d'activité partielle a également permis aux clubs dans le cadre d'accord avec les salariés, de verser seulement 70% des rémunérations brutes dues aux salariés durant la période concernée, ce qui justifie en grande partie les économies réalisées sur la masse salariale pour 2,2 millions d'euros ;

- Charges sociales : Afin de soutenir certains secteurs d'activité dont le sport professionnel, l'Etat a également mis en place des exonérations partielles de charges patronales sur la période février-mai 2020. Ce dispositif d'aide permet d'expliquer les économies de charges sociales réalisées à hauteur de 4,7 millions d'euros ;

Les autres évolutions liées à la Covid-19 seront présentées de manière détaillée au fur et à mesure de l'analyse des différents postes dans ce rapport.

Grâce aux dispositifs mis en place par l'Etat, la Jeep® ÉLITE présente donc un résultat net cumulé positif au 30 juin 2020. Sans ces dispositifs, les clubs de la division auraient pu faire face à des difficultés financières importantes dès la saison 2019/2020 : la perte d'exploitation directement liée à la Covid-19 est estimée à près de 3 millions d'euros en Jeep® ÉLITE.

Des produits d'exploitation en légère baisse

Impacté par la Covid-19 et l'arrêt des compétitions dès le mois de mars 2020, les produits d'exploitation sont en baisse (-2,3 millions d'euros, soit -2,4% par rapport à l'année précédente), alors que nous constatons une hausse lors des deux dernières saisons (+4% pour la saison 2017/2018 et +3% sur 2018/2019).

La majorité des postes des produits d'exploitation se retrouve impactée et suit cette tendance à la baisse, à l'exception du poste « Reprise sur amortissements et transferts de charges » affichant une augmentation significative de +110%. On note notamment une baisse conséquente des droits TV qui chutent de 23% pour la saison 2019/2020. Cette baisse est la conséquence directe de l'arrêt des compétitions en cours de saison, entraînant des négociations avec le diffuseur TV sur le règlement du contrat annuel lié à la commercialisation des droits TV ainsi que la non-attribution des primes relatives au parcours sportifs des clubs (primes de champion, participation aux playoffs ...)

La perte globale des produits d'exploitation est atténuée par le poste « Reprises sur amortissements et transferts de charges » qui présente une importante hausse de 110%. Cette augmentation s'explique par les aides financières apportées par l'état et enregistrées sur ce poste dans le cadre des indemnités liées au dispositif du chômage partiel.

Une baisse des charges d'exploitation

Dans la même logique, les charges d'exploitation cumulées de la Jeep® ÉLITE connaissent une baisse, alors que celles-ci étaient également en augmentation lors des deux dernières saisons (2017/2018 et 2018/2019). On enregistre une perte de 5% cette année, qui s'explique par la baisse significative des charges sociales (-3 millions d'euros soit -19% par rapport à la saison 2018/2019) ainsi que du poste des autres achats et charges externes (-4,2 millions d'euros soit -11% par rapport à la saison 2018/2019), représentant les économies de charges réalisées sur les matchs non disputés à la suite de l'arrêt prématuré de la saison régulière du championnat et du non-déroulement des playoffs.

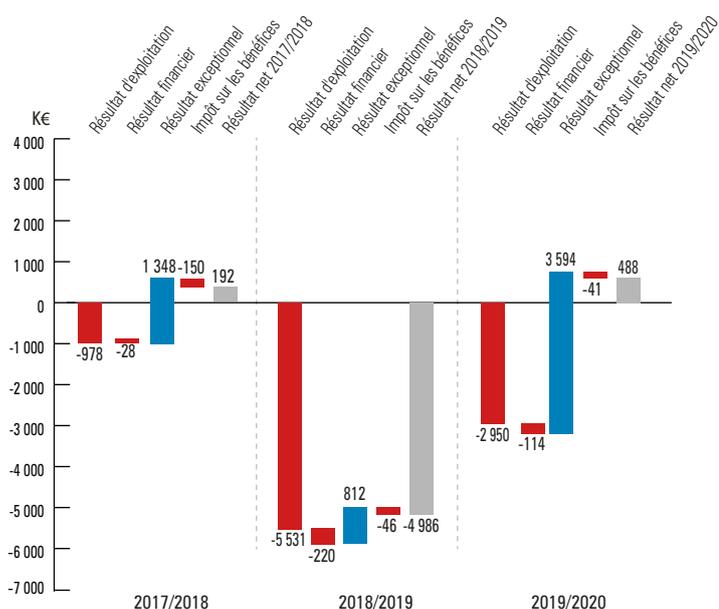
Exploitation et résultat net

Les comptes clôturés au 30 juin 2020 présentent une perte d'exploitation à hauteur de 3 millions d'euros, en amélioration par rapport au résultat d'exploitation de la saison 2018/2019 (-5,5 millions d'euros), mais traduisant malgré tout une exploitation négative pour cette saison. Les clubs LDLC ASVEL (pour la 2^e année consécutive) et Metropolitans 92 sont les deux principaux clubs qui influencent la perte d'exploitation globale et cumulent à eux deux 3 millions d'euros de perte.

Le résultat exceptionnel au 30 juin 2020 est très significatif avec un bénéfice de 3,6 millions d'euros. On retrouve les deux clubs cités précédemment, à savoir LDLC ASVEL et Metropolitans 92, qui portent ce résultat en cumulant à eux deux un bénéfice de 3,6 millions d'euros.

Contrairement à la saison 2018/2019, la Jeep® ÉLITE présente un résultat net cumulé positif de 488 K€ sur la saison 2019/2020, avec des résultats nets par club compris entre -228 K€ et 347 K€. Le résultat net positif en cumulé sur la division est le fruit des mesures d'aides financières apportées par le gouvernement ainsi que le soutien des partenaires et des abonnés des clubs malgré l'arrêt prématuré des compétitions.

Evolution du résultat net cumulé



Après une perte d'exploitation historique de 5,5 millions d'euros la saison dernière (portée principalement par deux clubs), le résultat d'exploitation de la saison 2019/2020 présente une perte moins significative avec un résultat de -3 millions d'euros.

Le basket-ball professionnel français repose sur un modèle dont les produits sont fortement issus des recettes matchs directs (billetterie, abonnement, sponsoring). L'arrêt du championnat, avec dans les cas extrêmes près d'un tiers des matchs à domicile restant à disputer pour certains clubs, a engendré une dégradation brutale des produits d'exploitation en cours de saison alors même que la majorité des charges d'exploitation étaient pour leurs parts totalement engagées (notamment au niveau de la masse salariale et des charges sociales). Cette exploitation qui repose sur l'événementiel sportif a donc été brutalement impactée.

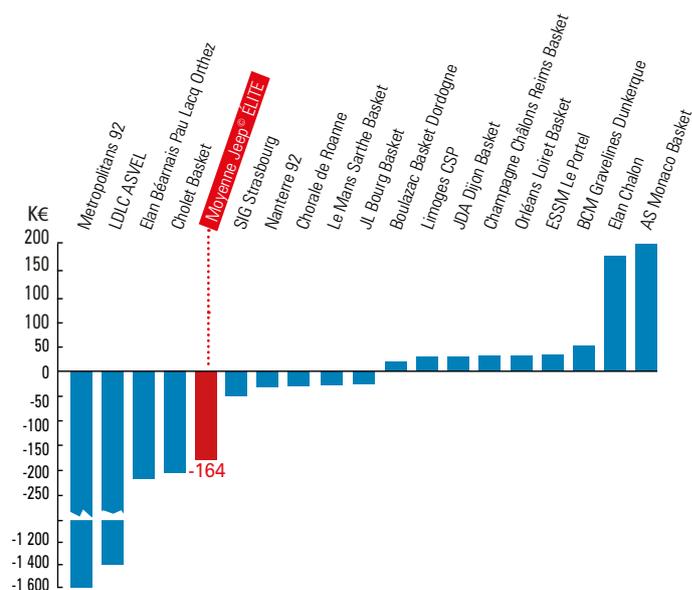
Il faut souligner que les aides accordées par le gouvernement, à travers les indemnités de chômage partiel et les exonérations de cotisations sociales ont permis d'atténuer ces pertes d'exploitations, sans pour autant pouvoir couvrir dans leur intégralité les rémunérations notamment. Par ailleurs et comme expliqué précédemment, le soutien des parties prenantes des clubs, à savoir les abonnés et les partenaires privés (sponsors) et publics (collectivités territoriales), a également permis d'atténuer une perte d'exploitation qui aurait pu présenter des chiffres bien plus catastrophiques pour l'économie des clubs. Enfin, grâce à un résultat exceptionnel proche de 3,6 millions d'euros réalisé principalement par deux clubs reflétant le soutien financier de leurs actionnaires, le résultat net cumulé sur la division pour cette saison est positif.

Le constat de ce résultat net positif sur la Jeep® ÉLITE se retrouve au niveau de la performance économique des clubs :

D'une part, cinq clubs sur dix-huit présentent des résultats nets négatifs, dont deux proches de l'équilibre (-11 et -16 K€), enregistrant une perte globale de -369 K€. Un club déplore notamment des pertes importantes avec un résultat net de -228 K€;

D'autre part, treize clubs réalisent un résultat net permettant de dégager un bénéfice net cumulé de 857 K€, contenant ainsi les pertes enregistrées par les cinq autres clubs de la division.

Résultat d'exploitation par club pour la saison 2019/2020

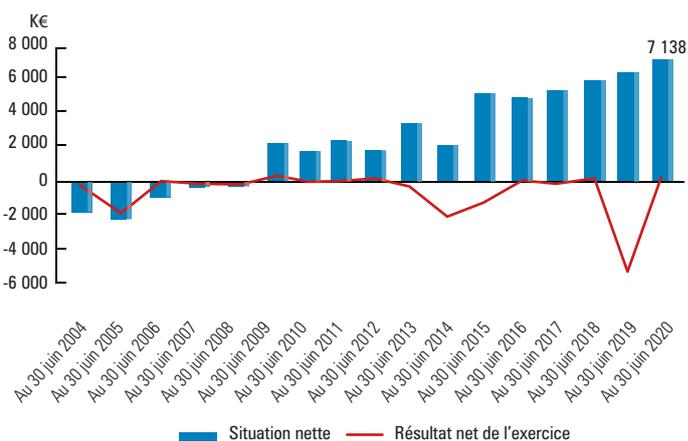


Le niveau de performance globale des clubs fait apparaître une perte d'exploitation relativement importante à l'issue de la saison 2019/2020 (perte moyenne des clubs de Jeep® ÉLITE de 164 K€). Huit clubs présentent une perte d'exploitation contre sept clubs au 30 juin 2019, et cinq clubs au 30 juin 2018. On note donc que depuis trois ans, de plus en plus de clubs clôturent la saison avec une perte d'exploitation.

En revanche, on note un écart moins élevé entre les clubs cette année par rapport à la saison 2018/2019. A la clôture du 30 juin 2020, l'écart est de 1,8 million d'euros, contre 4,1 millions d'euros la saison précédente.

Situation nette de la Jeep® ÉLITE

Evolution de la situation nette et du résultat net cumulés



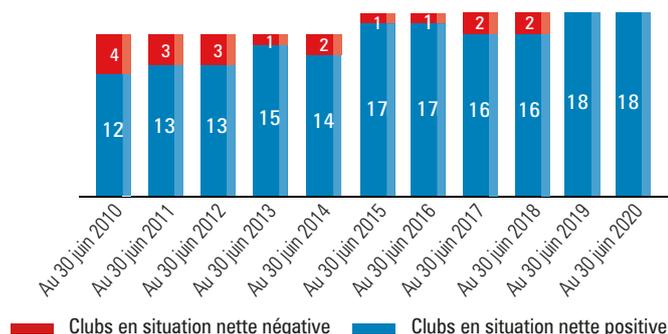
Pour la 4^{ème} année consécutive, la situation nette est en croissance (+806 K€ entre le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020). Après avoir franchi le seuil symbolique des 6 millions d'euros la saison dernière, la situation nette s'établit aujourd'hui à plus de 7 millions d'euros, soit une augmentation significative de 12%, confirmant ainsi un peu plus la solidité de la situation financière et la pérennité des clubs de la Jeep® ÉLITE.

La saison dernière, la Jeep® ÉLITE présentait un résultat net cumulé en fort déficit mais la situation nette avait tout de même connu une

augmentation du fait d'opérations en capital importantes et de l'effet du changement de périmètre des clubs de la division. Cette année, avec un résultat net global s'élevant à 488 K€, la Jeep® ÉLITE présente donc un bénéfice contrairement à la saison précédente, ce qui permet d'expliquer en grande partie l'amélioration de sa situation nette.

La situation nette de la Jeep® ÉLITE observe une progression globalement régulière depuis une quinzaine d'années (situation nette à -5,7 millions d'euros avant la création de la DNCCG en 2003), ayant permis de stabiliser la division au-dessus de la barre des 5 millions lors des 4 dernières saisons et de poursuivre sa croissance en dépassant nettement le seuil symbolique des 7 millions cette année.

● Evolution du nombre de clubs en situation nette positive ou négative en Jeep® ELITE



Au 30 juin 2019, tous les clubs présentaient une situation nette positive pour la première fois dans l'histoire de la division. Cette saison encore, pour la deuxième année consécutive, aucun club ne présente de situation nette négative.

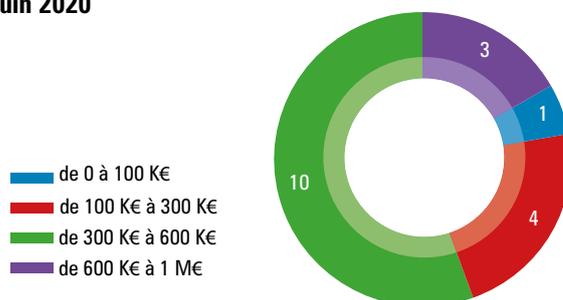
On note également qu'un seul club présente une situation nette en dessous de la barre des 100 K€, témoignant ainsi d'une solidité financière partagée par l'ensemble des clubs sur la division. Tous les autres se situent au-dessus de ce seuil, avec un maximum de 678 K€ pour les Metropolitans 92.

La situation nette cumulée de la Jeep® ÉLITE, en constante augmentation depuis plusieurs saisons, représente une véritable sécurité pour les clubs afin de faire face à d'éventuelles difficultés sportives et/ou financières sur une saison. Elle ne permettrait cependant pas aux clubs d'absorber l'impact d'un événement majeur sur une trop longue durée, susceptible de remettre en cause leur modèle économique basé sur l'événementiel sportif.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

« Lorsqu'un exercice se termine par un déficit conduisant à une situation nette négative, soit par le seul effet de l'exploitation courante, soit à la suite d'un redressement fiscal ou social, la totalité du passif ainsi accumulé doit être apuré sur une durée qui ne peut dépasser trois saisons ».

● Répartition des clubs par niveau de situation nette au 30 juin 2020



Comme indiqué précédemment, tous les clubs présentent une situation nette positive cette année.

Lors de la saison 2018/2019, l'écart entre le club affichant la situation nette la plus confortable et celui affichant la moins bonne avait réduit, témoignant ainsi d'une certaine homogénéité de la situation financière des clubs de la Jeep® ÉLITE. Au 30 juin 2020, l'écart s'est encore plus resserré pour présenter cette année une différence de 619 K€ contre un écart de 759 K€ en 2019.



Après Killian Hayes la saison passée, le jeune et talentueux Abdoulaye Ndoye s'est montré avec Cholet ©Cholet Basket



Excellente saison pour la Roca Team de Sasa Obradovic © LNB/IS/BELLENGER

Capital social par club

Club	Structure juridique	Capital social (arrondi au millier)
Boulazac Basket Dordogne	SAS	400 000 € €
JL Bourg Basket	SASP	274 000 € €
Champagne Châlons Reims Basket	SAS	470 000 € €
Elan Chalon	SEM	292 000 € €
Cholet Basket	SASP	135 000 € €
JDA Dijon Basket	SASP	1 159 000 € €
BCM Gravelines Dunkerque	SEM	42 000 € €
LDLC ASVEL	SASP	1 033 000 € €
Le Mans Sarthe Basket	SEM	505 000 € €
ESSM Le Portel	SASP	440 000 € €
Limoges CSP	SASP	354 000 € €
Metropolitans 92	SASP	1 037 000 € €
AS Monaco Basket*	SAM*	150 000 € €
Nanterre 92	SAS	56 000 € €
Orléans Loiret Basket	SEM	170 000 € €
Elan Béarnais Pau Lacq Orthez	SEM	626 000 € €
Chorale Roanne Basket	SAOS	38 000 € €
SIG Strasbourg	SASP	400 000 € €

* SAM : Société Anonyme Monégasque

Concernant le statut juridique des clubs, l'ensemble des clubs est constitué en société au 30 juin 2020. Lors de la saison 2018/2019, le club Fos Provence Basket avait été promu en Jeep® ÉLITE et était le seul club à disposer du statut d'association, situation relativement rare à ce niveau. Ce dernier ayant été relégué en PRO B à l'issue de la saison 2018/2019, la division retrouve cette année une situation concernant les statuts juridiques des clubs similaire à celle de la saison 2017/2018. Nous rappelons qu'il n'existe aucune obligation réglementaire en la matière dans la discipline basket, et que cette situation résulte soit d'un choix stratégique de la part du club, soit d'une obligation de passage en société compte tenu des contraintes légales (existence de seuils fixés par décret, liés à la masse salariale ou aux recettes des manifestations sportives).

Au 30 juin 2020, le capital social cumulé de la Jeep® ÉLITE s'élève à 7,6 millions d'euros (-200 K€ par rapport à la saison précédente). Cette légère baisse du capital social cumulé sur la division s'explique

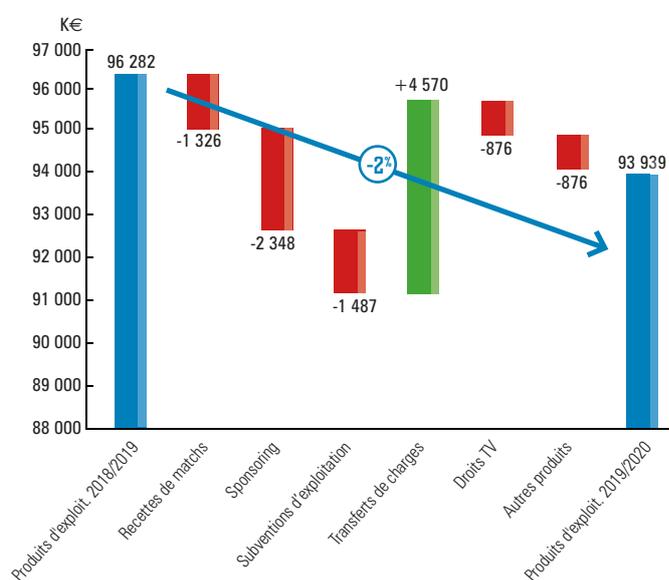
uniquement par la rétrogradation du club Antibes Sharks à l'issue de la saison 2018/2019 (au capital de 500 K€), non compensé par le capital des deux clubs promus, Orléans Loiret Basket et Chorale Roanne Basket (le club de Fos Provence Basket étant volontairement exclu de cette analyse du fait qu'il est encore sous forme associative et ne présente donc pas de capital social). En effet, aucune opération d'augmentation de capital n'a eu lieu cette saison, opérations qui peuvent habituellement expliquer également ces variations.

La moyenne par club suit la tendance générale de l'évolution du capital social, avec un capital social moyen par club de 421 K€ contre 463 K€ lors de la saison précédente. De plus, les trois mêmes clubs que l'année dernière présentent un capital social supérieur à 1 million d'euros (il s'agit des clubs JDA Dijon Basket, Metropolitans 92 et LDLC ASVEL).

Les produits d'exploitation

Alors que les deux années précédentes présentaient une augmentation des produits d'exploitation, la saison 2019/2020 affiche une baisse de l'ordre de -2 345 K€ (soit -2,44%), pour atteindre le chiffre de 98 937 K€. En comparaison à une saison dite « classique » et une répartition des produits d'exploitation propre au modèle économique des clubs de Jeep® ÉLITE, les recettes des clubs ont été fortement impactées par l'événement exceptionnel de la Covid-19, entraînant l'arrêt prématuré de la compétition et expliquant des variations importantes sur la majorité des postes.

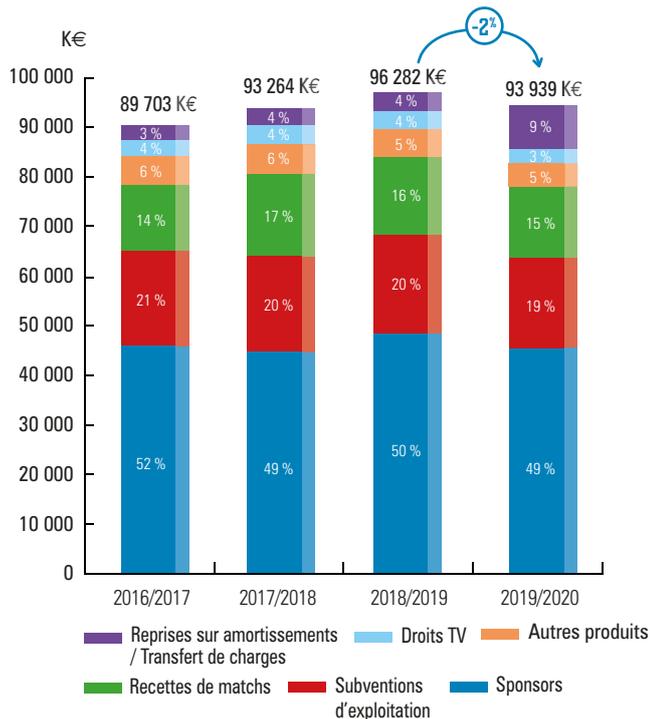
Evolution des produits d'exploitation



Cette décroissance s'explique par le résultat moins élevé que l'année passée sur chaque poste des produits d'exploitation, en particulier celui du sponsoring qui affichent une baisse de -2 348 K€ (soit une baisse de -5%), ainsi que celui des subventions avec -1 487€ par rapport à la saison précédente (-8%). La saison 2019/2020 présente logiquement des recettes de matchs moins importantes que la saison dernière (-9%). Elles s'élèvent cette année à 16 912 K€ contre 19 114 K€ à la clôture du 30 juin 2019.

Cependant, le poste des reprises sur amortissements présente lui une hausse significative et représente plus du double de l'année précédente (au 30 juin 2019, les reprises sur amortissement s'élevaient à 4 121 K€ et au 30 juin 2020, elles s'élèvent à 8 690 K€).

Evolution de la répartition des produits d'exploitation



En conséquence de la baisse des produits d'exploitation sur tous les postes, excepté sur le poste « *reprises sur amortissement et transferts de charges* », la répartition de ces produits d'exploitation a observé de légers changements par rapport à la saison 2018/2019. La majorité des postes étant impactée à la baisse, la structure économique des clubs reste globalement conforme aux saisons précédentes :

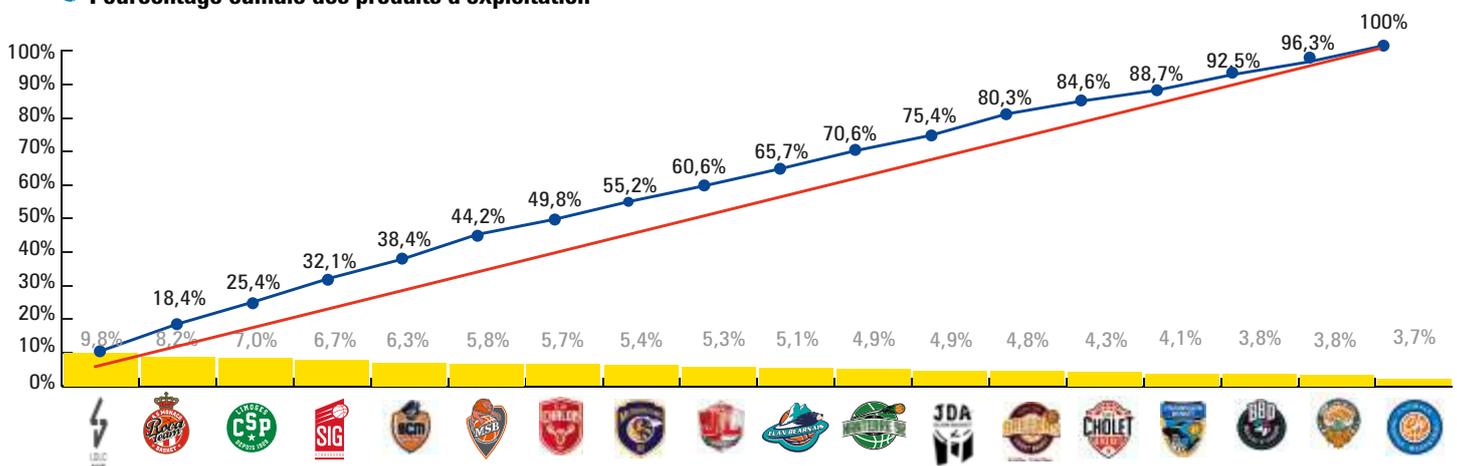
• Les recettes de match, le sponsoring et les subventions observent une perte d'un point pour s'établir respectivement à 15%, 49% et 19% au 30 juin 2020, contre 16%, 50% et 20% l'année passée. Depuis 2017, c'est la première année que le sponsoring et les subventions perdent du poids dans la structure économique des clubs, bien que cette perte reste légère. De même pour les droits TV qui affichaient une part constante depuis 2017, de l'ordre de 4%, pour cette année représenter 3%.

En revanche, c'est la deuxième année consécutive que nous observons une baisse du poids des recettes de match, qui avaient affiché une belle performance pour la saison 2017/2018, en passant de 14% à 17% des produits d'exploitation. Ici aussi, il s'agit malgré tout d'une perte relativement faible, puisque le poids des recettes de match au 30 juin 2020 reste supérieur à celui de la saison 2017/2018 ;

• En cumulé, ce sont les recettes de match, les subventions et le sponsoring qui représentent de manière constante autour de 86% du poids économique des clubs sur les trois dernières saisons. Pour la saison 2019/2020, ces trois postes cumulent la très grande majorité de ce poids économique (malgré une baisse de 3 points) ;

• Comme dit précédemment, le changement le plus significatif pour la saison 2019/2020 s'observe au niveau des reprises sur amortissements et transferts de charges, qui passent de 4% l'année dernière à 9% cette année. Cela vient atténuer la décroissance globale des produits d'exploitation et s'explique par le versement d'aides financières par l'état français, allouées sous la forme d'indemnités relatives au dispositif du chômage partiel et imputées au compte de résultat dans le poste « *Transferts de charges* ». Ce poids significatif dans le modèle économique des clubs est donc à relativiser de cette situation exceptionnelle.

Pourcentage cumulé des produits d'exploitation



Cette saison, trois clubs sur les 18 de la Jeep® ÉLITE représentaient à eux seuls 25% des produits d'exploitation cumulés de la division et sept clubs représentaient la moitié, ce qui poursuit la tendance de la saison 2018/2019.

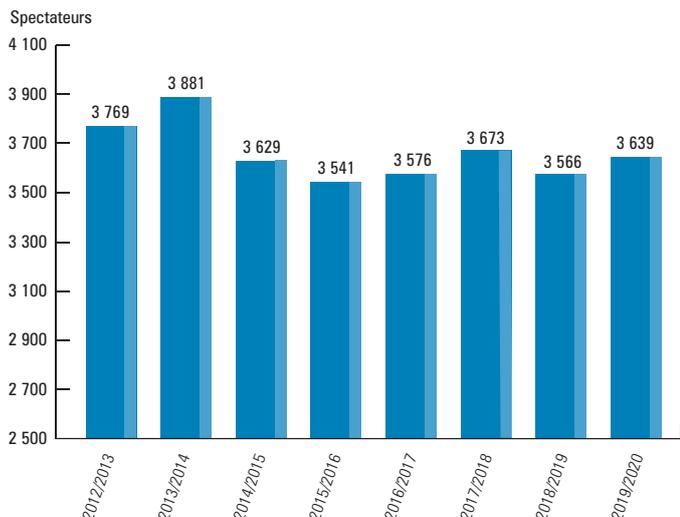
Cette année, quatre clubs présentent des produits d'exploitation supérieurs à 6 millions d'euros, tandis que l'année dernière le même nombre de clubs franchissaient la barre des 7 millions d'euros, élément qui témoigne que l'ensemble des clubs, quel que soit le niveau de budget, a été impacté par la crise. Sur les quatre clubs qui présentent les poids les plus importants dans les produits d'exploitation cumulés de la division, trois étaient déjà présents la saison dernière à savoir l'AS Monaco Basket (8 047 K€), le Limoges CSP (6 546 K€) et la SIG Strasbourg (6 298 K€). C'est le club LDLC ASVEL qui com-

plète ce quartet (au détriment du club Le Mans Sarthe Basket) et qui génère les plus hauts produits d'exploitation sur la saison 2019/2020, notamment grâce à des recettes matches dépassant les 2,2 millions d'euros. Le poids de ce dernier par rapport à tous les clubs de la Jeep® ÉLITE est de 9,8%, soit presque un dixième du total des produits d'exploitation de la division (l'année dernière, le club le plus élevé dans le classement affichait un poids de 9,1%).

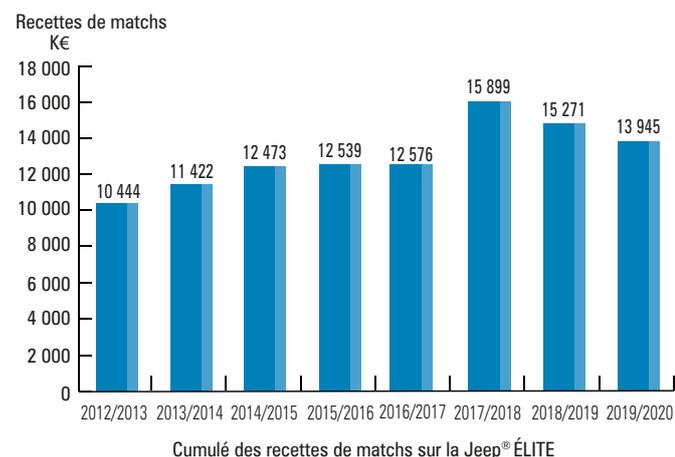
La contribution du club présentant la plus faible part cette saison (Chorale Roanne Basket) a légèrement augmenté, passant de 3,4% (Fos Provence Basket la saison dernière) à 3,7%. La réduction de cet écart témoigne d'une amélioration constante dans l'homogénéité de la division concernant la répartition des produits d'exploitation.

Focus sur les recettes de match

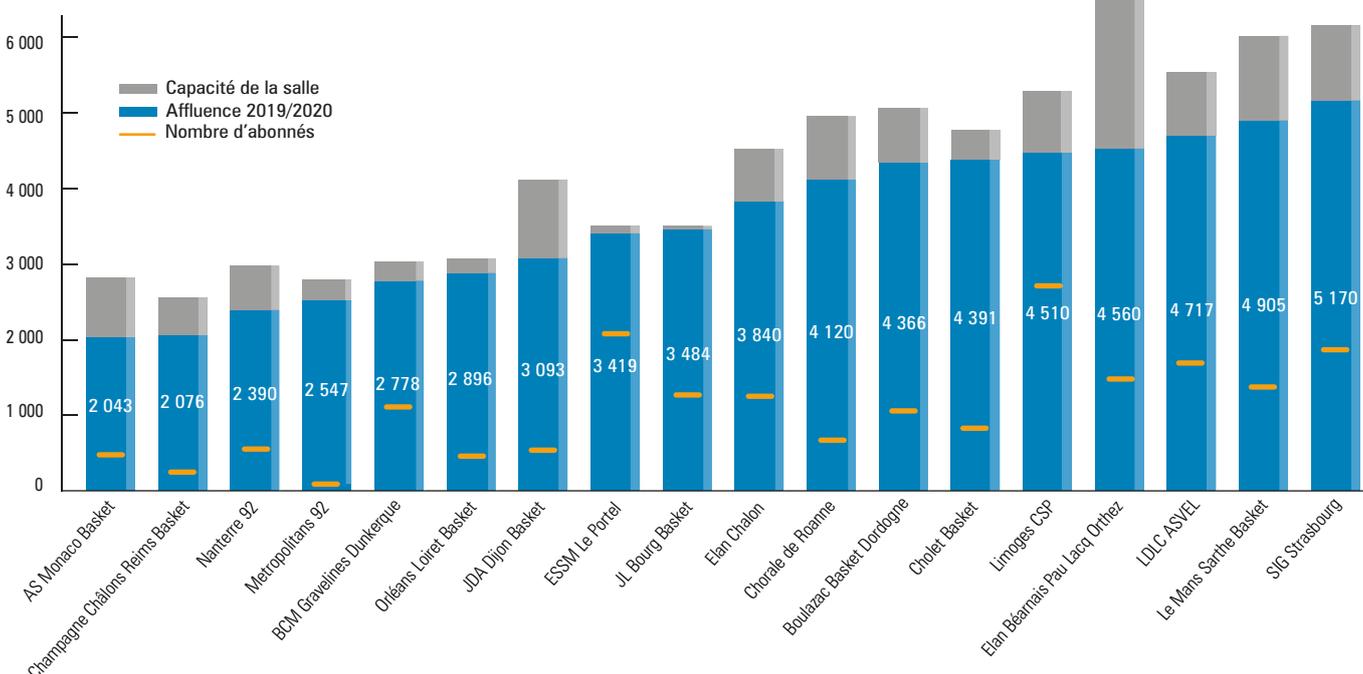
Evolution de l'affluence moyenne par match (saison régulière)



Evolution des recettes de matchs (toutes compétitions confondues)



Affluence moyenne et nombre d'abonnés par club (saison régulière)



Miralem Halilovic (17,6 PTS), meilleur marqueur de Jeep® ÉLITE avant l'arrêt des championnats. © Orléans Loiret Basket

Les recettes de match (constituées des recettes de billetterie, incluant les achats de places effectuées par des collectivités, ainsi que des recettes annexes liées aux buvettes, boutiques et programmes de matchs) ont observé une baisse de 8,7% pour la saison 2019/2020, amplifiant ainsi la tendance négative entamée lors de la saison 2018/2019. Cependant, en raison de son interruption prématurée au 15 mars 2020 due aux restrictions sanitaires, les recettes de matchs sur la saison 2019/2020 ont été enregistrées sur un nombre de matchs bien moins important qu'une saison habituelle (saison amputée de 9 journées de la saison régulière et des matchs de playoffs). Il convient de noter que cette baisse des recettes de matchs reflète non seulement les recettes guichet non réalisées lors des matchs qui n'ont pu se disputer au-delà du 15 mars 2020, mais également d'une politique de remboursement de la part des clubs envers les abonnés et les partenaires. Une partie d'entre eux, afin de soutenir financièrement leur club, ont fait le choix de ne pas solliciter ces remboursements.

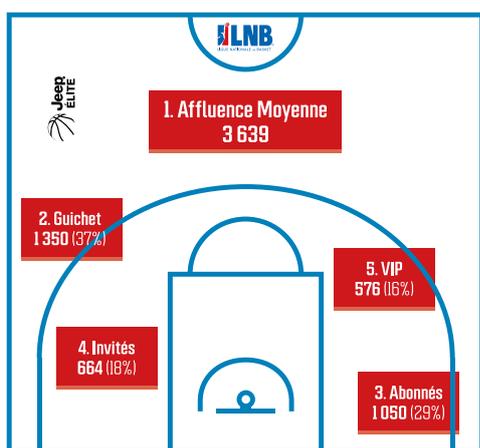
Au 30 juin 2020, on note que l'affluence moyenne est plus élevée que celle de la saison précédente (3 639 contre 3 566). Cela laisse imaginer que si les matchs avaient pu avoir lieu, les recettes de matchs auraient suivi la tendance des affluences et auraient pu présenter des chiffres à minima stable, voir en croissance par rapport à la saison 2018/2019.

La capacité moyenne des salles observe une hausse de 1,8%, passant de 4 273 pour de la saison précédente à 4 348 cette année. L'évolution de la capacité moyenne des salles dépend des infrastructures des clubs évoluant dans la division. Il convient donc de s'intéresser plus particulièrement au taux de remplissage de celles-ci.

Nous constatons que le taux de remplissage moyen en Jeep® ÉLITE est stable pour la troisième saison consécutive, à hauteur de 84%. Mis à part pour le club Elan Béarnais Pau Lacq Orthez qui est assez éloigné de la moyenne (63%) mais qui présente la salle avec la plus grande capacité de la division, le taux de remplissage des salles par club est relativement homogène, partant de 72% pour la plus basse fréquentation, jusqu'à 99% pour le club le plus fréquenté.

En termes d'abonnés, les clubs qui arrivent sur le podium sont Limoges CSP, ESSM Le Portel et SIG Strasbourg avec respectivement 2 746, 2 079 et 1 861 abonnés. Pour les deux premiers clubs cités, ces abonnés représentent mêmes 61% de l'affluence moyenne qu'enregistrent ces deux clubs, témoignant d'une fidélité élevé du public pour leurs clubs (moyenne sur la division à 29%).

● Répartition des spectateurs par typologie de public sur l'ensemble de la Jeep® ÉLITE



● Prix moyens par catégorie de spectateurs (saison régulière)

	2019/2020	2018/2019
Recettes totales Saison régulière Jeep® ELITE	11,2 M €	11,6 M €
Prix moyen abonnement annuel	161 €	158 €
Prix moyen au match abonné	9,5 €	9,3 €
Prix moyen au match guichet	12,2 €	12,4 €
Prix moyen au match tous spectateurs	13,8 €	10,7 €

Le prix moyen pour l'achat d'une place sèche pour assister à un match de Jeep® ÉLITE varie peu par rapport à la saison précédente. Il s'établit en moyenne à 12,2€ sur la saison 2019/2020. C'est également le cas pour le prix de l'abonnement annuel, qui est en moyenne aux alentours des 160€, comme lors de la saison 2018/2019. De plus, le constat du maintien du prix moyen de l'abonnement annuel à ce tarif confirme le soutien financier apporté par les abonnés auprès de leurs clubs, "abandonnant" la quote-part des matchs non disputés par les clubs à la suite de l'interruption de la saison. En effet, très peu de remboursements ont été demandés par les abonnés. Si tel avait été le cas, le prix moyen de l'abonnement annuel aurait été moins important, en conséquence d'une prestation offrant un nombre de matchs moins important.

En revanche, le prix moyen tous spectateurs confondus est en nette augmentation, passant de 10,7€ sur 2018/2019 à 13,8€ cette saison. Cette hausse s'explique par un meilleur fléchage des recettes matchs issues des contrats de partenariats qui étaient auparavant toutes comptabilisées dans le poste sponsoring. En effet, dans un contrat de partenariat, il est dissocié la partie correspondant à la prestation match (hospitalité) et la partie correspondant à la visibilité sponsor. Ainsi, les montants liés aux contrats de partenariats (partie hospitalité) et remontés dans les recettes totales de billetteries sont en augmentation, impactant à la hausse le prix moyen tous spectateurs.

Méthodologie

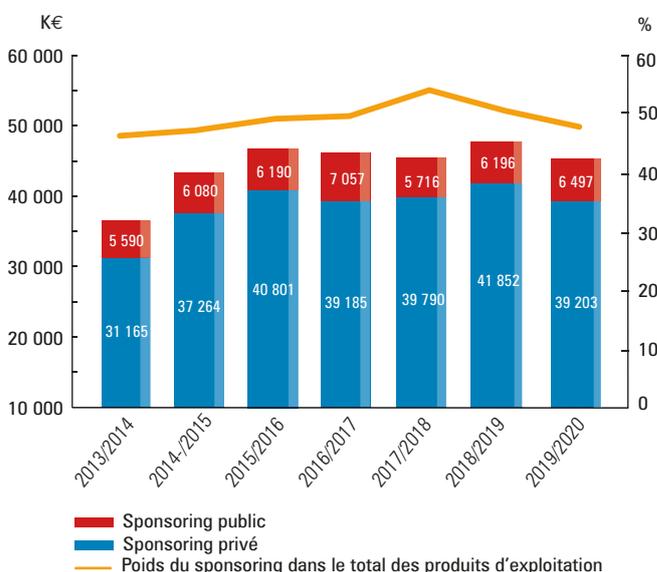
Recettes totales : a été pris en compte le montant de billetterie généré par les clubs en championnat, sur la saison régulière. Sont exclus du calcul les matchs de playoffs, la Coupe de France, les Coupes d'Europe et les matchs amicaux éventuels ainsi que les produits annexes liés aux soirs de matchs (buvettes, boutiques et programmes de matchs notamment). Néanmoins, pour certains clubs, les abonnements commercialisés et comptabilisés au sein du poste "Abonnements" peuvent inclure d'autres compétitions que le Championnat de France Jeep® ÉLITE saison régulière.

Spectateurs : a été prise en compte les affluences de l'ensemble des clubs de Jeep® ÉLITE en championnat, sur la saison régulière, invitations comprises.

Prix moyen au match abonné calculé sur les 17 matchs de la saison régulière

Focus sur le sponsoring

● Evolution des produits de sponsoring



Historiquement en croissance sur la période 2009/2010 à 2015/2016, les produits du sponsoring avaient connu une baisse au cours des saisons 2016/2017 et 2017/2018, avant de retrouver une croissance significative de +6% l'année passée, atteignant ainsi 48,1 millions d'euros contre 45,5 millions d'euros au 30 juin 2018. Logiquement, et comme expliqué précédemment à travers la tendance globale des produits d'exploitation, le sponsoring affiche une baisse de 5% par rapport à la saison précédente et retrouve un niveau équivalent à celui de la saison 2017/2018 à hauteur de 45,7 millions d'euros. Avec l'arrêt des compétitions et un nombre de matchs moins important



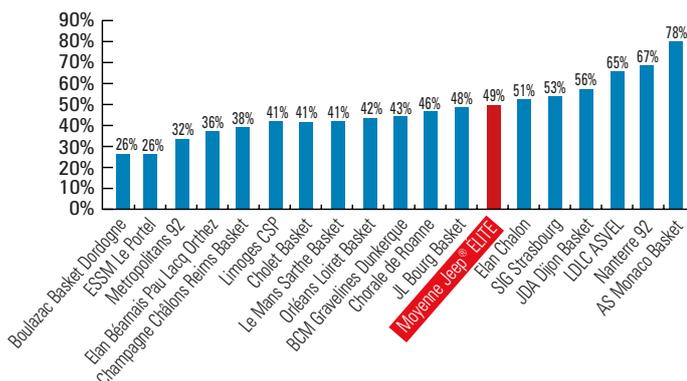
La rage de « Mister Big Shot » (Antoine Eito) © LNB/IS/BELLENGER

sur la saison, le sponsoring a été touché à travers les prestations convenues dans les contrats de partenariat et non délivrées (places et accès au VIP, visibilité). Les clubs ont donc adopté des politiques de remboursements diminuant ainsi les montants de sponsoring annuel au 30 juin 2020. Il convient cependant de souligner que de nombreux sponsors ont fait le choix d'accompagner économiquement les clubs en ne sollicitant pas de remboursement pour les matchs et prestations non réalisés. Par ailleurs, lors de la période de clôture des comptes, les clubs pouvaient encore être en cours de négociation avec leurs partenaires les incitant donc à enregistrer des produits constatés d'avance, impactant à la baisse le poste sponsoring au 30 juin 2020.

Nous observons une évolution nettement différente entre les deux types de sponsoring : les produits des sponsors privés sont en baisse de 6% alors que les produits des sponsors publics, augmentent cette année de 5%. Cependant, la part du public face au privé étant faible (14% face à 86%), cette augmentation du sponsoring public ne peut qu'atténuer faiblement la baisse du sponsoring total. Cette évolution témoigne néanmoins du soutien financier des collectivités territoriales malgré l'arrêt prématuré de la saison sportive.

Alors que pour la saison 2017/2018 trois clubs n'avaient pas reçu d'aides des collectivités sous forme de sponsoring public, seulement deux clubs présentaient cette particularité lors de la saison 2018/2019. Cette année, il ne reste plus qu'un club n'ayant pas reçu de financement issu du sponsoring public (il s'agit de l'AS Monaco Basket). Ce club a cependant été très largement sponsorisé par des entités privées, ce qui fait de lui le club ayant reçu le plus de produits de sponsoring (6,3 millions d'euros en cumulant sponsoring financier et échange de marchandises).

● Poids du sponsoring par club



La situation concernant les produits issus du sponsoring reste encore hétérogène, mais il est important de souligner une nette amélioration par rapport aux saisons précédentes. Au 30 juin 2020, les extrêmes sont éloignés de 52 points, contre un éloignement de 65 points au 30 Juin 2019, qui correspondait à la tendance du 30 juin 2018. On note donc une tendance qui tire vers l'homogénéisation de la situation des clubs concernant les produits issus du sponsoring.

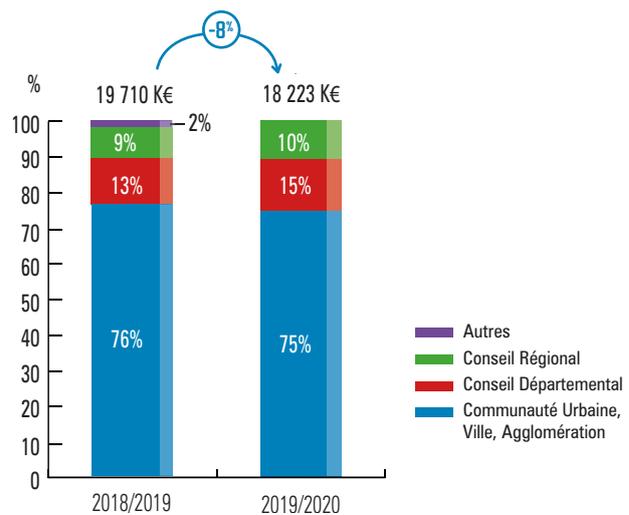
- Le sponsoring représente 78% du total des produits d'exploitation de l'AS Monaco tandis que la moyenne pour la Jeep® ÉLITE est de 49%. Un écart encore marqué de +28 points par rapport à cette moyenne ;

- Les clubs de Boulazac Basket Dordogne et de l'ESSM Le Portel impactent significativement la moyenne, clubs pour lesquels le sponsoring ne représente que 26% des produits d'exploitation. Un écart ici aussi marqué de -23 points par rapport à la moyenne de la division ;

Globalement, malgré une homogénéisation notable entre les clubs, les disparités restent importantes pour la saison 2019/2020 avec, exception faite des extrêmes, un écart de 35 points entre le 2^{ème} club en poids de sponsoring (Nanterre 92) et le 16^{ème} club (Metropolitans 92), écart identique à celui constaté en 2019.

Focus sur les subventions d'exploitation

● Évolution de la répartition des subventions d'exploitation



Alors que la saison 2018/2019 présentait une croissance de 4% pour la première fois depuis cinq saisons, affichant ainsi des subventions d'exploitation de 19 710 K€, les subventions versées aux clubs de la Jeep® ÉLITE retrouvent une tendance décroissante au 30 juin 2020. En baisse de 8%, elles s'élèvent à 18 223 K€ pour la saison 2019/2020.

Cette baisse s'explique par le fait que :

- deux clubs (AS Monaco et LDLC ASVEL) n'ont pas touché de subventions cette année. C'était déjà le cas pour le club AS Monaco Basket l'année dernière, alors que le second concerné avait touché 356 K€ de subventions, contre zéro cette année ;

- le club Fos Provence Basket, relégué en PRO B, avait touché plus de 2 millions de subventions lors de la saison 2018/2019 ;

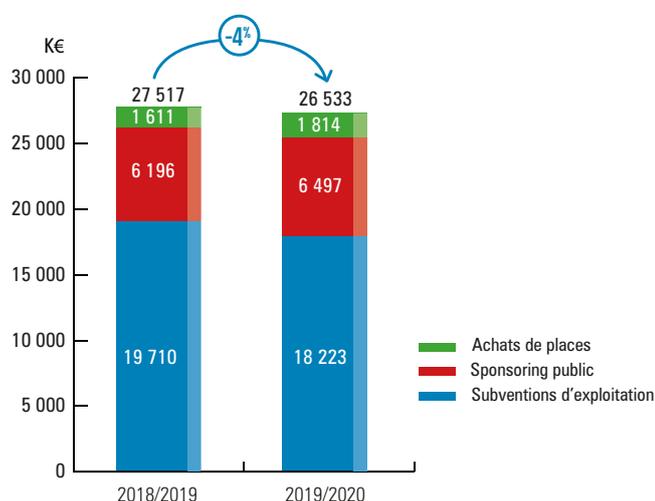
Cette baisse globale de 8% du montant des subventions est donc à relativiser et permet de démontrer que les collectivités locales ont pleinement soutenus les clubs de Jeep® ÉLITE dans cette période difficile d'un point de vue économique.

Les subventions d'exploitation reçues par les clubs de Jeep® ÉLITE proviennent encore en grande partie des acteurs publics locaux (communes urbaines, villes, agglomérations) démontrant une nouvelle fois l'attachement de ces collectivités au développement de leurs clubs respectifs évoluant en Jeep® ÉLITE. Leur part reste ainsi à peu près stable, à un point de moins que l'année dernière pour se stabiliser à 75% de la totalité des subventions. Le quart restant des subventions provient en grande partie des Conseils Départementaux et des Conseils Régionaux.

Compte tenu de la diversité des moyens mis à disposition par les collectivités territoriales pour soutenir le sport professionnel, il convient d'analyser globalement l'aide financière de celles-ci à travers les postes suivants :

- « Subventions d'exploitation »
- « Sponsoring public »
- « Achats de places »

Évolution de l'aide des collectivités



Alors qu'une hausse de 4% avait été amorcée lors de la dernière saison pour atteindre la somme de 27 517 K€ d'aides par les collectivités, ces dernières sont revenues à la même situation qu'au 30 juin 2018, perdant ces 4%, pour revenir à un montant d'aides de l'ordre de 26 533 K€, donc à un niveau équivalent à celui de 2018 où les aides s'élevaient à 26 353 K€.

Cette perte de 4% est directement liée aux relégations des deux clubs Fos Provence Basket et Antibes Sharks, remplacés par les clubs Orléans Loiret Basket et Chorale Roanne Basket. Le montant des aides des collectivités cumulées des deux clubs relégués en 2019 s'élevait à 3 766 K€, tandis que les clubs promus en Jeep® ÉLITE cumulent à eux deux 2 775 K€ en 2020. La différence de 991 K€ correspond à la baisse de 984 K€ subie cette année par la division. Les 16 autres clubs affichent un résultat fidèle à celui de l'année dernière (23 751 K€ en cumulé pour la saison 2018/2019 contre 23 758 K€ pour la saison 2019/2020).

Focus sur les autres produits

Les autres produits d'exploitation comprennent les postes « Reprise sur amortissements et transferts de charges » et « Autres produits ». Ces deux postes connaissent cette saison des variations significatives, respectivement de +111% et -17%.

Concernant les « Reprises sur amortissements et transferts de charges »,



Taylor Smith, le gardien de la raquette de Nanterre 92 © LNB/IS/BELLENGER

le poste connaît une augmentation exceptionnelle, passant de 4 121 K€ sur la saison 2018/2019 à 8 690 K€ sur la saison 2019/2020. Il est habituellement essentiellement composé des contreparties de valorisation des avantages en nature et des indemnités journalières de sécurité sociale et assurances complémentaires. Exceptionnellement, ce poste intègre cette saison les indemnités versées aux clubs par l'Etat dans le cadre de la mise en place du chômage partiel sur la période mars-juin 2020, justifiant en grande partie l'augmentation constatée sur ce poste (3,9 millions d'euros d'indemnisation de chômage partiel pour une augmentation de 4,6 millions d'euros sur le poste). Le poids de ce poste grimpe logiquement pour représenter 9% des produits d'exploitation (contre 4% sur la saison 2018/2019).

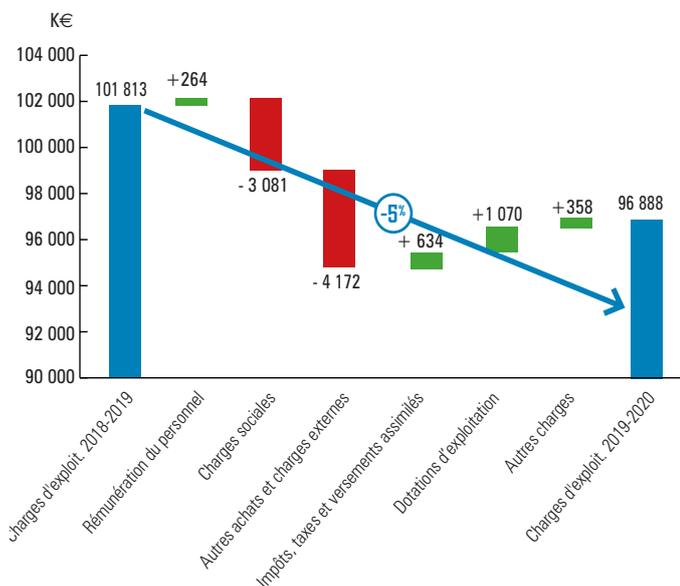
Les « Autres produits » présentent une baisse de 11% par rapport à la saison précédente et s'établissent à 4,4 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 5,3 millions d'euros au 30 juin 2019.

Ces produits peuvent être principalement constitués des reversements de la LNB décorrélés du sportif (par exemple les reversements financiers à la suite de l'octroi des Labels), des produits perçus dans le cadre de manifestations spécifiques, des indemnités de formation et de mutation... Contrairement à la saison 2018/2019 où ces indemnités de mutation avaient représenté une part non négligeable dans le cadre des drafts NBA, cette ligne de recettes n'a pas pesé au 30 juin 2020 du fait que la draft NBA a été décalée au mois de novembre 2020, expliquant ainsi notamment la baisse de 900 K€ du poste « Autres produits » entre les deux saisons.

Les reversements de la LNB auprès des clubs, qui ne sont pas directement liés aux retransmissions TV, ne sont pas intégrés dans le poste « Droits TV » mais dans le poste « Autres produits » (exemple : reversements liés au Label Club).

Les charges d'exploitation

Évolution des charges d'exploitation



Les charges d'exploitation cumulées de la Jeep® ÉLITE au 30 juin 2020 s'élèvent à 96,9 millions d'euros contre 101,8 millions d'euros au 30 juin 2019, soit une baisse de 4,8% par rapport à la saison précédente (-4,9 millions d'euros). Comme dit précédemment, les charges d'exploitations des clubs de Jeep® ÉLITE ont été significativement impactées par la crise liée à la Covid-19, à l'instar des produits d'exploitation.

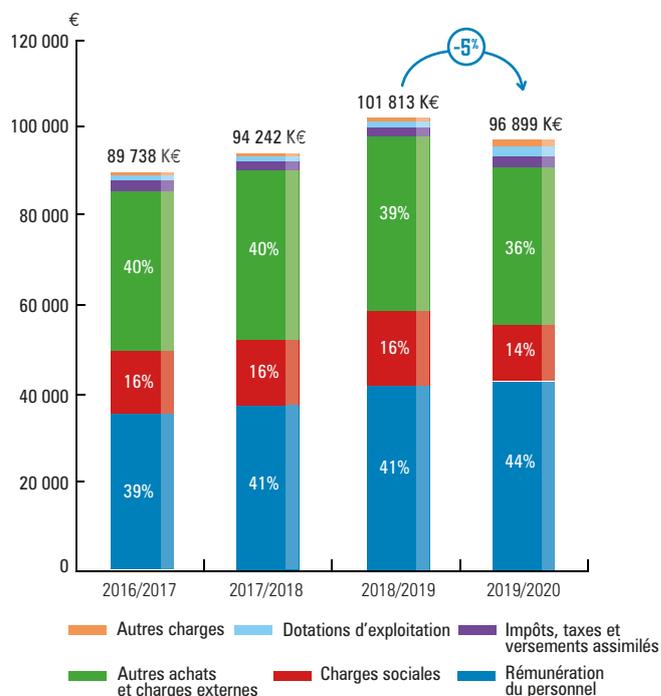
Les charges sociales et autres achats et charges externes sont les deux seuls postes en décroissance, affichant respectivement -18,7% et -10,6% (soit -3 081 K€ et -4 172 K€). Ils expliquent à eux seuls cette baisse significative des charges d'exploitation pour la saison 2019/2020.

Concernant les charges sociales, il est essentiel de préciser que cette baisse correspond aux exonérations partielles de charges patronales relatives à la période février-mai 2020 dont les clubs de la division ont pu bénéficier face à la crise de la Covid-19.

On note que la rémunération du personnel reste relativement stable alors même que ce poste est en constante progression ces dernières années avec des masses salariales sportives toujours plus ambitieuses et un développement des équipes administratives dans les clubs.

Les impôts et taxes, les dotations d'exploitation et les autres charges ont augmenté significativement de 31,5%, 74,7% et 63,5% respectivement.

Évolution de la répartition des charges d'exploitation



La structure des charges sur la saison 2019/2020 affiche des évolutions par rapport à la saison 2018/2019. Le poids de la rémunération du personnel a augmenté de 3 points par rapport à l'année dernière, tandis que le poids des charges sociales baisse de 2 points, ce qui s'explique par l'exonération des charges patronales, comme énoncé précédemment.

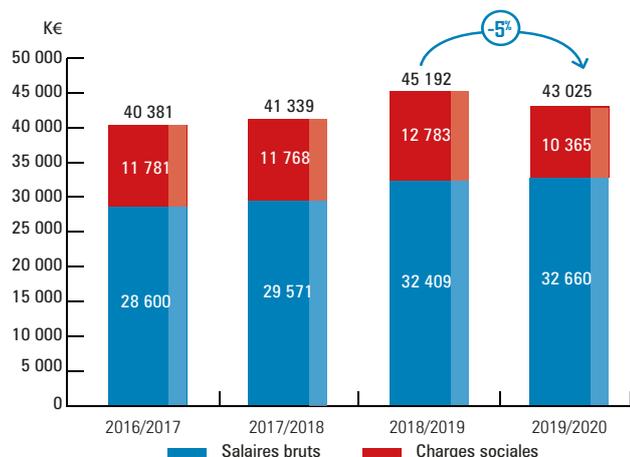
Les charges de personnel sont restées stables dans le total des charges d'exploitation avec une représentation de 58% au 30 juin 2020, contre 57% au 30 juin 2019 (et 56% au 30 juin 2018), il s'agit d'une évolution constante d'année en année.



2019/2020, la saison de la révélation pour la pépite de LDLC ASVEL Matthew Strazel © LNB/IS/BELLENGER

Focus sur les salaires et charges sociales

Évolution de la masse salariale des joueurs et entraîneurs



La masse salariale (salaires et charges sociales) allouée aux joueurs et entraîneurs de l'équipe professionnelle a connu une baisse de 5% (-2,2 millions d'euros, soit une baisse moyenne de 156,5 K€ par club) au cours de la saison 2019/2020, représentant une charge de 43 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 45,2 millions d'euros au 30 juin 2019.

Cette réduction de 2,2 millions d'euros des charges de personnel sur la partie sportive pour la saison 2019/2020 représente 80% de la réduction globale constatée sur les charges de personnel (-2,8 millions d'euros), les 20% restant (-650 K€) provenant de la masse salariale du personnel administratif.

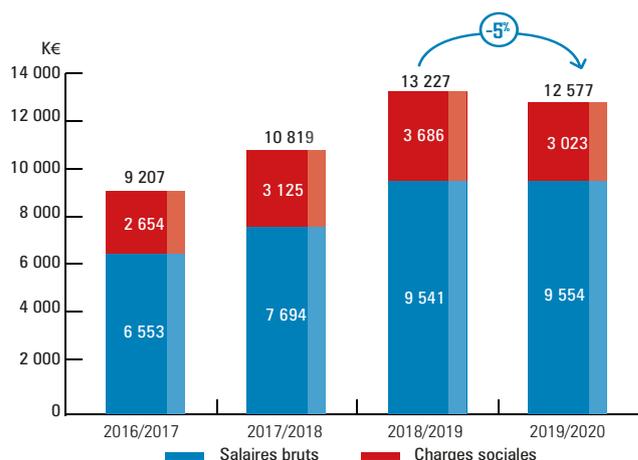
Par ailleurs, il convient de constater que cette réduction des charges de personnel sur la partie sportive est imputable uniquement aux charges sociales, par l'intermédiaire des exonérations de charges sociales. Ainsi, les salaires bruts n'ont pour leur part pas diminué, alors même que l'activité partielle avait été mise en place pour l'ensemble des clubs et que certains d'entre eux avaient conclu avec les joueurs un non-maintien de salaire à 100%, représentant ainsi une économie sur les masses salariales. Ce constat permet donc de s'apercevoir que les salaires bruts consacrés à la partie sportive étaient cette saison encore en augmentation dans un objectif de compétitivité et d'ambitions entre les clubs.

Le sport est une industrie de main d'œuvre par excellence. La représentation des salaires bruts et des charges sociales dans la contribution aux charges d'exploitation en est le parfait reflet (pour rappel, 58% sur la saison 2019/2020).

La part des rémunérations du personnel sportif dans le total des charges d'exploitation, hors charges patronales, est significative : pour la saison 2019/2020, la moyenne sur la division s'établit à 34% (en augmentation de 2 points par rapport à l'année précédente), avec une disparité des clubs allant de 29% à 41%, signe d'une hétérogénéité légèrement plus marquée que la saison précédente.

Par comparaison avec les autres grandes disciplines sportives en France, le ratio salaires bruts du secteur sportif professionnel sur les charges d'exploitation s'établit à 36% au football (Ligue 1 Conforama) et 38% au rugby (Top 14).

Évolution de la masse salariale des salariés administratifs



Pour la première fois depuis quatre saisons, la masse salariale administrative est en baisse de 5%. Elle s'établit cette année à hauteur de 12,6 millions d'euros, soit -650 K€ par rapport à la saison précédente (représentant une moyenne de -36 K€ par club).

Sur la masse salariale des salariés administratifs, le constat est le même que pour le personnel sportif. La baisse de 650 K€ observée s'explique uniquement par les exonérations de cotisations sociales. Sur les salaires bruts, les montants sont identiques entre la saison 2018/2019 et la saison 2019/2020, alors même que les salariés administratifs ont été placés en activité partielle, avec des accords sur un non-maintien de salaire.

La situation des clubs reste cette année largement hétérogène, avec des charges liées à la masse salariale du personnel administratif se situant entre 115 K€ pour le club Chorale Roanne Basket et 1 509 K€ pour le club LDLC ASVEL (soit un écart de 1,4 millions entre le 1^{er} et le 18^{ème} club de la division).

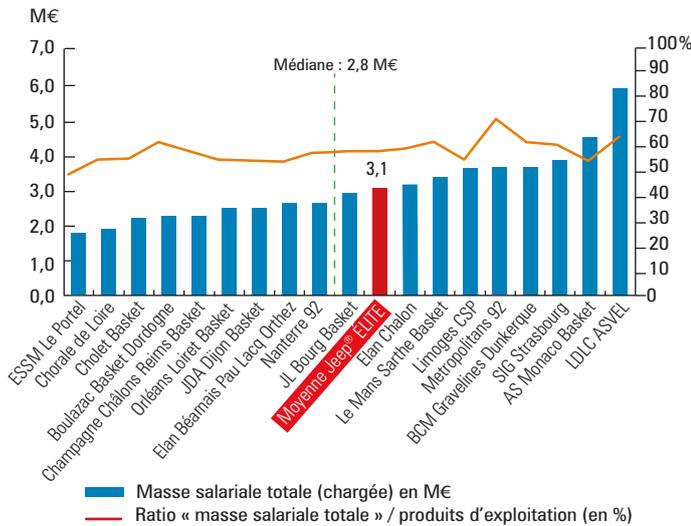
On compte six clubs concentrant à eux seuls 51% de la masse salariale administrative totale, soit une charge par club d'environ 1,1 millions d'euros. Le reste des clubs de la division affichent une masse salariale administrative comprise entre 115 K€ et 858 K€.

Cette analyse démontre la présence de modèles organisationnels différents : présence d'un président salarié, recours à une régie commerciale ou marketing externe, externalisation plus ou moins importante du suivi comptable et financier auprès d'un expert-comptable, ...



L'exceptionnel Chris Horton, meilleur joueur de Jeep® ÉLITE à l'évaluation © Cholet Basket

Masse salariale totale (sportive et administrative) par club



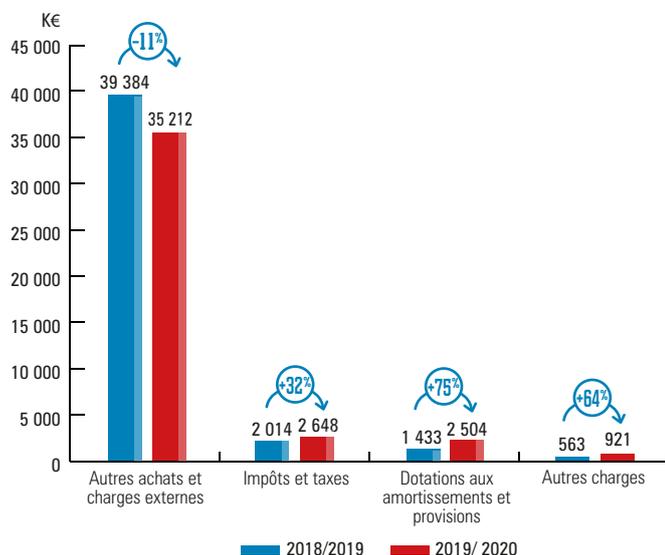
Lors de cette saison 2019/2020, huit clubs (soit deux clubs de plus par rapport à la saison précédente) détiennent une masse salariale totale supérieure à la moyenne (établie cette saison à 3,1 millions d'euros, en légère baisse de 100 K€ par rapport à la saison précédente). En revanche, deux clubs présentent une masse salariale supérieure à 4 millions d'euros (soit deux de moins que la saison passée).

Cette année, le trio de tête se compose en premier du club LDLC ASVEL, en deuxième de l'AS Monaco Basket et en troisième de la SIG Strasbourg (avec une masse salariale totale de 5,9 millions d'euros, 4,5 millions d'euros et 3,9 millions d'euros respectivement). Le club Limoges CSP cède donc sa place à l'AS Monaco pour se retrouver cette année en sixième place, mais toujours au-dessus de la moyenne générale des clubs de la division.

L'amplitude entre la masse salariale totale la plus faible (ESSM Le Portel) et la plus forte (LDLC ASVEL) baisse légèrement pour cette saison et s'établit à 4,1 millions d'euros, contre 4,3 millions d'euros en 2018/2019. On note également un phénomène de rapprochement par rapport à la médiane, synonyme d'une disparité moins importante que l'année passée, cependant toujours présente.

Focus sur les autres charges d'exploitation

Évolution des autres charges d'exploitation



On constate pour la saison 2019/2020 une baisse des autres charges d'exploitation de 4,9% (-2,1 millions d'euros) pour la Jeep® ÉLITE. Cette baisse est exclusivement due aux autres achats et charges externes, présentant une baisse de 11% par rapport à la saison précédente.

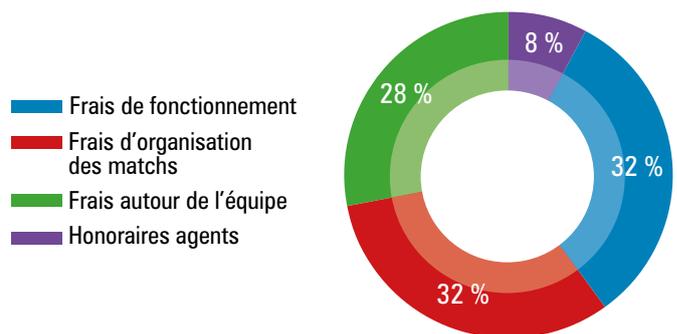
Cette baisse significative du poste « *Autres achats et charges externes* » est la conséquence logique de l'arrêt prématuré de la compétition dès mi-mars 2020. Ainsi, ce poste, qui regroupe notamment les frais d'organisation de matchs à domicile (réceptif VIP, sécurité, animation, entretien...) ainsi que les frais de déplacements pour les matchs à l'extérieur, connaît une économie significative sur cette saison. Il convient également d'ajouter que quelques collectivités, dans une logique de soutien financier aux clubs, ont accepté des remises concernant les redevances d'occupation des salles.

On note de forts taux de croissance sur les postes « *impôts et taxes* » et « *autres charges* », mais l'augmentation en euros ne représente que +634 K€ et 358 K€, c'est donc une augmentation peu significative.

La hausse de 1 071 K€ au global sur le poste « *dotations aux amortissements et provisions* » peut s'expliquer en partie par des investissements dans les infrastructures (l'amélioration des salles et les conditions d'accueil du public) de la part de certains clubs. De plus, il est important de noter que la crise économique qui a touché l'ensemble des secteurs d'activité a pu affaiblir certains partenaires des clubs. Plusieurs provisions pour risque ont donc été enregistrées par les clubs concernant des règlements incertains de partenaires.

Ces autres charges d'exploitation représentent 43% du total des charges d'exploitation, soit exactement le même ratio que la saison précédente.

Focus sur la répartition des autres achats et charges externes

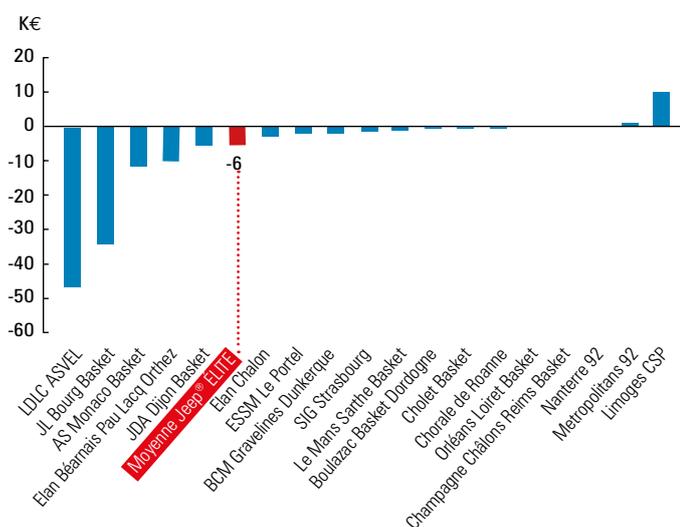


Rappelons que cette année, contrairement aux saisons précédentes, le poste « *Autres achats et charges externes* » présente une baisse de 11%.

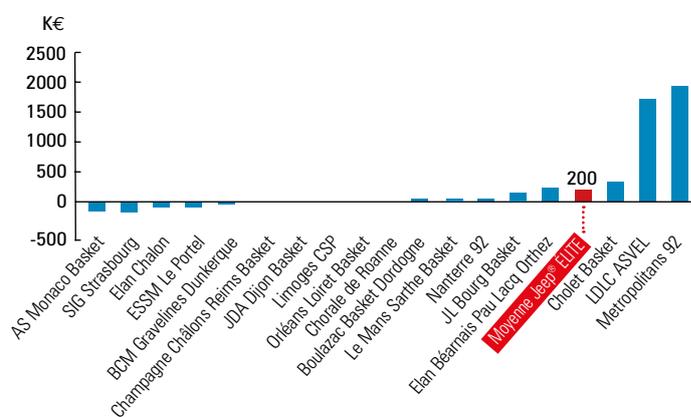
On constate que les frais d'organisation des matchs pèsent moins que l'année dernière dans la répartition des autres achats et charges externes (-5 points par rapport à la saison 2018/2019). Ce sont les frais autour de l'équipe et les honoraires d'agents qui viennent récupérer ces points (avec respectivement 28% et 8% du poids total), tandis que les frais de fonctionnement restent stables, avec un ratio de 32%.

Résultats financier et exceptionnel

Résultat financier 2019/2020



Résultat exceptionnel 2019/2020



Historiquement, le résultat financier cumulé ne représente pas une composante significative des clubs de Jeep® ÉLITE. Les charges financières concernent essentiellement les intérêts payés sur les facilités de trésorerie et dans le cadre d'emprunt permettant de garantir un fonds de roulement suffisant pour l'exploitation.

L'endettement des clubs est principalement lié à l'exploitation (découverts et concours bancaires, dettes fournisseurs, personnel, organismes sociaux, dettes fiscales et sociales).

Seul le club Limoges CSP affiche un résultat financier significativement positif au 30 juin 2020 de +10 K€.

Les autres clubs de la division se situent pour treize d'entre eux dans le négatif, allant de -1 K€ à -48 K€. Les quatre clubs restants sont à l'équilibre.

Lors de cette saison 2019/2020, le résultat exceptionnel cumulé de la Jeep® ÉLITE s'élève à 3,6 millions d'euros et est principalement impacté par deux clubs : Metropolitans 92 (1,9 million d'euros) et LDLC ASVEL (1,7 million d'euros). Le retraitement de ces deux clubs porterait le résultat exceptionnel cumulé de la Jeep® ÉLITE à -67 K€.

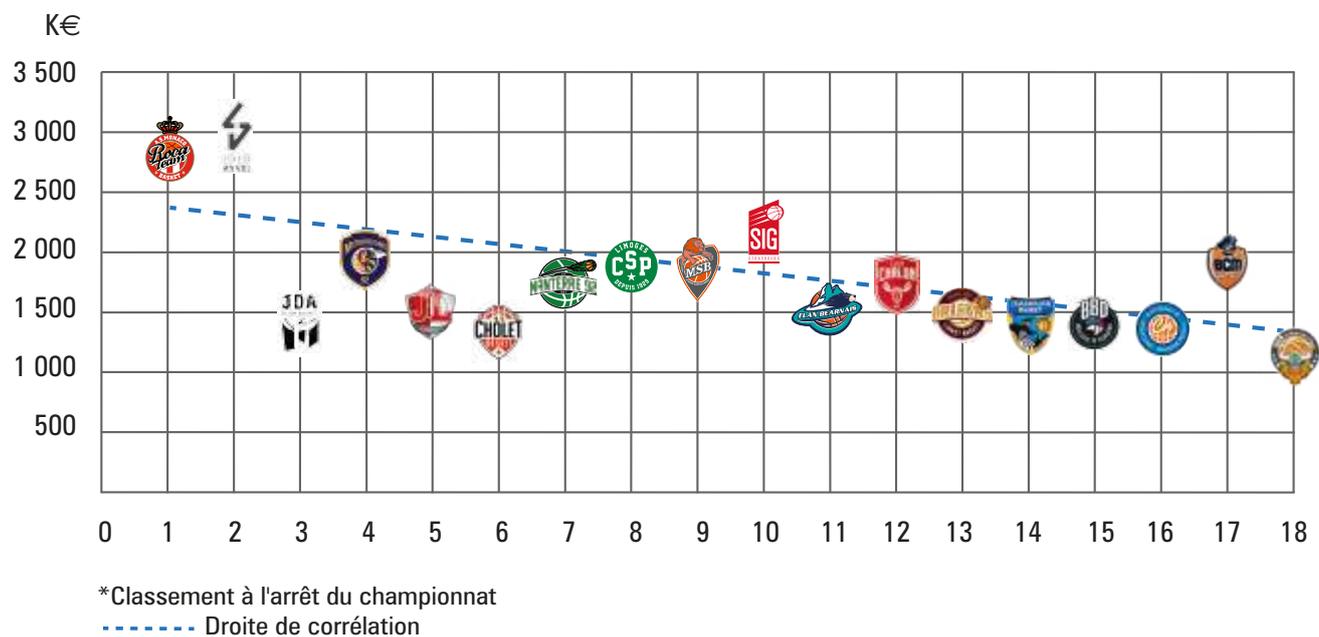
Il est cependant important de prendre en compte le fait que le résultat exceptionnel permet généralement aux clubs de compenser un déficit d'exploitation (comme c'est le cas pour les deux clubs cités précédemment) grâce au concours des actionnaires ou au contraire « minimiser » les bons résultats d'exploitation. Les charges exceptionnelles peuvent être constituées de frais de restructuration, redressements fiscaux/sociaux, litiges prudhommaux susceptibles de mettre en péril la pérennité du club.



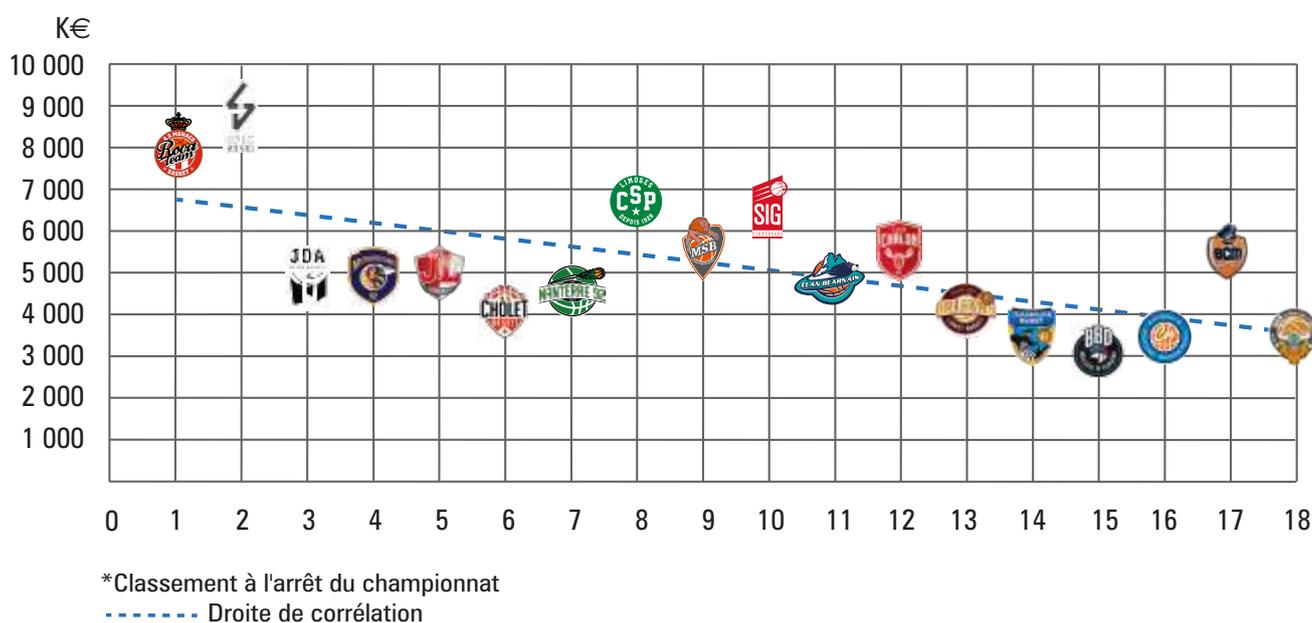
Le passionnant derby du 92 entre Boulogne-Levallois et Nanterre © LNB/IS/BELLENGER

Corrélation entre résultats sportifs et gestion financière

● Corrélation entre classement sportif* et masse salariale sportive (masse salariale hors charges patronales)



● Corrélation entre classement sportif* et total des produits d'exploitation



Pour la saison 2019/2020, les coefficients de corrélation sont :

- Relation entre classement sportif et masse salariale : -0,59 (contre -0,66 la saison précédente)
- Relation entre classement sportif et total de produits d'exploitation : -0,58 (contre -0,82 la saison précédente)

Ces coefficients indiquent une corrélation relative entre le classement sportif d'une part et le montant de la masse salariale ou le total des produits d'exploitation d'autre part.

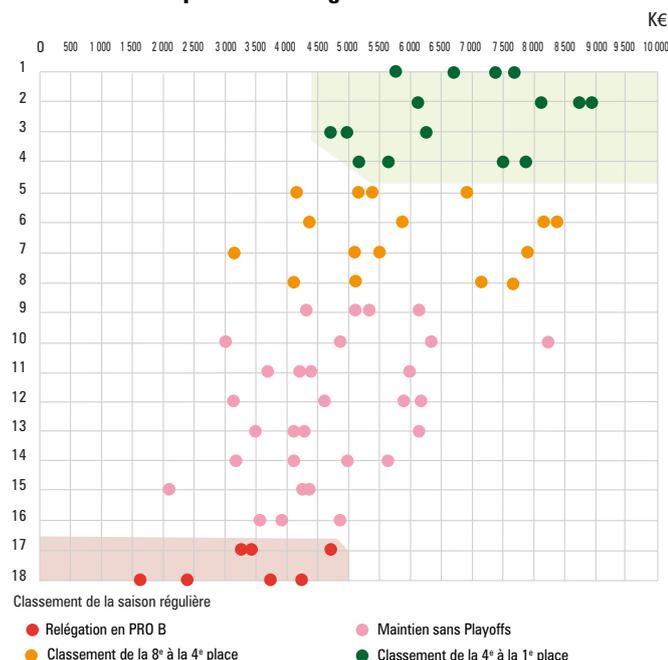
Les deux corrélations sont négatives. Pour une corrélation pure et

parfaite (-1), cela signifierait que plus la masse salariale ou les produits d'exploitation baissent, plus le classement diminue. Or, les coefficients pour cette saison sont éloignés de cette corrélation parfaite (pour rappel, -0,59 pour la masse salariale et -0,58 pour les produits d'exploitation), ce qui montre que la performance financière n'a pas un impact certain sur le classement sportif.

De plus, nous observons une corrélation en baisse depuis trois saisons entre les classements sportifs et la performance financière, ce qui signifie que les deux variables (masse salariale et produits d'exploitation) sont de moins en moins corrélées au classement sportif.

Risques sportifs et budgets*

Performance sportive et budgets



Ce graphique présente la relation entre les budgets des clubs de Jeep® ÉLITE et leurs classements sportifs à l'issue des quatre dernières saisons ayant connu leurs épilogues sportifs (période 2015/2016 à 2018/2019). Cette étude des risques sportifs et budgets n'intègre pas la saison 2019/2020 du fait de l'interruption de la compétition en cours de saison et la non-attribution de palmarès sportif.

- En abscisse se trouvent les niveaux de budget des clubs en milliers d'euros ;
- En ordonnée figure le classement des clubs à l'issue de la saison régulière.

Le risque majeur d'une saison sportive pour un club demeure bien évidemment la relégation sportive. L'absence de qualification en Coupe d'Europe peut également constituer un risque important pour certains clubs. Toutefois, les clubs présentent généralement une première version de leur budget prévisionnel pour la saison suivante hors Coupe d'Europe à la DNCCG. Ce n'est que lorsque la qualification est acquise que le club sollicite auprès du Conseil Supérieur de Gestion une actualisation de son budget et donc une révision du montant de masse salariale accordé.

Si la répartition des points sur le graphique laisse apparaître une corrélation moyenne entre budget et classement, l'analyse des données des dernières saisons avait permis la mise en exergue de deux barrières nettes.

Relégation et niveau de budget

Comme lors des saisons 2015/2016 et 2017/2018, les deux clubs relégués en PRO B lors de la saison 2018/2019 avaient des budgets inférieurs à 4 millions d'euros. Les clubs ayant de faibles budgets sont donc plus exposés à une relégation sportive.

* Budgets = total des produits d'exploitation, produits financiers et produits exceptionnels

Il est important de noter que la statistique sur la saison 2017/2018 est tronquée, le club de Boulazac Basket Dordogne (3,7 millions d'euros de budget) ayant obtenu son maintien du fait de l'incapacité d'un des promus de PRO B à accéder à la Jeep® ÉLITE. Seul le club Hyères-Toulon Var Basket a été relégué en PRO B à l'issue de cette saison.

Budget et résultat sportif

Sur la saison 2017/2018 le constat était le suivant : aucun club dont le budget était inférieur à 6 millions d'euros ne figurait dans le top 4 du classement. Ce constat est nuancé à l'issue de la saison 2018/2019, les clubs JDA Dijon et Nanterre 92, 3^{ème} et 4^{ème} au classement, présentaient des budgets respectifs de 4,8 millions d'euros et de 5,1 millions d'euros.

Budget	Relégation en PRO B	Maintien sans Playoffs	Classement de la 8 ^{ème} à la 4 ^{ème} place	Classement de la 4 ^{ème} à la 1 ^{ère} place
< 3,5 M€	50%	38%	13%	0%
3,5 M€ à 5,5 M€	8%	61%	22%	8%
5,5 M€ à 7,5 M€	0%	41%	18%	41%
> 7,5 M€	0%	9%	36%	55%

Sur les modèles actuels des budgets des clubs, les données sur les quatre dernières saisons étudiées permettent de constater qu'un budget supérieur à 5,5 millions d'euros permet de « s'assurer » une place dans les huit premiers avec une probabilité proche de 75% soit 3 chances sur 4 à l'issue de la saison régulière et ainsi participer aux Playoffs de la Jeep® ÉLITE.

De plus, le budget de 4,75 millions d'euros constitue actuellement une barrière symbolique quant aux ambitions et projets sportifs. En effet, à travers l'analyse des résultats sur les quatre dernières saisons étudiées, avec promotions/relégations/qualifications aux playoffs, deux logiques apparaissent :

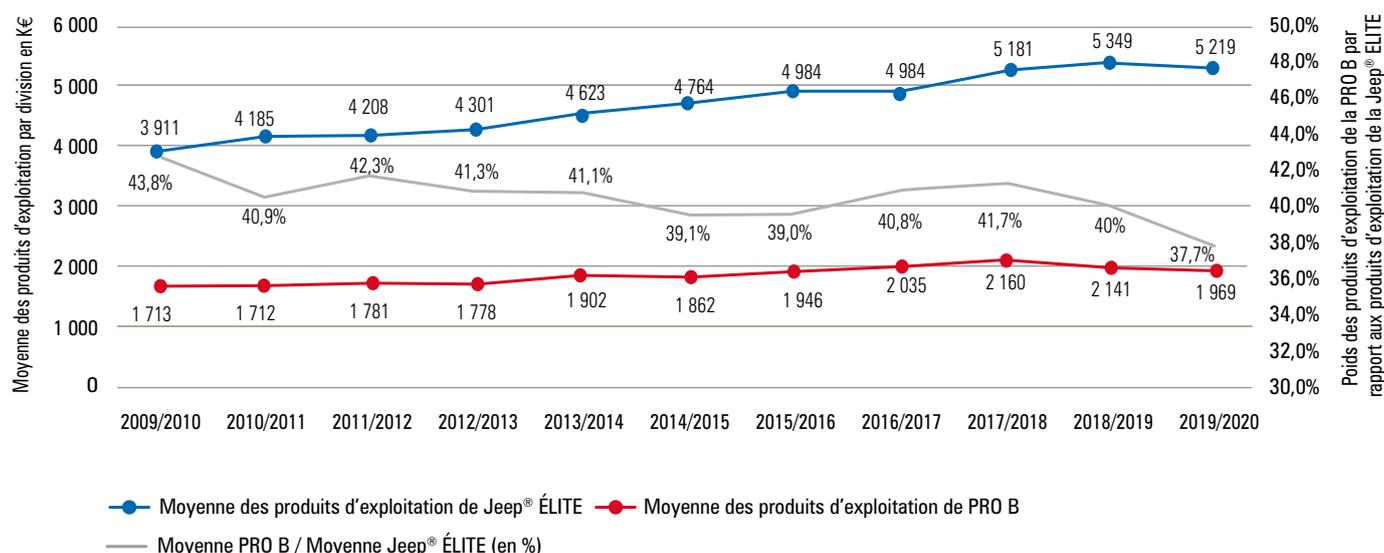
- Aucun club avec un budget supérieur à 4,75 millions d'euros n'a été relégué en PRO B ;
- Aucun club avec un budget inférieur à 4,75 millions d'euros n'a fini la saison régulière dans les 4 premières places.



Lutte au sommet et bataille entre l'AS Monaco Basket et LDLC Asvel © LNB/IS/BELLENGER

Étude comparative Jeep® ÉLITE / PRO B

Évolution de l'écart entre la moyenne des produits d'exploitation de la Jeep® ÉLITE et de la PRO B



Entre les saisons 2011/2012 et 2015/2016, l'écart entre la moyenne des produits d'exploitation de Jeep® ÉLITE et de PRO B n'avait cessé de croître. La tendance s'était inversée au cours des saisons 2016/2017 et 2017/2018 avec une moyenne des produits d'exploitation de la PRO B représentant jusqu'à près de 42% de la moyenne de la Jeep® ÉLITE au 30 juin 2018. A partir de la saison 2018/2019, l'écart s'est de nouveau creusé, la moyenne des produits d'exploitation de la PRO B représentant moins de 38% de celle des produits d'exploitation de la Jeep® ÉLITE au 30 juin 2020.

Les changements de périmètre des clubs de chaque division à travers les accessions/relégations, avec des clubs aux modèles économiques différents, peut expliquer en partie ces fluctuations d'écart entre les moyennes d'une saison à l'autre.

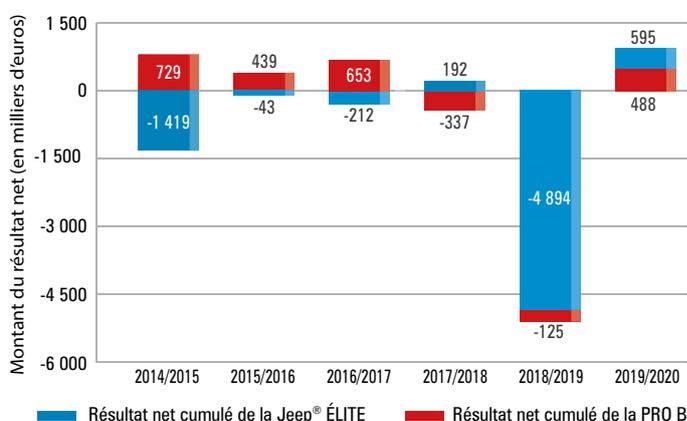
Il est important de noter que les moyennes des produits d'exploitation connaissent une baisse sur les deux divisions (-2% en Jeep® ÉLITE et -8% en PRO B), phénomène logique liée à la situation sanitaire et économique du premier semestre 2020 qui a conduit à l'arrêt des compétitions en cours de saison.

La chute moins prononcée de la moyenne des produits d'exploitation de l'élite du basket français s'explique par le fait que la Jeep® ÉLITE est portée par plusieurs locomotives, inscrites dans des politiques sportives et une recherche de compétitivité toujours plus ambitieuses, et dont le business model peut être relativement moins exposé en période de crise économique (soutien des actionnaires et des partenaires majeurs permettant d'atténuer les pertes sur les produits d'exploitations par exemple).

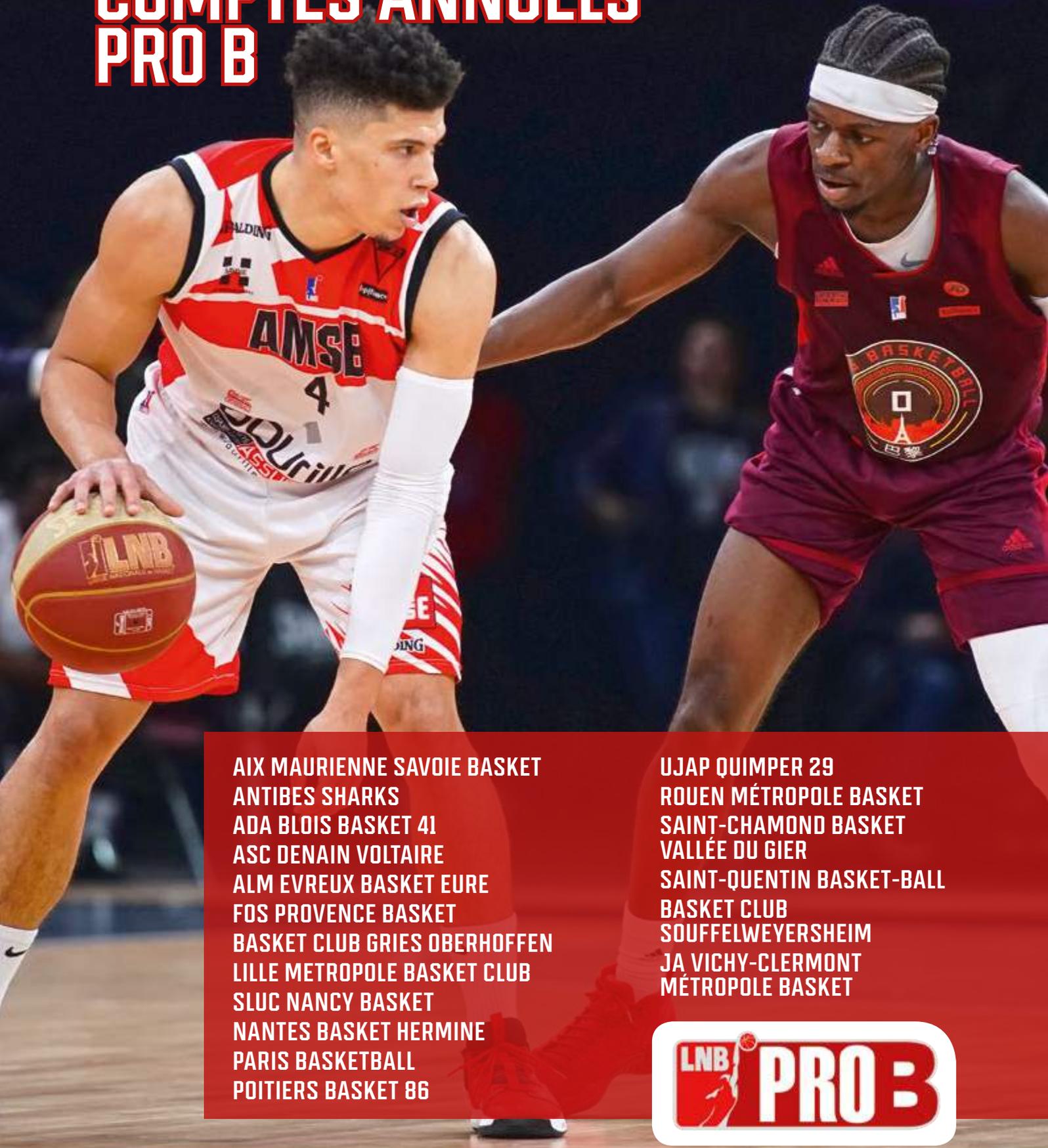
Comparaison de l'évolution du résultat net entre Jeep® ÉLITE et PRO B

Après plusieurs saisons au cours desquelles l'une des deux divisions du basket professionnel français présentait des résultats nets cumulés en déficit, voire les deux divisions comme lors de la saison précédente, la Jeep® ÉLITE et la PRO B font apparaître des résultats nets bénéficiaires pour la saison 2019/2020, respectivement de 488 K€ et 595 K€.

Ces résultats, qui permettent de consolider les situations financières des deux divisions, sont à appréhender à travers le contexte exceptionnel entraînant l'arrêt des championnats et l'absence de recettes de matchs sur près d'un tiers de la saison, compensé par les aides gouvernementales.



COMPTES ANNUELS PRO B



AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET
ANTIBES SHARKS
ADA BLOIS BASKET 41
ASC DENAIN VOLTAIRE
ALM EVREUX BASKET EURE
FOS PROVENCE BASKET
BASKET CLUB GRIES OBERHOFFEN
LILLE METROPOLE BASKET CLUB
SLUC NANCY BASKET
NANTES BASKET HERMINE
PARIS BASKETBALL
POITIERS BASKET 86

UJAP QUIMPER 29
ROUEN MÉTROPOLE BASKET
SAINT-CHAMOND BASKET
VALLÉE DU GIER
SAINT-QUENTIN BASKET-BALL
BASKET CLUB
SOUFFELWEYERSHEIM
JA VICHY-CLERMONT
MÉTROPOLE BASKET

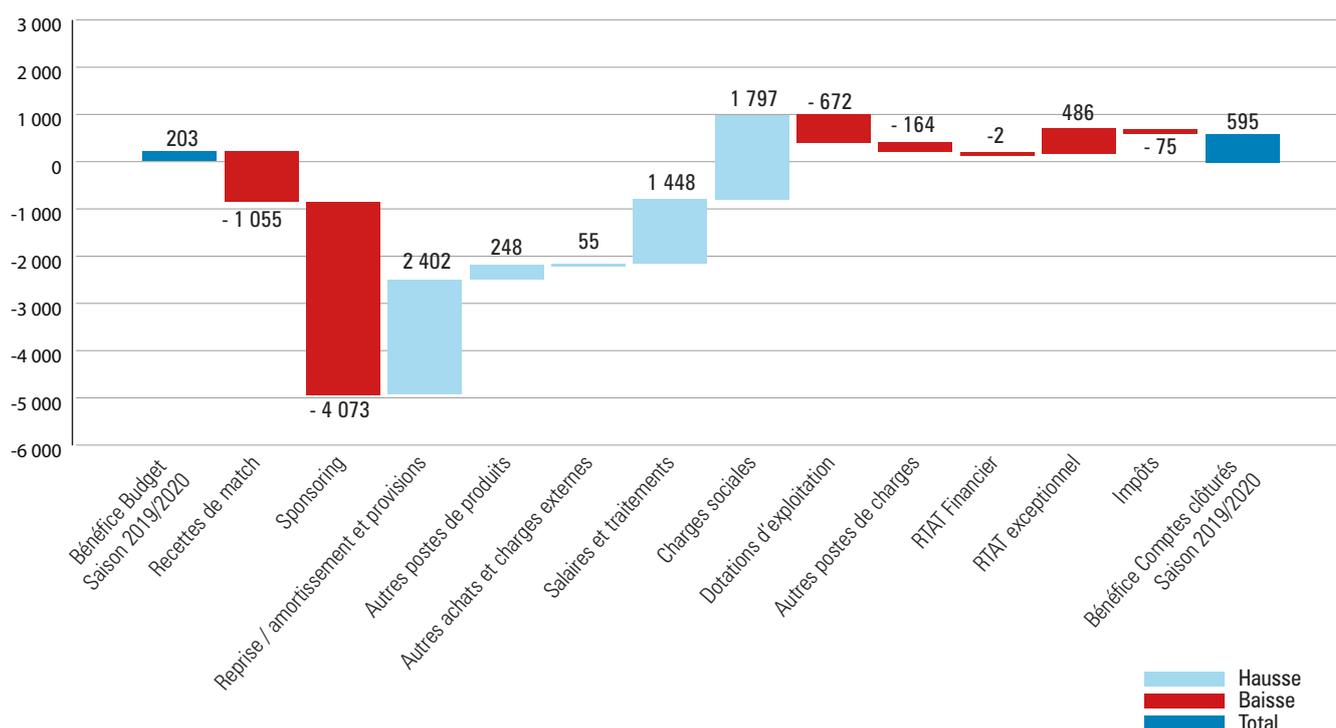


Compte de résultat cumulé de la PRO B

PRO B (en milliers d'euros)	Réalisé 30 juin 2020	%	Réalisé 30 juin 2019	%	Évolution Globale	
Produits d'exploitation						
Recettes de matchs	3 601	10%	5 608	15%	-2 007	-36%
Droits TV	608	2%	882	2%	-274	-31%
Sponsoring	12 985	37%	16 779	44%	-3 795	-23%
<i>dont sponsors privés</i>	11 025	31%	14 400	37%	-3 375	-23%
<i>dont sponsors publics</i>	1 960	6%	2 380	6%	-420	-18%
Subventions	12 213	34%	11 089	29%	1 123	10%
Reprise sur amortissements / transferts de charges	3 170	9%	1 922	5%	1 247	65%
Autres produits	2 872	8%	2 258	6%	614	27%
Total produits d'exploitation	35 447	100%	38 539	100%	-3 092	-8%
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	15 511	42%	17 264	42%	-1 753	-10%
Impôts et taxes	755	2%	929	2%	-174	-19%
Masse salariale	14 280	39%	15 968	39%	-1 688	-11%
Charges sociales	4 868	13%	6 501	16%	-1 633	-25%
Autres charges	437	1%	380	1%	57	15%
Dotations aux amortissements et provisions	989	3%	424	1%	565	133%
Total charges d'exploitation	36 840	100%	41 466	100%	-4 626	-11%
Résultat d'exploitation	-1 393		-2 927		1 534	
Résultat financier	-71		-3		-68	
Résultat exceptionnel	2 134		2 808		-673	
- Impôts sur les bénéfices	75		2		73	
Bénéfices ou pertes	595		-125		719	

Impact de la Covid-19 sur l'équilibre budgétaire des clubs de PRO B

📊 Impact de la Covid-19 sur l'équilibre budgétaire de la PRO B (comparaison entre les budgets de la saison 2019/2020 et les comptes clôturés au 30 juin 2020)



Comme pour la Jeep® ÉLITE, afin d'étudier les principaux effets de la Covid-19 et de souligner la singularité de cette saison, il convient d'analyser l'évolution des principaux postes entre les budgets 2019/2020 (transmis au mois de septembre 2019 à la DNCCGCP), ne tenant compte d'aucun effet de la Covid-19, et les comptes clôturés au 30 juin 2020 impactés par les effets de la Covid-19 :

- Recettes de matchs : Ce poste affiche une baisse de 1,1 million d'euros entre les recettes prévues en début de saison et les recettes constatées en fin de saison. Cette baisse s'explique logiquement par l'arrêt prématuré des compétitions dès le mois de mars 2020, privant ainsi les clubs d'une partie importante de ces recettes relatives à la fin de la saison régulière et à de potentiels playoffs ;
- Sponsoring : La baisse très significative de 4,1 millions d'euros de ce poste s'explique également par l'arrêt prématuré de la saison sportive. En effet, la majorité des prestations prévues dans les contrats de sponsoring sont liées à l'organisation des matchs, notamment à travers des prestations d'hospitalité ou de visibilité. Cette baisse peut néanmoins être relativisée par l'importance du montant global du sponsoring de la division et permet de souligner le soutien significatif des partenaires privés des clubs qui n'ont pas systématiquement demandé de remboursement ou d'avoir pour les prestations non délivrées ;
- Transferts de charges : La hausse de 2,4 millions d'euros du poste de transferts de charges est en grande partie justifiée par les indemnités versées par l'Etat Français dans le cadre du dispositif d'activité partielle renforcé à partir du mois de mars 2020 ;
- Masse salariale : Ce dispositif d'activité partielle a également permis aux clubs, dans le cadre d'accord avec les salariés, de verser seulement 70% des rémunérations brutes dues aux salariés durant la période concernée, ce qui justifie en grande partie les économies réalisées sur la masse salariale pour 1,4 million d'euros ;
- Charges sociales : Afin de soutenir certains secteurs d'activité dont le sport professionnel, l'Etat a également mis en place des exonérations partielles de charges patronales sur la période février-mai 2020. Ce dispositif d'aide permet d'expliquer les économies de charges sociales réalisées à hauteur de 1,8 million d'euros ;

Les autres évolutions liées à la Covid-19 seront présentées de manière détaillée au fur et à mesure de l'analyse des différents postes.

Grâce aux dispositifs mis en place par l'Etat, et comme pour la Jeep® ÉLITE, la PRO B présente donc un résultat net cumulé positif au 30 juin 2020. Sans ces dispositifs, les clubs de la division auraient pu faire face à des difficultés financières importantes dès la saison 2019/2020 : la perte d'exploitation directement liée à la Covid-19 est estimée à près de 2 millions d'euros en PRO B.

Des produits d'exploitation en baisse

Alors que la saison 2018/2019 présentait des produits d'exploitation en légère baisse à hauteur de 1%, les chiffres de la saison 2019/2020 suivent cette tendance en affichant une baisse significative de 8%. Cette baisse est due à la diminution des recettes de match, des droits TV et du sponsoring, tous les trois fortement impactés par la crise de la Covid-19. Cette forte diminution est cependant en partie compensée par les transferts de charges (il s'agit des indemnités de chômage partiel versées par l'état).

Des charges d'exploitation en forte diminution également

Une hausse significative des charges d'exploitation avait été observée lors de la saison 2018/2019 (+8%).

Comme pour les produits d'exploitation, les charges d'exploitation connaissent une nette baisse à hauteur de 11% sur la saison 2019/2020, directement impactée par l'arrêt de la compétition au mois de mars 2020. Ainsi, la quasi-totalité des postes est concernée par cette baisse qui se matérialise par des économies réalisées sur les autres achats et charges externes (-10%), la masse salariale (-11%) et les charges sociales (-25%). Seul le poste des dotations d'exploitation présente une hausse par rapport à la saison précédente.

Un résultat d'exploitation en légère hausse mais toujours négatif

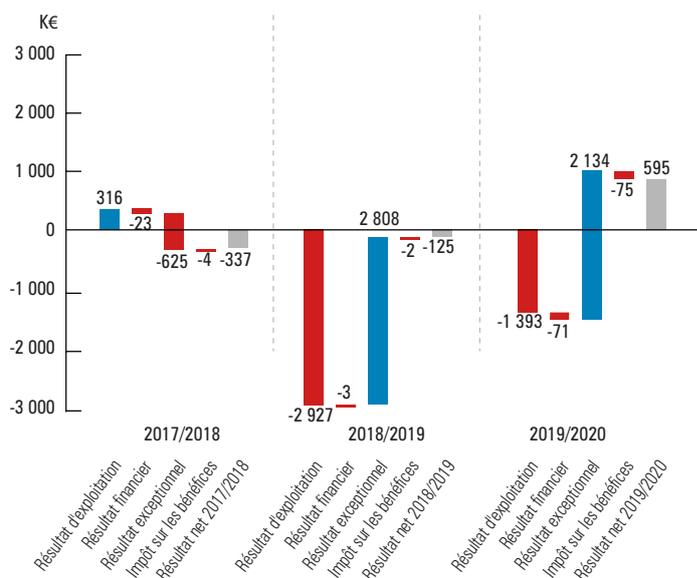
Au 30 juin 2020, la PRO B présente un résultat d'exploitation négatif (-1,4 millions d'euros), mais en amélioration par rapport à la saison précédente (-2,9 millions au 30 juin 2019, soit une progression de 1,5 million entre les deux saisons). C'est la deuxième année consécutive que le résultat d'exploitation est négatif, contrairement à la saison 2017/2018 qui présentait un résultat positif (+316 K€).

Le résultat financier au 30 juin 2020 est quant à lui en légère baisse, mais reste relativement proche de l'équilibre, s'établissant à -71K€, contre -3 K€ au 30 juin 2019.

Le résultat exceptionnel est lui aussi en baisse par rapport à l'année dernière (-673 K€). Néanmoins, s'établissant à hauteur de 2,1 millions d'euros, il permet de compenser les résultats négatifs en exploitation et en financier pour atteindre un résultat net positif de 595 K€.

Ce résultat net s'explique par une exploitation certes en déficit mais avec des pertes relativement contenues grâce aux aides gouvernementales et le soutien important des partenaires et abonnés des clubs, ainsi que par un résultat exceptionnel issu de l'apport de certains actionnaires permettant de compenser cette exploitation déficitaire et ainsi présenter un résultat net positif.

● Décomposition du résultat net cumulé



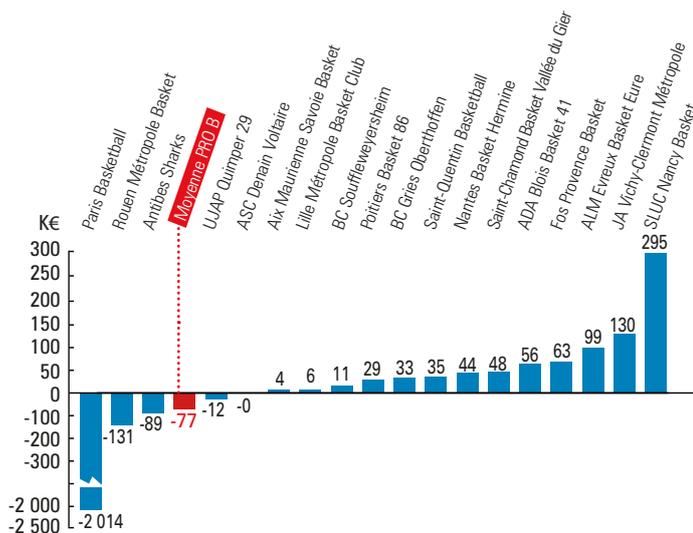
A la suite d'un changement profond de l'équilibre lors de la saison 2018/2019 avec un résultat d'exploitation en fort déficit (-3,2 millions d'euros par rapport à la saison 2017/2018 pour devenir ainsi largement négatif), ce dernier remonte légèrement de +1,5 million d'euros, tout en restant déficitaire à hauteur de -1,4 million d'euros.

Quant au résultat net, il est en hausse et passe en positif pour s'établir à 595 K€, contrairement aux deux saisons précédentes qui présen-

taient un résultat net de -337 K€ au 30 juin 2018 et -125 K€ au 30 juin 2019.

Le résultat net lors de la saison 2019/2020 présente une plus grande disparité entre les clubs, avec un écart de 367 K€ entre le club dégageant le plus de bénéfices et celui affichant la perte la plus importante (respectivement 270 K€ pour le SLUC Nancy Basket et -97 K€ pour les Antibes Sharks), contre 245 K€ d'écart lors de la saison 2018/2019.

Résultat d'exploitation par club pour la saison 2019/2020

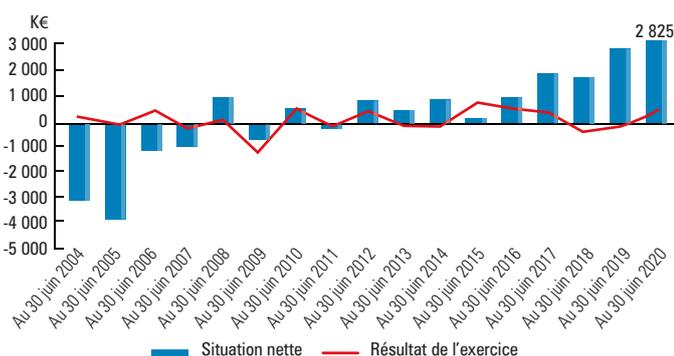


Au 30 juin 2020, le résultat d'exploitation moyen des clubs de PRO B se rapproche de l'équilibre à hauteur de -77 K€, présentant ainsi une hausse par rapport à la saison passée avec une moyenne qui affichait -163 K€. Malgré cette hausse, le résultat d'exploitation moyen des clubs reste négatif pour la deuxième année consécutive. Ce phénomène s'explique en grande partie par le modèle économique du club Paris Basketball, qui fêtait sa deuxième année d'existence et dont l'équilibre économique n'est encore pas mature.

L'écart entre le club présentant le résultat d'exploitation le plus haut (SLUC Nancy Basket) et celui affichant la plus grosse perte (Paris Basketball), est de 2,3 millions d'euros, marquant ainsi une très forte hétérogénéité entre les clubs. Cependant, cet écart est largement amoindri lorsqu'on compare l'avant-dernier club (-131 K€ pour Rouen Métropole Basket) avec le deuxième (+130 K€ pour JA Vichy-Clermont Métropole), pour s'établir à 261 K€ de différence.

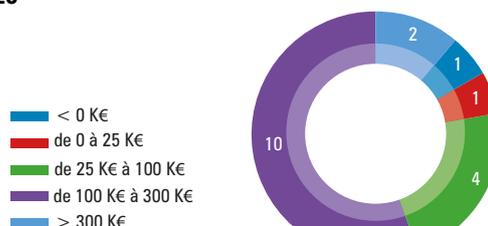
Situation nette de la Pro B

Évolution de la situation nette et du résultat net cumulé



Pour la deuxième année consécutive, la PRO B affiche une situation nette cumulée en hausse de +262 K€ (soit +10%). En conséquence, la situation nette s'établit à 2,8 millions d'euros cette saison, contre 2,6 millions d'euros au 30 juin 2019. Cette nouvelle progression de la situation nette est à mettre à l'actif des bons résultats des clubs sur la division, cependant atténués par la variation du périmètre de clubs et de leurs situations nettes respectives.

Répartition des clubs par niveau de situation nette au 30 juin 2020



Pour la deuxième saison consécutive, un seul club (Antibes Sharks) présente une situation nette négative, alors qu'ils étaient trois au 30 juin 2018. Nous pouvons également souligner une augmentation du nombre de clubs de PRO B présentant une situation nette supérieure à 100 K€ (douze cette année contre dix l'année dernière), renforçant ainsi la solidité financière globale de la PRO B. De plus, il est important de noter que le club SLUC Nancy Basket, qui était passé en situation nette négative au 30 juin 2018 et qui réglementairement avait trois saisons pour revenir à une situation nette au minima à l'équilibre, présente de nouveau une situation nette positive.

Capital social par club

Club	Forme juridique	Capital social (arrondi au millier)
Aix Maurienne Savoie Basket	SASP	125 000 €
Antibes Sharks	SASP	500 000 €
ADA Blois Basket 41	SASP	250 000 €
ASC Denain Voltaire	Association	-
ALM Evreux Basket Eure	SEM	160 000 €
Fos Provence Basket	Association	-
BC Gries Oberhoffen	Association	-
Lille Métropole Basket Club	SASP	80 000 €
SLUC Nancy Basket	SASP	500 000 €
Nantes Basket Hermine	SAS	243 000 €
Paris Basketball	SASP	612 000 €
Poitiers Basket 86	SASP	256 000 €
UJAP Quimper 29	SASP	204 000 €
Rouen Métropole Basket	SASP	177 000 €
Saint-Chamond Basket Vallée du Gier	Association	-
Saint-Quentin Basket-Ball	SASP	99 000 €
BC Souffelweyrsheim	Association	-
JA Vichy-Clermont Métropole	SASP	100 000 €

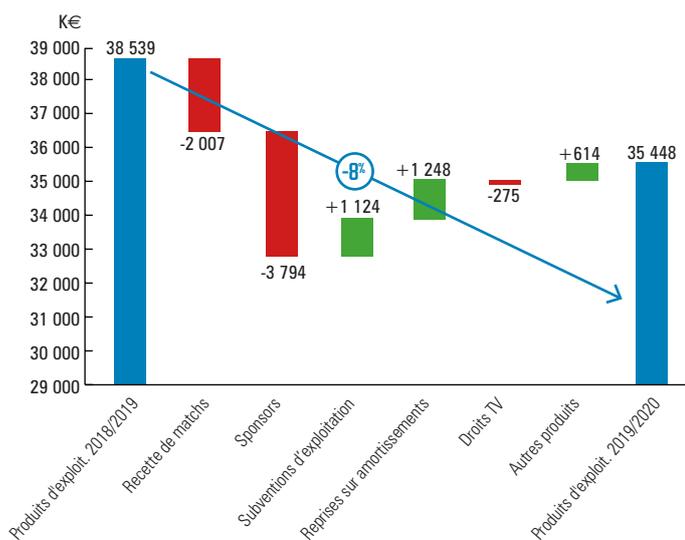
Concernant la situation juridique des clubs, cinq sont encore constitués en association au 30 juin 2020 et n'ont, à ce titre, pas constitué de capital social (c'est l'une des raisons expliquant l'écart important entre le niveau de situation nette de la Jeep ELITE® et celui de la PRO B). Le nombre de clubs constitués en association est en baisse constante

depuis quelques saisons, témoignant d'une volonté globale de structuration et professionnalisation des clubs à ce niveau.

Au terme de la saison 2019/2020, nous pouvons observer une augmentation du capital social cumulé des clubs de la PRO B qui s'établit à 3,3 millions d'euros contre 2,7 millions d'euros lors de la saison 2018/2019. Malgré cette hausse, il existe toujours un écart important avec le capital social cumulé de la Jeep® ÉLITE, qui s'établit à 7,6 millions d'euros au 30 juin 2020.

Produits d'exploitation

● Répartition des produits d'exploitation



Au 30 juin 2020, les produits d'exploitation de la PRO B affichaient une baisse de 8%, soit un recul de 3,1 millions d'euros, contre -1% l'année passée. Ce résultat contraste avec la tendance à la hausse qui était observée avant la saison 2018/2019, mais s'inscrit logiquement dans une diminution globale des postes de recettes liée à l'arrêt de la compétition comme expliqué précédemment.

Cette baisse est essentiellement liée aux recettes de match et au sponsoring, qui enregistrent respectivement une diminution de 35% et 23%, à la suite de l'interruption définitive du championnat et un nombre de matchs par conséquent moins important cette saison.



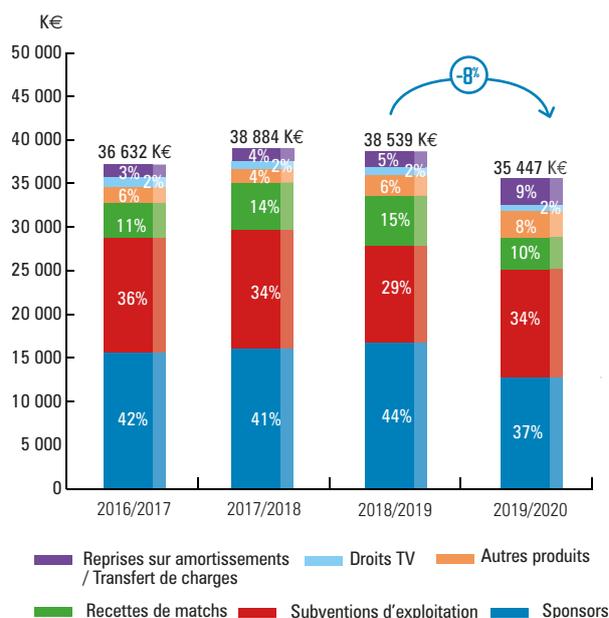
Mérédis Houmounou (Nancy) file au dunk face à Poitiers © Sluc Nancy Basket



Le plus fidèle des fidèles, Pierre-Yves Guillard aura disputé sa 19^{ème} et dernière saison avec Poitiers. © François Pietrzak

Néanmoins, la baisse engendrée sur le total des produits d'exploitation reste limitée grâce aux transferts de charges qui enregistrent une hausse significative de 65% (+1,2 millions d'euros par rapport à la saison 2018/2019). Ces transferts de charges correspondent aux aides financières versées par l'Etat, sous forme d'indemnité liée au dispositif d'activité partielle.

● Evolution de la répartition des produits d'exploitation

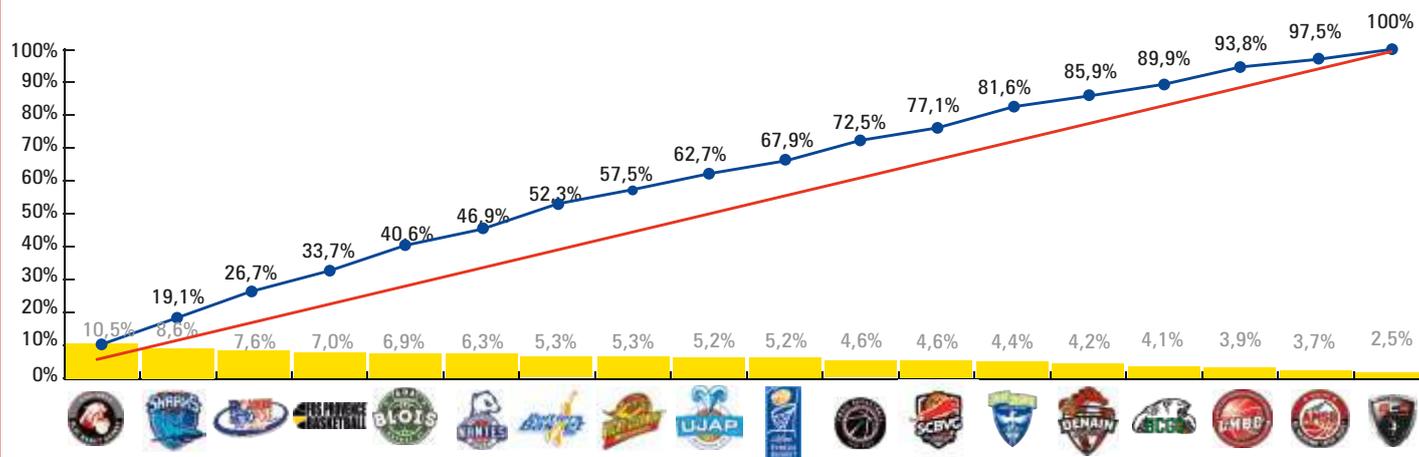


Sans surprise, ce sont donc les produits liés au sponsoring (-7 points) et aux recettes de match (-5 points) qui occupent un poids moins important dans le total des produits d'exploitation par rapport à la saison précédente. Au 30 juin 2020, ces postes présentent un poids de 37% et de 10% respectivement.

A l'inverse, les subventions d'exploitation s'établissent à 34% et les reprises sur amortissements et transfert de charges à 9% à la fin de la saison 2019/2020, soit une hausse de +5 points et +4 points respectivement par rapport à la saison 2018/2019. Comme expliqué précédemment, cette évolution de la répartition des produits d'exploitation est principalement due à la crise de la Covid-19, qui a engendré une très forte baisse des revenus directs, compensée en partie par les aides gouvernementales (dispositif d'activité partielle) et le maintien du concours des collectivités à travers les subventions d'exploitation.

Les droits TV (2%) et les autres produits (8%) restent relativement stables comparé à l'année précédente.

● Pourcentage cumulé des produits d'exploitation



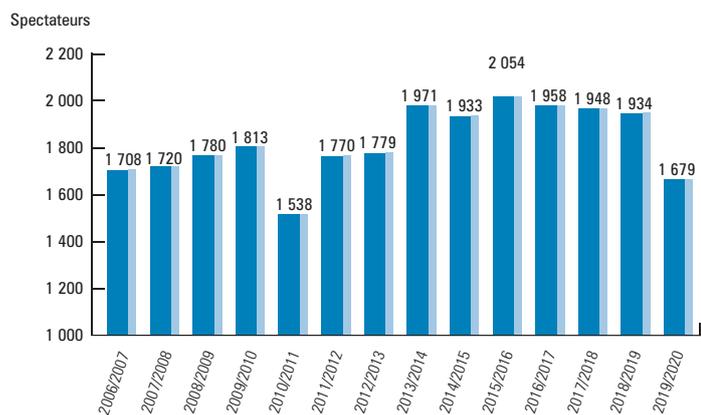
Comme lors des saisons précédentes, la répartition des produits d'exploitation entre les clubs de PRO B est relativement homogène : sept clubs génèrent à eux seuls un peu plus de la moitié des produits d'exploitation de la division.

Nous constatons que le poids des quatre clubs générant les revenus les plus importants représente un tiers des produits d'exploitation de la division, avec respectivement 10,5% pour le club SLUC Nancy Basket, 8,6% pour Antibes Sharks, 7,6% pour le club Rouen Métropole Basket et 7% pour le club Fos Provence Basket. Ce constat semble logique, s'agissant pour le premier d'une relégation à l'issue de la saison 2017/2018, et s'agissant pour le deuxième et le quatrième d'une relégation suite à la saison 2018/2019. Ces clubs, qui ont connu la division supérieure il y a peu, conservent un modèle économique supérieur au standard de la PRO B.

Le club générant le moins de revenus issus de son exploitation sur la saison 2019/2020 est le club BC Souffelweyersheim, qui représente 2,5% des produits de la division. L'écart entre le club ayant le plus fort poids et celui ayant le plus faible est en légère baisse cette année de -0,3 point, s'établissant ainsi à 8% (écart relativement stable par rapport à la saison précédente qui s'établissait à 8,3%).

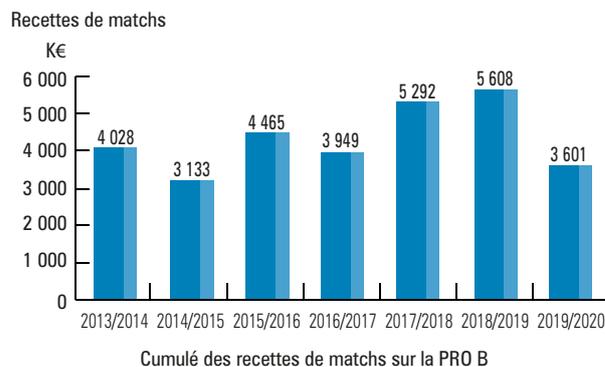
Focus sur les recettes de matchs

● Évolution de l'affluence moyenne par match (saison régulière)



Après une stabilisation de l'affluence moyenne autour des 1 950 spectateurs pour les trois dernières saisons, la saison 2019/2020 affiche une baisse significative de l'ordre de 13% (soit -255 spectateurs en moyenne par match). Cette diminution s'explique en partie par l'application de jauge limitée à 1 000 spectateurs sur quelques matchs avant même l'arrêt de la compétition le 15 mars 2020. De plus, l'interprétation de cette notion d'affluence moyenne ne doit pas être décorrélée des clubs composant la division, de leurs infrastructures et de leur attractivité sur leurs territoires respectifs (culture du basket dans la région, concurrence d'un autre sport majeur dans la ville, ...).

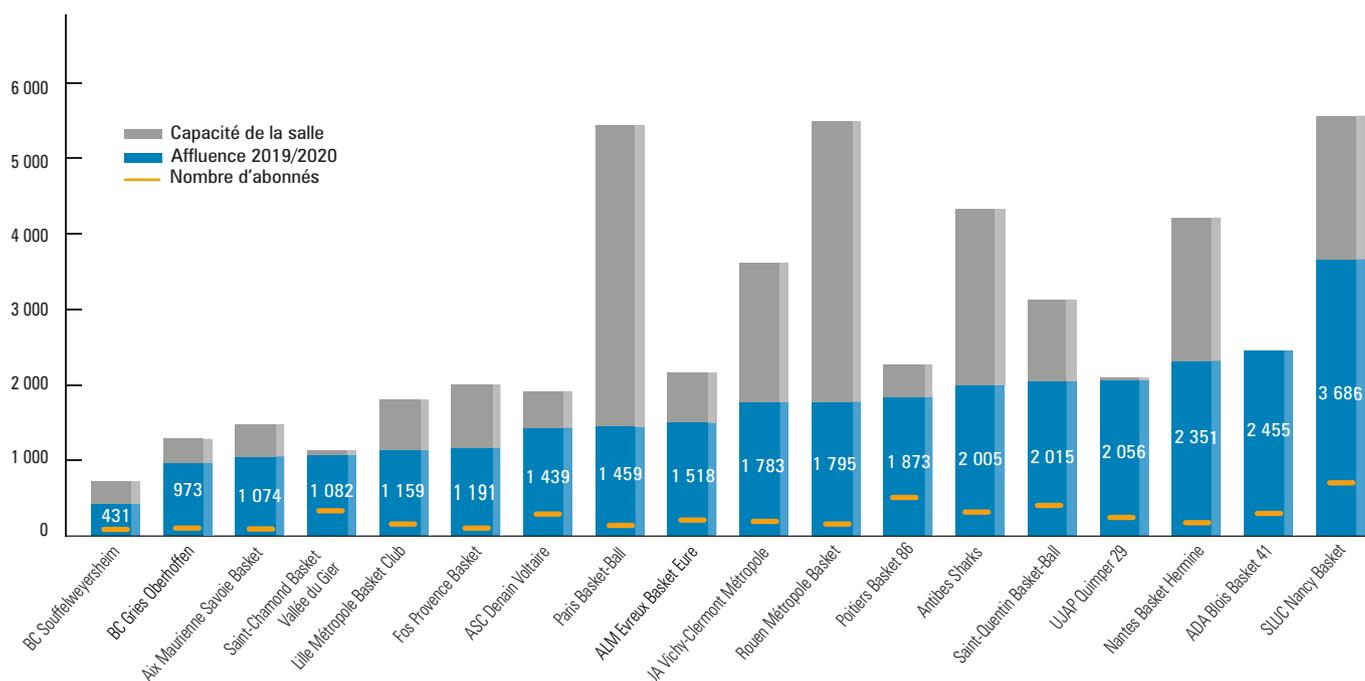
● Évolution des recettes de matchs (toute compétition confondues)



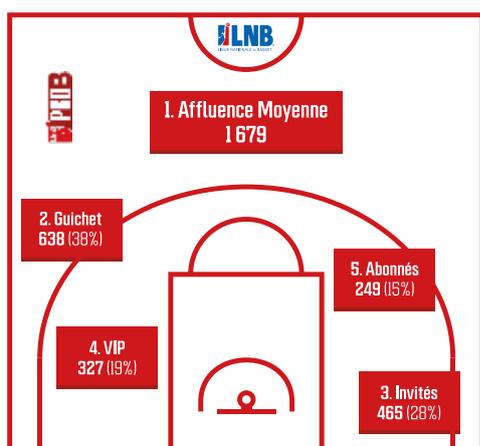
Les recettes de matchs (constituées des recettes billetterie incluant les achats de place de la part des collectivités, ainsi que des recettes annexes liées aux buvettes, boutiques et programmes de matchs) ont affiché une baisse très significative de 36% (soit -2 millions d'euros) par rapport à la saison 2018/2019. Les recettes de match (toutes compétitions confondues) s'élèvent pour la saison 2019/2020 à 3,6 millions d'euros, résultat qui n'avait pas été aussi bas depuis le 30 juin 2015.

Les recettes cumulées sur toute la saison sont directement liées au nombre de matchs disputés, cette baisse significative des recettes de matchs s'explique en grande partie par l'arrêt de la compétition et un nombre de matchs beaucoup moins élevés cette saison. De plus, le constat précédent sur l'affluence moyenne en nette baisse explique également la génération moindre de recettes de matchs.

Affluence moyenne et nombre d'abonnés par club (saison régulière)



Répartition des spectateurs par typologie de public sur l'ensemble de la PRO B



ment de périmètre plus important en PRO B qu'en Jeep® ÉLITE (4 clubs nouveaux sur 18 chaque saison contre 2 en Jeep® ÉLITE). De plus, à l'inverse du constat fait au premier échelon national, les politiques de remboursement en PRO B ont peut-être été plus sollicitées par les abonnés, expliquant une baisse du prix de l'abonnement annuel, en lien avec la prestation offerte qui comprenait un nombre de matchs moins important cette saison. Cette explication est d'autant plus plausible que le prix moyen ramené à un match pour un abonné varie peu.

En revanche, le prix moyen tous spectateurs confondus est en nette augmentation, passant de 6,5€ sur 2018/2019 à 8,5€ cette saison. Cette hausse s'explique, comme pour la Jeep® ÉLITE, par un meilleur fléchage des recettes matchs issues des contrats de partenariats qui étaient auparavant toutes comptabilisées dans le poste sponsoring. En effet, dans un contrat de partenariat, il est dissocié la partie correspondant à la prestation match (hospitalité) et la partie correspondant à la visibilité sponsor. Ainsi, les montants liés aux contrats de partenariats (partie hospitalité) et remontés dans les recettes totales de billetteries sont en augmentation, impactant à la hausse le prix moyen tous spectateurs.

Prix moyens par catégorie de spectateurs

	2019/2020	2018/2019
Recettes totales Saison régulière PRO B	3,1 M €	3,8 M €
Prix moyen abonnement annuel	117 €	132 €
Prix moyen au match abonné	6,9 €	7,8 €
Prix moyen au match guichet	9,3 €	9,4 €
Prix moyen au match tous spectateurs	8,5 €	6,5 €

Le prix moyen pour l'achat d'une place sèche pour assister à un match de PRO B sur la saison 2019/2020 est aligné sur celui de la saison précédente, à savoir 9,3€. On note en revanche que le prix de l'abonnement annuel baisse significativement, pour s'établir à 117€ soit un prix du billet pour un match à un peu moins de 7€ pour un abonné. Ces variations peuvent s'expliquer par des changements de la part des clubs dans leurs politiques de prix mais aussi par un effet change-

Méthodologie

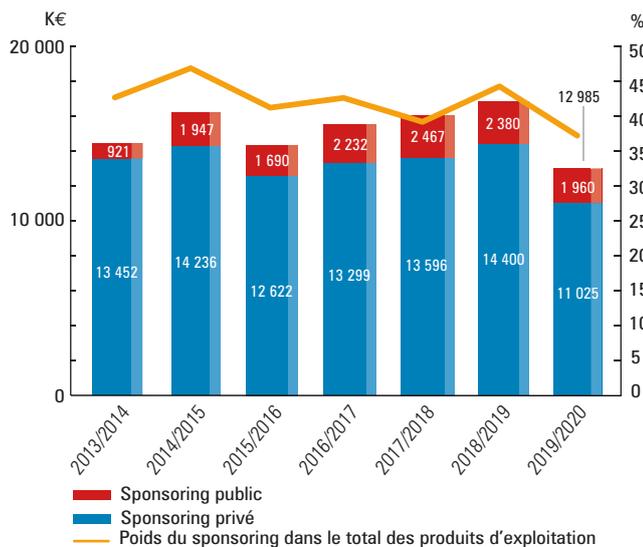
Recettes totales : a été pris en compte le montant de billetterie généré par les clubs en championnat, sur la saison régulière. Sont exclus du calcul les matchs de playoffs, la Coupe de France et les matchs amicaux éventuels ainsi que les produits annexes liés aux soirs de matchs (buvettes, boutiques et programmes de matchs notamment). Néanmoins, pour certains clubs, les abonnements commercialisés et comptabilisés au sein du poste "Abonnements" peuvent inclure d'autres compétitions que le Championnat de France PRO B saison régulière.

Spectateurs : ont été prises en compte les affluences de l'ensemble des clubs de PRO B en championnat, sur la saison régulière, invitations comprises.

Prix moyen au match abonné calculé sur les 17 matchs de la saison régulière

Focus sur le sponsoring

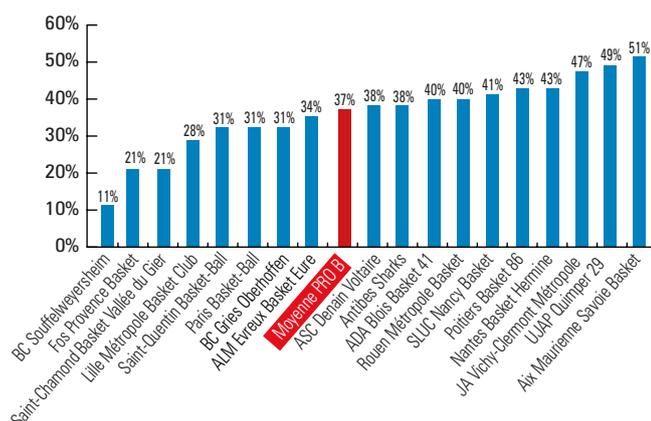
Évolution des produits du sponsoring



Au cours de la saison 2019/2020, les revenus issus du sponsoring sont en diminution pour la première fois depuis trois saisons. Au 30 juin 2020, nous constatons une baisse de 22,6% de ces revenus, soit -3,8 millions d'euros de produits en moins pour l'ensemble des clubs, par rapport à la saison précédente. Cette diminution du poste sponsoring est un impact direct de l'arrêt de la compétition (pour rappel, 23 matchs de la saison régulière disputés sur 34). Comme pour la Jeep® ÉLITE, avec l'arrêt des compétitions et un nombre de matchs moins important sur la saison, le sponsoring a été touché à travers les prestations convenues dans les contrats de partenariat et non délivrées (hospitalité et visibilité). Les clubs ont donc adopté des politiques de remboursements diminuant ainsi les montants de sponsoring annuel au 30 juin 2020. Il convient cependant de souligner que de nombreux sponsors ont fait le choix d'accompagner économiquement les clubs en ne sollicitant pas de remboursement pour les matchs et prestations non réalisés. Par ailleurs, lors de la période de clôture des comptes, les clubs pouvaient encore être en cours de négociation avec leurs partenaires les incitant donc à enregistrer des produits constatés d'avance, impactant à la baisse le poste sponsoring au 30 juin 2020.

Au 30 juin 2020, le sponsoring public affiche une baisse de 17,6% (soit -420 K€) et le sponsoring privé une baisse de 23,4% (soit -3,4 millions d'euros). Le sponsoring privé est en plus grande perte de vitesse que le sponsoring issu des collectivités, mais globalement les deux impactent fortement la tendance à la baisse des produits issus du sponsoring.

Poids du sponsoring par club dans les produits d'exploitation



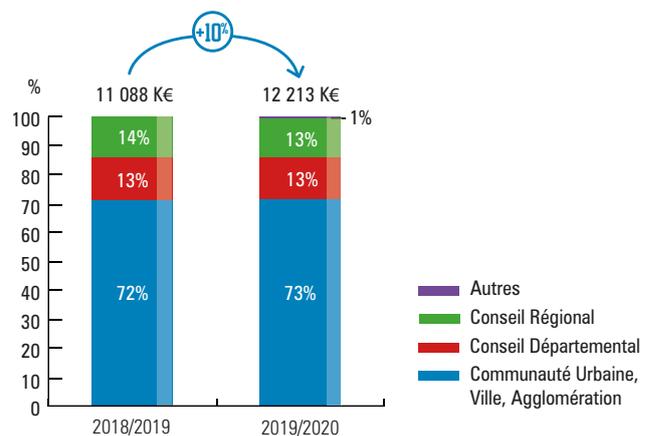
Le poids du sponsoring dans le total des produits d'exploitation se situe en moyenne à 37%, soit une diminution de 7 points par rapport à la saison 2018/2019 où il s'établissait à 44%. Cette baisse du poids moyen du sponsoring est la conséquence directe des montants de sponsoring moindre cette saison au détriment d'autres postes de produits. Cependant, l'analyse des différents poids de ce poste par club conserve son intérêt, permettant de mettre en lumière des modèles économiques différents.

Comme lors des saisons passées, nous remarquons qu'il existe une disparité entre les clubs témoignant donc de la diversité des modèles économiques appliqués : le poids du sponsoring pour le club BC Souffelweyersheim n'est que de 11% tandis que celui du club Aix Maurienne Savoie Basket représente près de 51% des produits d'exploitation, club affichant le poids le plus élevé.

Nous observons cependant que l'écart entre les extrêmes est légèrement moins marqué au cours de cette saison, passant de 45 points pour la saison 2018/2019 à 40 points pour la saison 2019/2020.

Focus sur les subventions d'exploitation

Évolution de la répartition des subventions d'exploitation



Alors que les subventions d'exploitation avaient diminué la saison précédente (pour la première fois depuis trois saisons), nous observons une augmentation de 10% sur la saison 2019/2020. Cette hausse des subventions d'exploitation correspond à plus de 1,1 million d'euros, pour s'établir à 12,2 millions d'euros, contre 11,1 millions d'euros au 30 juin 2019.

Il faut cependant nuancer cette augmentation en tenant compte de l'effet de changement de périmètre de division avec la présence des clubs Fos Provence Basket et Antibes Sharks, cumulant à eux deux 20% des subventions d'exploitation de l'ensemble de la division, soit 2,4 millions d'euros, alors qu'ils ne faisaient pas partie de la PRO B lors de la saison 2018/2019.

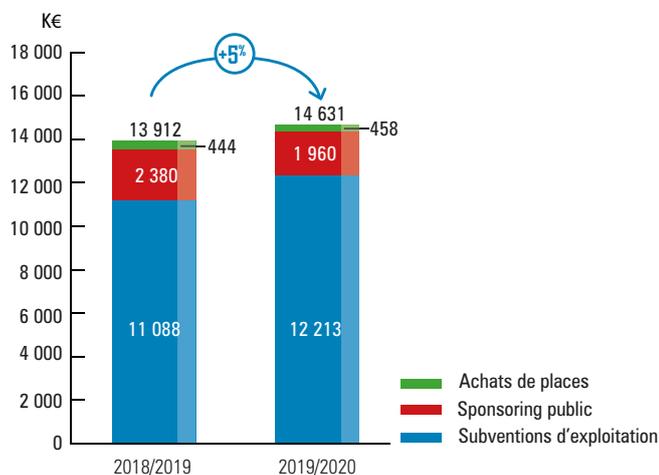
Compte tenu de la diversité des moyens engagés par les collectivités pour soutenir le sport professionnel, il convient d'analyser globalement l'aide financière des collectivités :

- « Subventions d'exploitation »
- « Sponsoring public »
- « Achats de places »



Remarquable exercice pour Tyren Johnson, la star de l'ADA Blois © N. Tuan

Évolution de l'aide des collectivités



Au global, nous constatons une augmentation de 5% du soutien des collectivités, progressant ainsi de 719 K€ sur la saison 2019/2020. Cette tendance s'explique par la hausse des subventions d'exploitation (+1,1 million d'euros), qui viennent compenser la perte observée sur les revenus issus du sponsoring public, pour les raisons citées précédemment.

Les achats de places par les collectivités restent stables comparé à la saison précédente.

Cette progression de 5% des aides des collectivités territoriales, alors même que les clubs ont vu leur activité interrompue définitivement en cours de saison, témoigne de l'engagement de celles-ci dans le développement des clubs professionnels et leurs soutiens.

Focus sur les autres produits

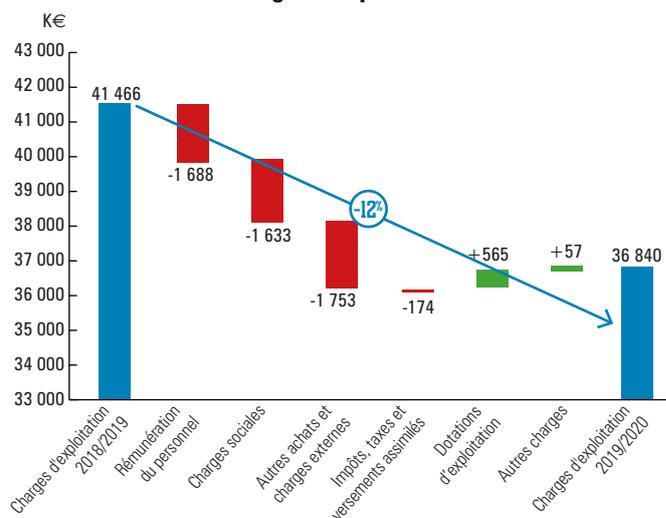
Les autres produits se composent des postes « Reprise sur amortissements et provisions et transferts de charges » et « Autres produits », postes qui représentent 17% des produits d'exploitation sur la division contre 11% la saison précédente. Ces autres produits s'établissent à 6 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 4,2 millions d'euros sur la saison 2018/2019, avec notamment le poste « Reprise sur amortissements et provisions et transferts de charges » en augmentation de 65%.

Concernant le poste « Reprise sur amortissements et provisions et transferts de charges », celui-ci représente cette saison 3,2 millions d'euros contre 1,9 millions d'euros sur la saison 2018/2019. Il est habituellement essentiellement composé des contreparties de valorisation des avantages en nature et des indemnités journalières de sécurité sociale et assurances complémentaires. Comme expliqué pour la Jeep® ÉLITE, cette forte hausse est liée au caractère exceptionnel de cette saison avec l'intégration, dans le poste dédié aux transferts de charges, des indemnités versées par l'Etat au titre de l'activité partielle des personnels sportifs et administratifs sur la période de mars à juin 2020.

Le poste « Autres produits » connaît également une légère hausse, passant de 2,3 à 2,9 millions d'euros cette saison. Ces produits peuvent être principalement constitués des reversements de la LNB décorrélés du sportif (par exemple les reversements financiers à la suite de l'octroi des Label Club), des produits perçus dans le cadre de manifestations spécifiques, des indemnités de formation et de mutation...

Les charges d'exploitation

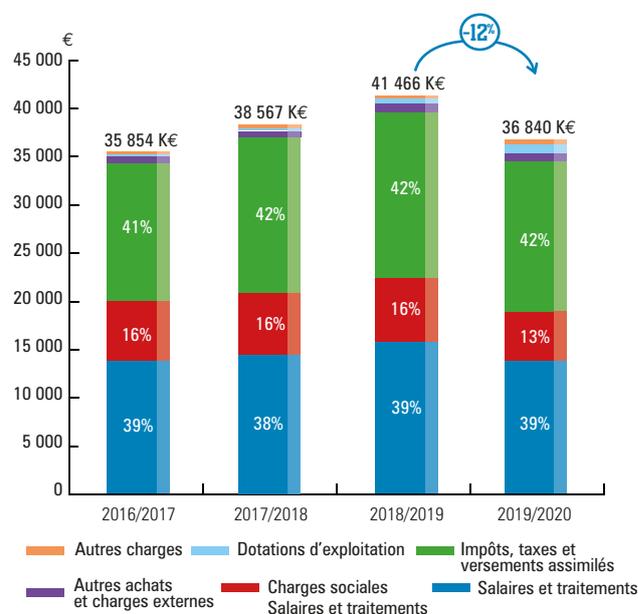
Évolution des charges d'exploitation



Au 30 juin 2020, nous constatons une baisse de 12% des charges d'exploitation de la PRO B, atteignant 36,8 millions d'euros, soit une diminution de 4,6 millions d'euros par rapport au 30 juin 2019. Cette évolution vient contraster les tendances de hausse observée lors des deux précédentes saisons, mais sont justifiées par le caractère exceptionnel de cette dernière saison.

Cette baisse de 12% des charges d'exploitation a permis, malgré une baisse des produits d'exploitation de 8%, d'afficher un résultat d'exploitation plus performant que l'année passée (+1,5 million d'euros par rapport à la saison 2018/2019), bien que toujours négatif à hauteur de -1,4 million d'euros.

Évolution de la répartition des charges d'exploitation



La structure globale des charges d'exploitation reste relativement stable entre les deux saisons : le poids des différentes composantes dans le total des charges d'exploitation a peu évolué.

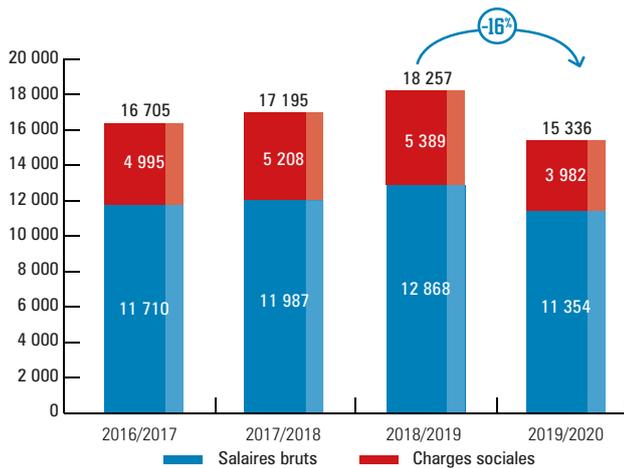
Un seul poste affiche une évolution notable, il s'agit des charges sociales, dont le poids baisse de 3 points pour s'établir à un taux de 13%, contre 16% l'année dernière. Cette évolution se répercute sur les postes « dotations d'exploitation » et « autres charges », dont le poids augmente très légèrement.



Le jeune et talentueux Ismaël Kamagate s'est montré avec Paris Basketball © Fos Provence Basket

Focus sur les salaires et charges sociales

Évolution de la masse salariale des joueurs et entraîneurs



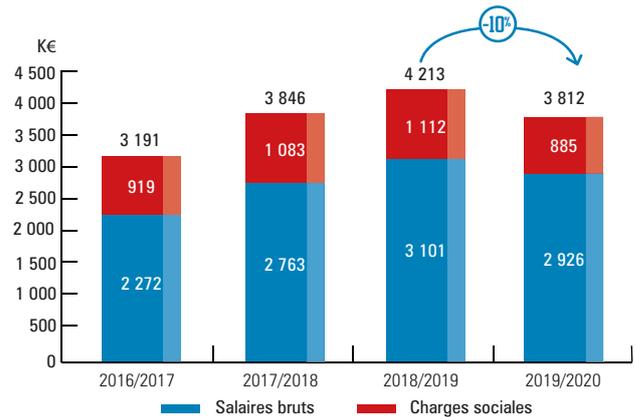
Nous observons que la masse salariale allouée aux personnels sportifs (joueurs et entraîneurs) a diminué de 16% au cours de la saison, soit une baisse de 2,9 millions d'euros (représentant une baisse moyenne de 162 K€ par club). Au 30 juin 2020, elle s'établit à 15,3 millions d'euros contre 18,3 millions d'euros au 30 juin 2019.

La masse salariale sportive représente, sur la saison 2019/2020, 80% de la masse salariale totale des clubs, soit 1 point de moins par rapport à la saison précédente. Il s'agit du premier poste de dépenses des clubs.

Comme pour la Jeep® ÉLITE, il convient de s'intéresser au rapport entre la masse salariale sportive (joueurs et entraîneurs), hors charges patronales, et le total des charges d'exploitation. Pour la saison 2019/2020, la moyenne sur la PRO B s'établit à 31% (comme la saison précédente) avec une disparité des clubs comprise entre 25% et 42% (soit un écart de -2 points par rapport à la saison 2018/2019).

Par comparaison avec les secondes divisions des autres grandes disciplines sportives en France, le ratio des salaires bruts du secteur sportif professionnel sur les charges d'exploitations s'établit à 30% pour le football (Domino's Ligue 2) et à 34% pour le rugby (PRO D2).

Évolution de la masse salariale des salariés administratifs



Nous observons également une baisse de la masse salariale des salariés administratifs de 10%, s'établissant à 3,8 millions d'euros au 30 juin 2020, contre 4,2 millions d'euros au 30 juin 2019. Cette évolution suit à peu près la même tendance que celle de la masse salariale allouée aux personnels sportifs.

Le budget moyen alloué aux salariés administratifs (hors charges patronales) pour les clubs s'élève à 212 K€, soit 22 K€ de moins que lors de la saison 2018/2019 (ou -9%).

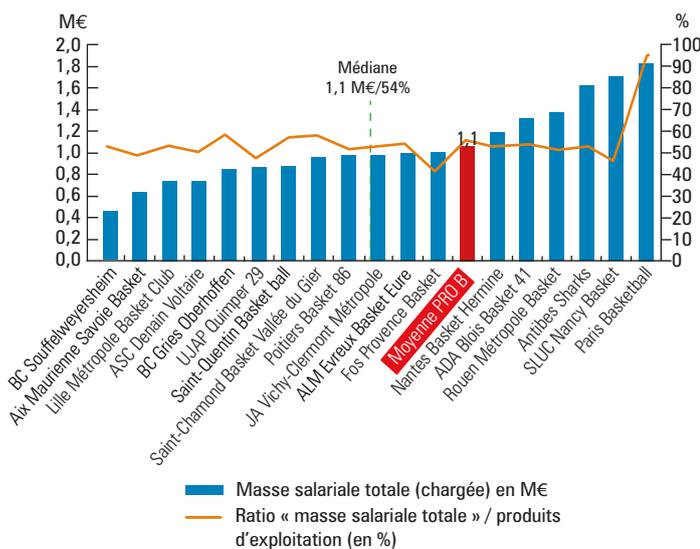
La baisse du montant cumulé sur la division et du budget moyen alloué au personnel administratif reste cependant à nuancer. En effet, certains clubs, face à cette crise économique et sanitaire, ont réalisé des économies sur les postes de salaire du fait d'un non-maintien de salaire à 100% dans le cadre de la mise en activité partielle de certains salariés. La baisse globale de la masse salariale administrative ne s'explique donc pas forcément par une diminution des effectifs sur cette catégorie de personnel.

La disparité entre les clubs reste toujours marquée, encore davantage qu'en Jeep® ÉLITE, avec deux clubs présentant la part la plus faible s'établissant à 2% des dépenses (respectivement 21 K€ et 34 K€ consacrés à la masse salariale administrative) et deux clubs présentant la part la plus importante (340 K€ de masse salariale administrative chacun), représentant à eux deux 23% des dépenses de la division sur ce poste. Le faible montant alloué à ce poste traduit un réel défaut de structuration salariée qui peut constituer un frein au développement des clubs concernés. Cette saison encore, certains clubs ne comptent qu'un seul salarié dans leur effectif administratif.



La joie du banc nantais, vainqueur de la Leaders Cup PROB © LNB/IS/BELLENGER

Masse salariale totale (sportive et administrative)



La masse salariale totale moyenne (charges sociales comprises) s'établit à 1,1 million d'euros cette année, soit une très légère baisse en comparaison à la saison précédente (-100 K€). L'amplitude entre la masse salariale la plus faible et la plus forte est de 1,4 million d'euros au 30 juin 2020 (470 K€ et 1,8 million d'euros), pour la deuxième saison consécutive.

Parmi les clubs se positionnant au-dessus de la moyenne, trois seulement présentent une masse salariale supérieure à 1,5 million d'euros contre quatre l'année passée. De plus, on note une moins bonne homogénéité avec une moyenne qui s'éloigne de la médiane, cette moyenne étant tirée vers le haut par les trois locomotives.

Nous observons que le poids de la masse salariale dans le total des produits d'exploitation générés a diminué de 4 points, s'établissant à 54% sur la saison 2019/2020 contre 58% sur la saison 2018/2019.

Focus sur les autres achats et charges externes

Le poste « *Autres achats et charges externes* », composé des frais de fonctionnement des clubs, des frais d'organisation de matchs, des frais relatifs à l'environnement de l'équipe et des honoraires agents, connaît une forte baisse cette saison, logiquement impacté par l'arrêt de la compétition comme expliqué précédemment. Au 30 juin 2020, le poste affiche une diminution de 10%, passant de 17,3 millions d'euros lors de la saison 2018/2019 à 15,5 millions d'euros cette saison.

La baisse importante sur ce poste s'explique par des économies réalisées sur les frais d'organisation de matchs (-18%) et les frais de fonctionnement (-17%). En effet, du fait d'un nombre de matchs moins important cette saison, les postes de dépenses liés à l'organisation des matchs à domicile à travers les réceptifs d'après matchs, la sécurité, les animations ou l'entretien sont en baisse. De plus, des économies ont également été réalisées au travers des frais de déplacements dans le cadre des matchs à l'extérieur (trajets, nuitées...). Enfin, les frais de fonctionnement sont également en économie du fait de dépenses moins importantes en termes de communication ou des différents honoraires (marketing par exemple).

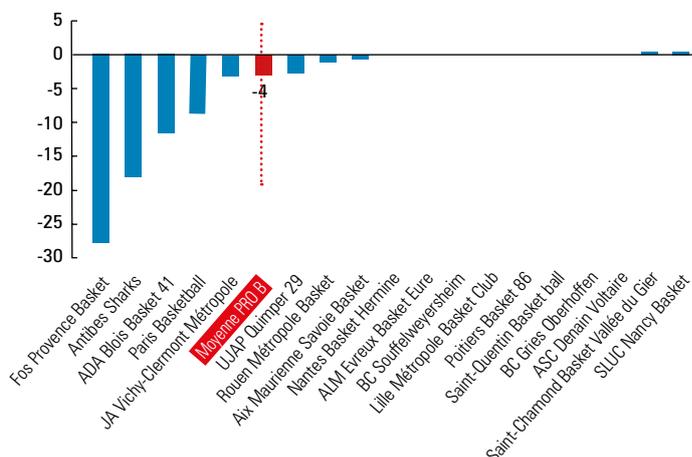
Focus sur les autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se composent des postes « *Impôts, taxes et versements assimilés* », « *Dotations d'exploitation* » et « *Autres charges* ». Ces trois postes représentent cette saison 2,2 millions d'euros, soit 6% des charges d'exploitation totales, contre 1,7 mil-

lions d'euros au 30 juin 2019. L'augmentation de ces postes est à mettre à l'actif des dotations d'exploitation, pour 550 K€. Du fait de la crise économique et devant l'incertitude quant au bon règlement de l'ensemble des partenaires, les clubs ont passé des provisions pour risque augmentant ainsi significativement ce poste.

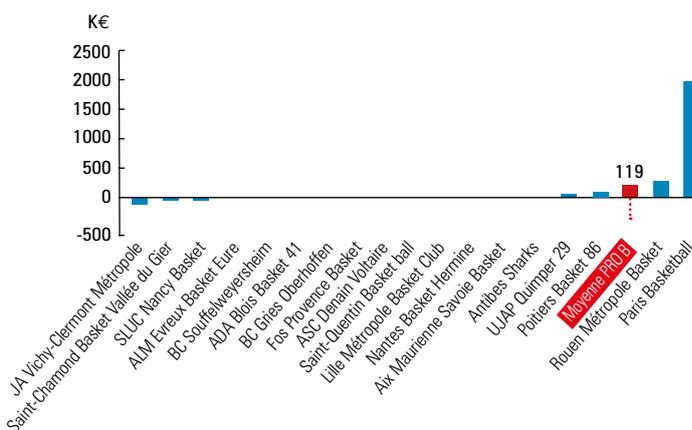
Résultats financier et exceptionnel

Résultat financier 2019/2020



Comme à l'issue des saisons précédentes, le résultat financier des clubs de PRO B n'est pas une composante significative du résultat net. En effet, le résultat financier cumulé des clubs de PRO B s'établit à -4 K€. Quinze clubs présentent un résultat financier supérieur à -10 K€ parmi lesquels dix clubs ont un résultat financier à l'équilibre. Les charges financières concernent essentiellement les dépassements de découverts ou des intérêts d'emprunt permettant de couvrir les besoins de trésorerie. En effet, l'endettement des clubs est principalement lié à l'exploitation (découvert et concours bancaires, dettes fournisseurs, personnel, organismes sociaux, dettes fiscales et sociales, ...).

Résultat exceptionnel 2019/2020

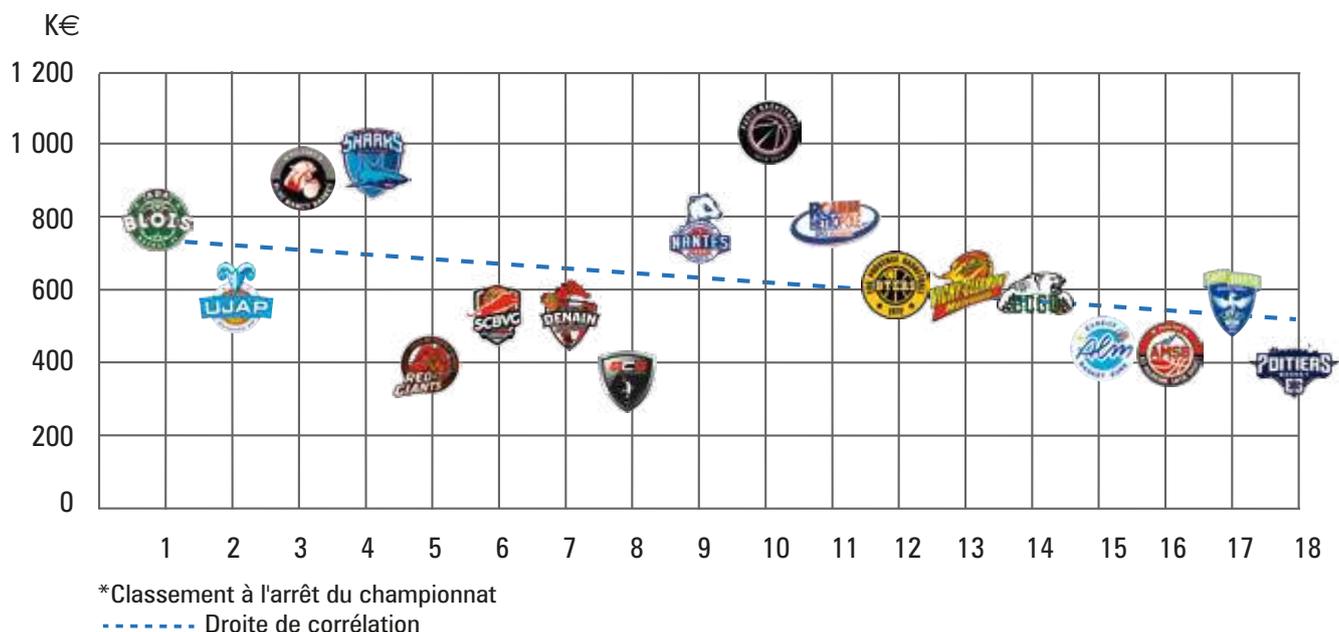


Seuls les clubs Rouen Métropole Basket et surtout Paris Basketball réalisent des résultats exceptionnels significatifs. Le résultat exceptionnel du club Paris Basketball correspond à l'engagement des actionnaires du club à combler un éventuel déficit d'exploitation du club en fin de saison, du fait de la jeunesse du club et d'un modèle économique qui n'a pas encore atteint sa maturité.

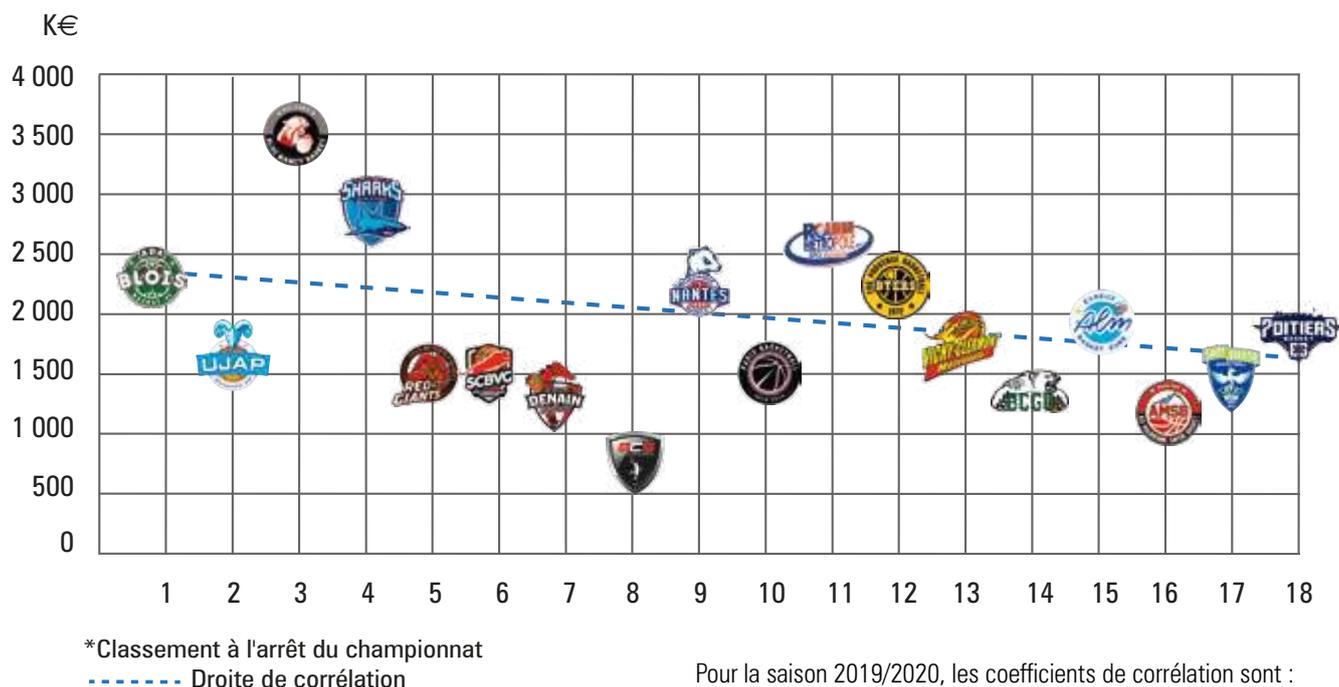
Les charges exceptionnelles peuvent être constituées de frais de restructuration, redressements fiscaux / sociaux, litiges prudhommaux et sont susceptibles de mettre en péril la pérennité du club.

Corrélation entre résultats sportifs et gestion financière

● Corrélation entre classement sportif* et masse salariale sportive (masse salariale hors charges patronales)



● Corrélation entre classement sportif* et total des produits d'exploitation



Roko Leni Ukic et son impressionnant CV avec les Sharks Antibes. © Antibes Sharks

Pour la saison 2019/2020, les coefficients de corrélation sont :

- Relation entre classement sportif et total des produits d'exploitation : -0,37 (contre -0,60 la saison précédente)
- Relation entre classement sportif et masse salariale : -0,34 (contre -0,51 la saison précédente)

Les deux corrélations sont négatives. Pour une corrélation pure et parfaite (-1), cela signifierait que plus la masse salariale ou les produits d'exploitation baissent, plus le classement diminue.

Ici, les corrélations sont au contraire proches de 0 (pour rappel, -0,34 pour la masse salariale et -0,37 pour les produits d'exploitation). Ceci montre que la performance financière n'a pas d'impact sur le classement sportif et s'inscrit en opposition à la saison précédente qui affichait une corrélation plus marquée entre ces variables.

Risques sportifs et budgets*

Performance sportive et budgets



Ce graphique présente la relation entre les budgets des clubs de PRO B et leurs classements sportifs à l'issue des quatre dernières saisons ayant connu leurs épilogues sportifs (période 2015/2016 à 2018/2019).

- En abscisse se trouvent les niveaux de budget des clubs en milliers d'euros ;
- En ordonnée figure le classement des clubs à l'issue de la saison régulière.

Comme pour la Jeep® ELITE, cette étude sur les risques sportifs et budgets n'intègre pas la saison 2019/2020 du fait de l'interruption de la compétition en cours de saison et de la non-attribution de palmarès sportif.

Le risque majeur d'une saison sportive pour un club demeure bien évidemment la relégation sportive. Un échec pour l'accès direct en Jeep® ELITE ou dans la course à la qualification pour les playoffs, permettant de jouer des matchs à forts enjeux sur la fin de saison et synonyme d'une seconde possibilité pour l'accès au sein de l'élite du Basket français, peut également présenter des risques importants pour certains clubs. Ces risques peuvent être d'ordre économique (engagements financiers forts remettant en cause l'équilibre financier de l'exercice) ou en termes de visibilité/notoriété (dans l'optique du développement commercial du club, et plus particulièrement du volet sponsoring qui représente une part significative des produits d'exploitation des clubs).

Pour rappel, le premier de la saison régulière du championnat de France de PRO B accède directement à la Jeep® ELITE. Les équipes classées entre la seconde et la huitième place ainsi que le vainqueur de la Leaders CUP PRO B (ou le neuvième de la saison régulière, si le vainqueur de la Leaders CUP PRO B est déjà qualifiée pour les playoffs par l'intermédiaire de la saison régulière), participent aux playoffs de fin de saison, offrant une seconde accession à la Jeep® ELITE.

* Budgets = total des produits d'exploitation, produits financiers et produits exceptionnels

Contrairement à la Jeep® ELITE, la répartition des points sur le graphique ne laisse apparaître qu'une corrélation limitée entre les budgets des clubs et le classement sportif à l'issue de la saison régulière. Concernant la Jeep® ELITE, il apparaît que certains niveaux de budget des clubs permettent de « s'assurer » une relative sécurité sportive. Ce constat ne s'applique que faiblement à la PRO B. En effet, à travers le graphique, il apparaît plusieurs parcours sportifs relativement exceptionnels, au vu des moyens financiers en présence, débouchant sur des résultats sportifs difficilement prévisibles : clubs connaissant la relégation en fin de saison alors même qu'ils bénéficiaient de budgets importants ; titre de champion pour des clubs aux budgets mesurés...

Les niveaux de budgets de la PRO B permettent donc moins de « s'assurer » une sécurité du résultat et laisse encore davantage place au fameux aléa sportif.

Relégation et niveau de budget

Comme expliqué précédemment, il est difficile de ressortir des barrières symboliques au niveau des budgets. Concernant la relégation, il apparaît que ce ne sont pas systématiquement les clubs présentant les budgets les plus faibles qui connaissent cette sentence en fin de saison. En effet, sur les quatre saisons étudiées (soit 8 clubs relégués en NM1), deux clubs présentaient des budgets conséquents mais n'ont pu se maintenir sportivement (avec respectivement les 7^{ème} et 10^{ème} budgets de la division sur les saisons 2016/2017 et 2018/2019, sur un périmètre de 18 clubs pour chacune des deux saisons). Cependant, il est logique que les clubs ayant de faibles budgets soient plus exposés à une relégation sportive.

Budget et résultat sportif

Budget	Relégation en NM1	Maintien sans Playoffs	Qualification pour les Playoffs	Champion
< 1,25 M€	40%	20%	20%	20%
1,25 M€ à 2,00 M€	13%	43%	44%	0%
2,00 M€ à 2,75 M€	7%	44%	44%	4%
> 2,75 M€	0%	13%	63%	25%

A travers les modèles actuels des clubs de PRO B, les données sur les quatre dernières saisons avec un épilogue sportif permettent de constater qu'un budget supérieur à 2,75 millions d'euros offre une garantie d'une qualification pour les playoffs à 88% à l'issue de la saison régulière. Cette probabilité se vérifie même à 100% si on exclut le parcours sportif du club Paris Basketball lors de la saison 2018/2019 (parcours atypique suite à la création du club lors de l'été 2018, comme vu précédemment). Par ailleurs, il se dégage qu'aucun club au budget supérieur à 2,15 millions d'euros n'a connu la relégation en fin de saison.

Cette analyse des risques sportifs, corrélés aux niveaux de budgets des clubs, laisse apparaître clairement que la marge est relativement faible entre un budget permettant d'éliminer tout risque de relégation et un budget offrant des garanties fortes de qualification pour les playoffs. Il n'existe donc pas de véritables barrières de budgets et les parcours atypiques ne font pas figure d'exception : l'aléa sportif est donc présent sur la division.

Focus sur les budgets des clubs pour la saison 2020/2021

Les budgets sont ceux présentés à la Commission de Contrôle de Gestion le 15 septembre 2020, sous leurs versions actualisées.

Les masses salariales exprimées sont celles accordées par le Conseil Supérieur de Gestion, actualisées au 24 septembre 2020 (réunion plénière du Conseil Supérieur de Gestion faisant suite à la réception des comptes clôturés et budgets actualisés).

Ces montants ne tiennent pas compte du dépassement autorisé pour les clubs engagés sans réserve.

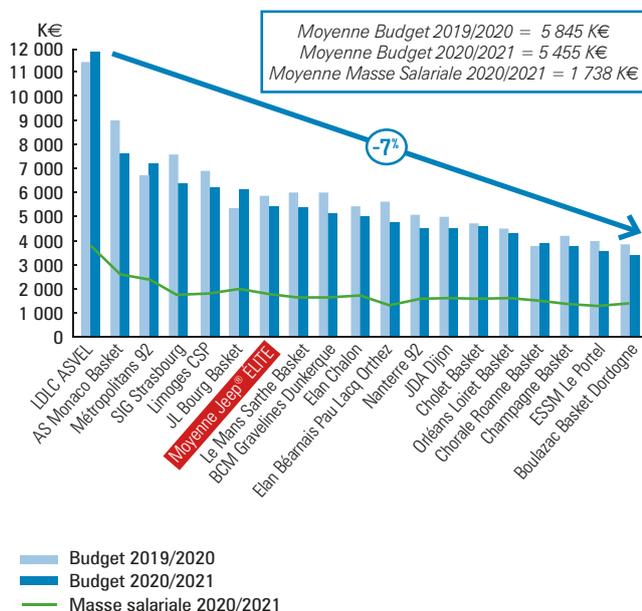
Les masses salariales incluent les salaires bruts et les avantages en nature.

Sont concernés par la masse salariale :

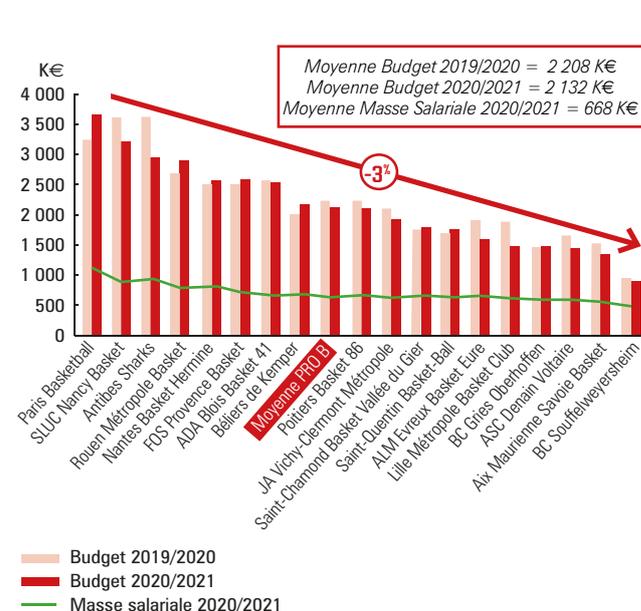
- les entraîneurs principaux et assistants de l'équipe professionnelle ;
- les joueurs professionnels ;
- ainsi que les éventuels joueurs aspirants et stagiaires dans le cas où la structure professionnelle porte le Centre de Formation.

Afin de permettre une comparaison pertinente avec la saison précédente, les montants des budgets de la saison 2019/2020 sont ceux publiés à la même date. Il s'agit par conséquent de montants prévisionnels, étant entendu que ces données ont évolué en cours de saison.

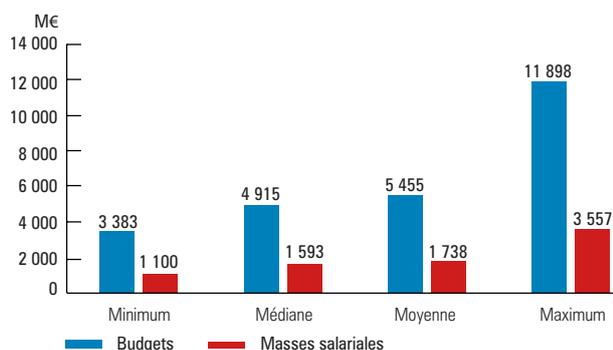
Budgets et masses salariales de Jeep® ÉLITE pour la saison 2020/2021



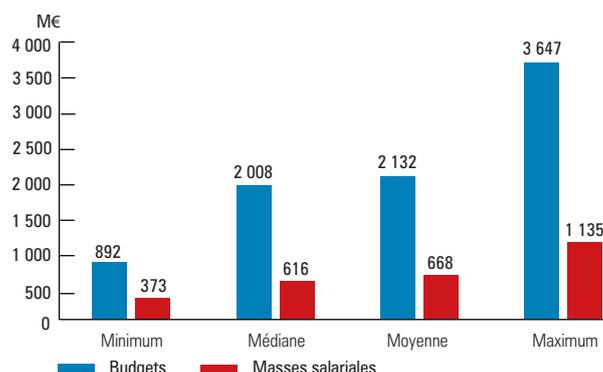
Budgets et masses salariales de PRO B pour la saison 2020/2021



Budgets et masses salariales moyens et médians de Jeep® ÉLITE pour la saison 2020/2021



Budgets et masses salariales moyens et médians de PRO B pour la saison 2020/2021



À propos de la Ligue Nationale de Basket

Créée en 1987, la LNB organise et gère les Championnats Professionnels masculins par délégation de la Fédération Française de Basketball.

Deux Championnats :

- La Jeep® ÉLITE* : 18 clubs se disputent le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 34 journées et des playoffs se terminant par des demi-finales et les Finales LNB en 5 manches ;
- La PRO B* : 18 clubs se disputent le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 34 journées et des playoffs d'accession se terminant par une finale en 3 manches ;

La saison 2019-2020 marquait aussi la 6^{ème} édition de la Leaders Cup PRO B organisée autour d'une phase de groupes, quarts de finale et demi-finales, puis une finale en levée de rideau du dernier match de la Disneyland® Paris Leaders Cup LNB.

Des événements :

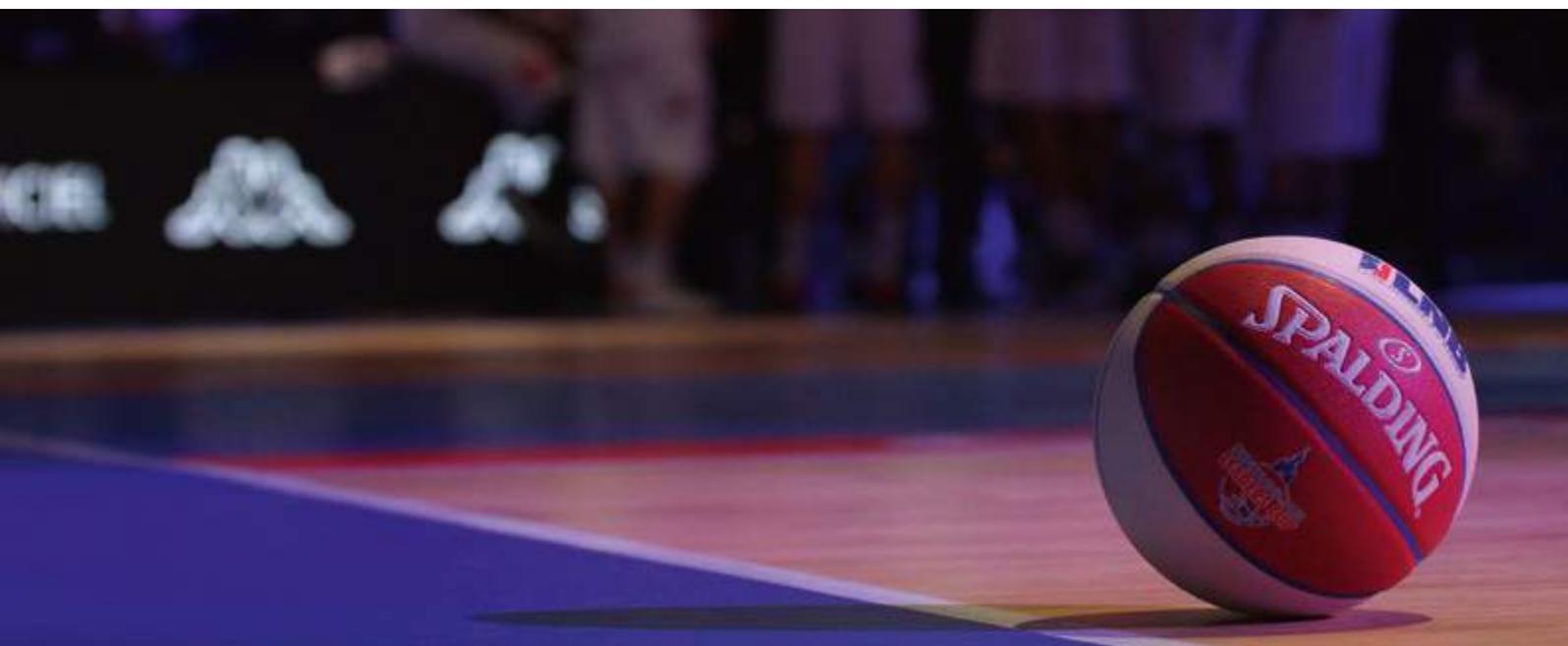
- Le All Star Game, rencontre de prestige entre une sélection des meilleurs joueurs étrangers et une sélection des meilleurs français évoluant dans les Championnats LNB ;
- La Disneyland® Paris Leaders Cup** LNB, tournoi à élimination directe où s'affrontent les huit premiers du classement à l'issue de la phase aller de la saison régulière ;
- Afin de rythmer la saison et augmenter la visibilité de ses championnats, la LNB organise également tout au long de la saison des journées événementielles telles que les Journées de Noël en soutien à l'opération des Pères Noël verts du Secours populaire français, ou encore les Journées de l'Avenir en soutien à la Fondation de l'Avenir.

La formation :

- La LNB a également une mission de formation professionnelle et organise le Championnat Espoirs, où s'affrontent les meilleurs joueurs de 16 à 21 ans. Un tournoi final regroupant les meilleures équipes Espoirs, « le Trophée du Futur », est disputé en fin de saison.

* Format de compétition prévu en début de saison, hors modification liée à la Covid-19

** Coupe des leaders





Wright face à Holston, duel de haut-vol à la mène lors des 1/4 de finale de la Leaders Cup. © LNB/IS/BELLENGER



Dernière danse pour Tim Blue et Antibes © LNB/IS/BELLENGER



Contact LNB/DNCCGCP :
Paul Lafont 01 84 79 67 68

Co-réalisé par Abington et la Ligue Nationale
de Basket en décembre 2020